

The logo for mecelec, featuring the company name in a white, lowercase, sans-serif font centered within a dark teal rectangular background. The background of the entire page is a dark teal color with abstract, curved, lighter teal shapes in the upper right corner.

mecelec

# Rapport Annuel **2016**

A grayscale photograph of industrial machinery, possibly a conveyor belt or a large roller, with a metal mesh fence in the background. The image is partially obscured by a large white curved shape that frames the title.

Société Anonyme au capital de 12.148.146 euros  
Siège social Mauves (Ardèche)  
336 420 187 R.C.S AUBENAS

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
Le mot du Président .....	4
Carte d'identité.....	5
Chiffres-clés .....	6
Bourse et actionariat .....	7
<b>I. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b> .....	<b>8</b>
I. 1. Informations financières sélectionnées .....	8
I. 2. Analyses et commentaires sur les activités de l'exercice .....	9
I. 3. Informations sociales, environnementales et sociétales .....	15
I. 4. Facteurs de risques .....	15
<b>II. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b> .....	<b>22</b>
II. 1. Organes d'administration et de direction de la Société .....	23
II. 2. Rémunérations et avantages des dirigeants et administrateurs .....	25
II. 3. Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et rapports des commissaires aux comptes sur le rapport du président .....	27
<b>III. INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL</b> .....	<b>35</b>
III. 1. Renseignements à caractère général sur la Société et Bourse .....	36
III. 2. Capital et actionariat .....	38
III. 3. Informations sur les participations .....	43
III. 4. Conventions réglementées .....	44
<b>IV. COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2016</b> .....	<b>45</b>
IV. 1. Comptes annuels consolidés au 31/12/2016 .....	46
IV. 2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés .....	75
IV. 3. Comptes annuels sociaux au 31/12/2016 .....	76
IV. 4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux .....	91
<b>V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b> .....	<b>93</b>
V. 1. Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel .....	94
V. 2. Contrôleurs légaux des comptes .....	95
V. 3. Documents accessibles au public .....	96
V. 4. Tables de concordance .....	97



# Introduction

# Le mot du président



Force est de constater que l'exercice 2016 n'a pas apporté pleinement satisfaction compte tenu d'évènements importants qui ont eu un impact fort sur les opérations et les résultats de l'année écoulée :

- Notre principal client en sous-traitance de pièces pour les bus et les camions a fait le choix de délocaliser sa production, entraînant une baisse de chiffre d'affaires récurrente dès la 2<sup>ème</sup> partie de 2016 ;
- Le segment de marché où nous sommes producteurs de coffrets est très fortement lié au marché de la construction de logements individuels. Dans le contexte économique que nous connaissons nous avons subi un ralentissement particulièrement important sur la fin de l'année 2016 ;
- Enfin nous avons cédé à la fin de l'année notre filiale BESACIER que nous avons acquis courant de l'année 2014- celle-ci ne correspondant plus pleinement à notre stratégie.

Lors de la reprise de la société en 2010 nous avons rapidement fait le constat des faiblesses de MECELEC, à savoir d'une part une activité trop concentrée sur quelques clients historiques et publics et d'autre part une exploitation structurellement déficitaire.

**Politique de réduction des coûts et réorganisation totale de l'entreprise ont été nos réponses à ces difficultés.**

Notre société réalisant en 2016 un chiffre d'affaires de 23M€ grâce à ses 180 collaborateurs, nous sommes une véritable PME. Nous nous devons donc d'adapter le plus rapidement possible une structure et un

fonctionnement hérités du passé, à cette taille d'entreprise.

Nous avons donc tiré parti de cette année difficile pour inaugurer un projet fort de restructuration. Il se traduit par des procédures et un fonctionnement simplifiés, la mise en place d'une équipe de direction resserrée et motivée et une efficacité accrue au service de nos clients.

C'est dans ce contexte que nous avons, par ailleurs, souhaité changer de marché de cotation, à savoir d'EURONEXT vers ALTERNEXT, nous permettant ainsi d'être plus visibles sur un marché clairement dédié aux PME.

Depuis plus de 2 ans maintenant nous avons mis en place une structure commerciale forte et offensive ; Celle-ci nous permet de diversifier notre clientèle et d'envisager les années à venir avec confiance.

Les premiers mois de 2017 laissent à penser que les choix stratégiques faits en termes de secteurs d'activité vont dans le bon sens.

Plus généralement, l'ensemble des parties prenantes de MECELEC attend les premiers fruits concrets de la réorganisation profonde engagée par l'entreprise, et qui signaleront la restauration progressive mais incontestable, de sa pleine compétitivité.

Michel-Pierre DELOCHE  
Président-Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final flourish, representing Michel-Pierre DeLoche.

## UN ACTEUR MAJEUR DES COMPOSITES

Créée en 1934, MECELEC était à l'origine un spécialiste de l'équipement de réseaux électriques. A la fin des années 50, la Société, pionnière en la matière, a choisi le polyester pour la fabrication de matériels de raccordement électriques, jusque-là en métal et quelques années plus tard pour la fabrication d'éléments de carrosserie.

### Du prototype à la grande série

MECELEC est aujourd'hui un industriel spécialiste de la transformation des matériaux composites thermodurcissables et thermoplastiques.



**180**

COLLABORATEURS REPARTIS SUR 3 USINES EN REGION RHONE ALPES



**23.6M€**

DE CA EN 2016

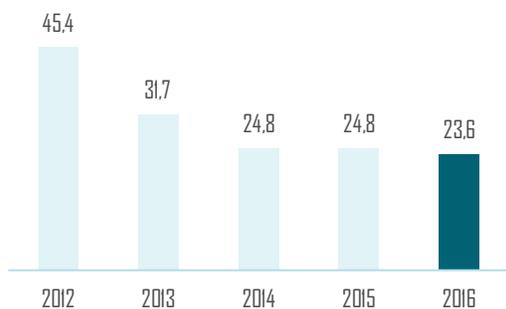


**524**

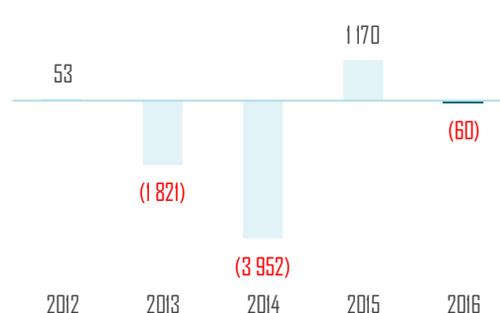
CLIENTS DANS **27** PAYS

# Chiffres-clés (1)

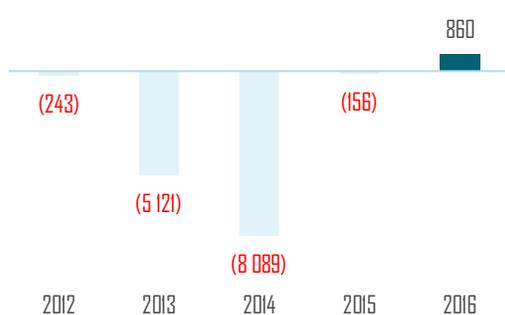
Chiffre d'affaires (M€)



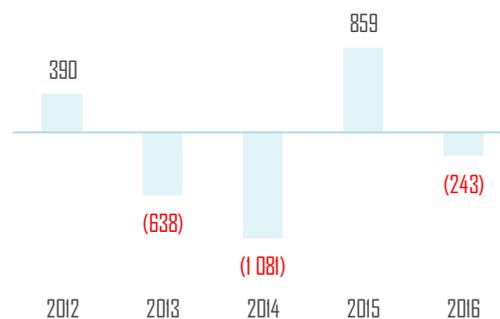
EBITDA (K€)



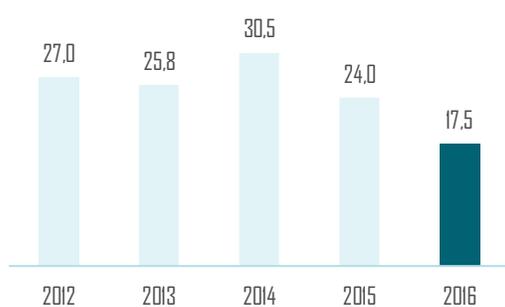
Résultat net consolidé (K€)



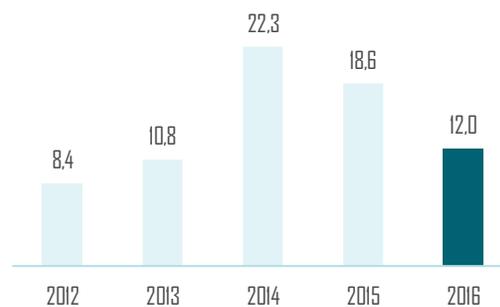
Marge brute d'autofinancement (K€)



Evolution du bilan (M€)



Dettes financières (M€)



Dans les données présentées ci-dessus, la filiale Besacier a été traitée en activité cédée au titre des années 2014, 2015 et 2016 comme le prévoit la norme IFRS5 pour permettre une lecture des chiffres à périmètre constant.

1) Chiffres retraités de Besacier en activité cédée

# Bourse et actionnariat

## Evolution du cours de l'action au cours de l'année 2016

**-25,1%**  
Performance de l'action en 2016

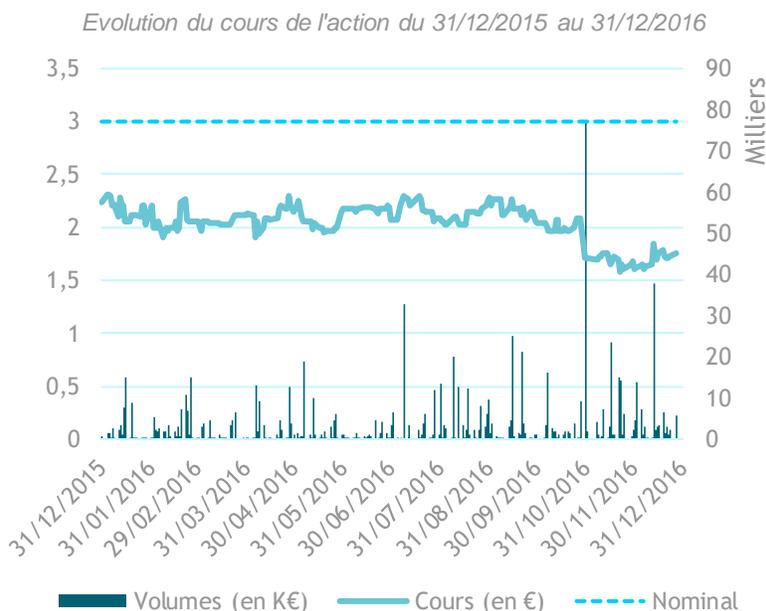
**7,1 M€**  
Capitalisation boursière au  
31/12/2016

**1988**  
Date d'entrée en Bourse

**Alternext**  
Marché

**Euronext Paris**  
Place de cotation

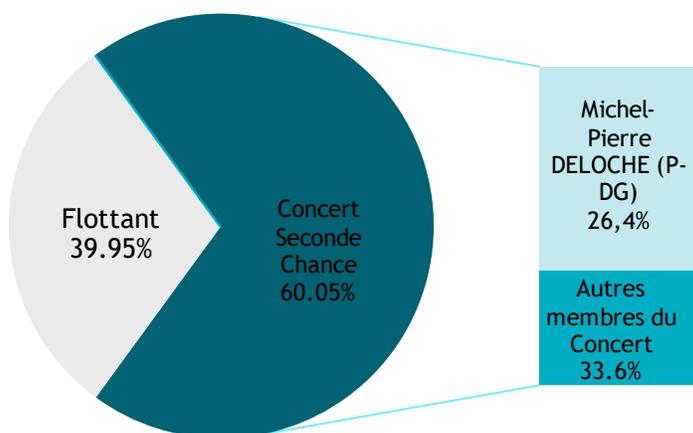
**Oui**  
Eligibilité PEA-PME



Le volume d'échanges quotidien moyen s'est élevé à 1.836 titres en 2016, contre une moyenne de 3.081 titres en 2015.

## Structure de l'actionnariat

Structure du capital au 31/12/2016



Le capital de la Société se décompose en 4 049 382 actions.

Un concert majoritaire détient le contrôle de la Société depuis 2010, il représente 60.05% du capital et n'est pas lié par un pacte d'actionnaires.

L'actionnariat salarié représente 0,1% du capital.

La Société détient 0,4% du capital en auto-contrôle.



# I. Informations financières sélectionnées

# I. 2. Analyses et commentaires sur les activités de l'exercice

## I. 1.1. Indicateurs et chiffres clés <sup>(1)</sup>

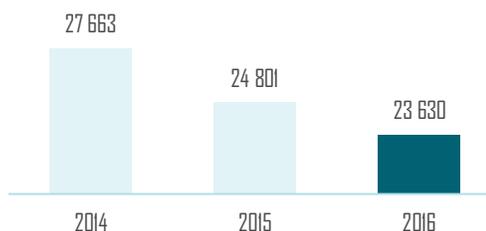
### I. 1.1.1. Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires annuel s'élève à 23,630 M€, il ressort une baisse de 4.7% à périmètre courant.

La cession de l'activité de BESACIER au 29/12/2016 marque la différence entre le périmètre courant et le périmètre constant.

Les facturations hors de France ont représenté 2,6 M€, soit 10,91% de l'ensemble consolidé.

Chiffre d'affaires consolidé



### I. 1.1.2. Compte de résultat consolidé

En K€	31/12/16	31/12/15	31/12/14
Chiffres d'affaires	23 630	24 801	24 841
EBITDA	(60)	1 170	(3 952)
Résultat opérationnel courant	(557)	(144)	(2 322)
Résultat opérationnel	2 680	572	(4 273)
<b>Résultat net</b>	<b>860</b>	<b>(156)</b>	<b>(8 089)</b>

### I. 1.1.3. Chiffre d'affaires par segment

Dans le segment des produits de raccordements aux réseaux qui sont très dépendants de la construction de logements, l'activité ressort en retrait de 4.7% en année pleine ; ceci est en très fort décalage avec les prévisions de la Fédération Française du Bâtiment qui s'établissent à +15.5% des mises en chantier sur 12 mois roulants pour 2016. Cette nouvelle chute de l'activité historique de MECLELEC très concentrée sur le 2<sup>ème</sup> semestre a fortement pénalisé la performance annuelle du groupe.

Sur le reste de l'activité où la clientèle et les secteurs d'activités sont très diversifiés, les performances en termes d'activité sont en retrait de plus de 11% (à périmètre courant) ; La relocalisation de la production d'un acteur majeur du poids lourds a pesé dans les comptes de l'année 2016. De nouveaux contrats dont le chiffre d'affaires sera constaté en 2017 ont été signés durant l'année 2016.

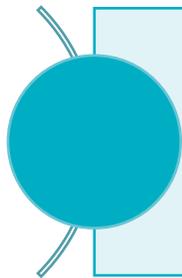
## I. 2.1. Situation financière de la Société

Il est renvoyé sur ce point aux informations contenues dans les Comptes consolidés.

<sup>1)</sup> Chiffres retraités de BESACIER en activité cédée.

## I. 2.2. Evolution prévisible, perspectives d'avenir et événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

MECELEC a entamé en 2016 une restructuration en profondeur avec l'objectif de se repositionner sur le marché de la transformation des matériaux composites et être ainsi reconnu comme un acteur majeur.



2016-2017

- Restructuration et recentrage des activités
- Optimisation des flux
- Engagement dans des démarches de Recherches et d'Innovation
- Conquête de nouveaux marchés export
- Diversification des marchés
- Démarches d'excellence opérationnelle
- Modernisation et robotisation du parc industriel
- Excellence opérationnelle et industrielle

### I. 2.2.1. Condamnation pénale de M. Philippe RIBEYRE et des Sociétés MEA INDUSTRIES, MEA AG

#### Volet pénal contre MM. Philippe RIBEYRE, Jean-François VERJAT, Patrice PELISSIER et les Sociétés MEA INDUSTRIES et MEA AG

La Société MECELEC avait découvert dans le courant de l'année 2015 que M. Philippe RIBEYRE, ancien Directeur Général Délégué de la Société, avait pris attache avec le groupe allemand MEA, concurrent de MECELEC, développant de concert avec ce même groupe un schéma hostile à l'encontre de MECELEC. Par jugement en date du 19 avril 2016, le Tribunal correctionnel d'Epinal a condamné pénalement M. Philippe RIBEYRE pour le délit d'abus de confiance à l'encontre de MECELEC. Le tribunal a également condamné les Sociétés MEA INDUSTRIES, MEA AG, et leurs dirigeants personnes physiques MM. Jean-François VERJAT et Patrice PELISSIER pour recel d'abus de confiance.

M. Philippe RIBEYRE, les Sociétés MEA INDUSTRIES et MEA AG, MM. Jean-François VERJAT et Patrice PELISSIER ont interjeté appel de la décision. Une décision d'appel est attendue dans le courant de l'année 2017.

#### Résultat du litige opposant MECELEC à SEDAINÉ

Suite à l'échec des projets d'accord industriel et de participation financière évoqués dans l'accord-cadre du 8 avril 2014 négocié avec SEDAINÉ, un contentieux

avait été initié par SEDAINÉ le 1er septembre 2015, qui demandait la poursuite des opérations malgré l'expiration de la date de closing et les conditions essentielles non remplies par SEDAINÉ.

Par décision rendue en date du 29 juin 2016, le Tribunal de Commerce francophone de Bruxelles a rejeté l'ensemble des demandes du groupe SEDAINÉ, les déclarants infondés. Les demandes formulées par MECELEC à titre reconventionnel ont également été rejetées.

Ce jugement constate la validation de la cession immobilière intervenue fin 2013 et en permet la traduction définitive dans les comptes consolidés du Groupe MECELEC en application des normes IFRS<sup>2</sup>.

Le groupe SEDAINÉ a interjeté appel de la décision, tout en abandonnant ses prétentions relatives à l'annulation de l'opération de cession immobilière. La décision d'appel pourrait intervenir en 2020.

#### Volet civil contre M. Philippe RIBEYRE

Dans le volet civil, suite au licenciement pour faute lourde de M. Philippe RIBEYRE, celui-ci a été débouté de l'ensemble de ses prétentions par décision du Conseil des Prud'hommes d'Annonay en date du 2 mai 2016. M. Philippe RIBEYRE a également interjeté appel de cette décision. Une décision d'appel est attendue dans le courant de l'année 2017.

<sup>2</sup> La possibilité incluse dans la convention-cadre de retour dans le « pristin état » de chacune de ses dispositions en cas de non réalisation de la totalité des opérations avait conduit à annuler, dans les comptes consolidés de l'exercice 2013, la cession de l'immobilier intervenue fin 2013, et ainsi la réinscription à l'actif immobilisé de la valeur brute des immeubles cédés ainsi que leurs amortissements, et l'enregistrement au passif d'une provision de 5.300 K€ en Autres dettes financières, ainsi que la poursuite des charges d'amortissement et le retraitement des loyers afférents dans le compte de résultat consolidé.

La traduction en normes IFRS de la cession immobilière présente ainsi les incidences suivantes: (i) la comptabilisation de la plus-value de cession en Autres produits opérationnels, (ii) le remplacement des charges d'amortissement par des charges de loyers ainsi que les impôts différés afférents et, au bilan, à l'actif sur (iii) la sortie des immeubles cédés, et au passif sur (iv) la suppression de la provision classée en Autres dettes financières pour 5.300 K€.

## I. 2.3. Trésorerie, financement et capitaux

Une étape importante dans le développement de MECELEC consiste à assainir graduellement notre bilan dans le contexte de l'amélioration de la performance opérationnelle et de la croissance des résultats, de la conversion de nos résultats en liquidités et du déploiement rigoureux de notre capital. L'optimisation de la structure du capital, qui comprend la réduction de la dette et l'amélioration des mesures du crédit, est alignée sur notre objectif fondamental, qui est de créer de la valeur pour les actionnaires.

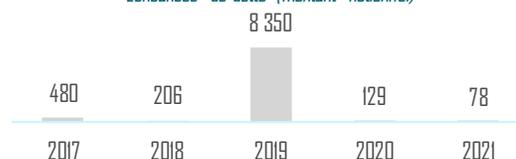
*Marge brute d'autofinancement sur la période 2012-2016 (en K€)*



La trésorerie nette s'est dégradée de (176) K€ en comparant la trésorerie d'ouverture et de clôture sans tenir compte de Besacier.

L'échéancier de dettes fait ressortir un très faible engagement financier sur les exercices 2017 et 2018. L'émission d'OCABSA intervenue en décembre 2014 présente une échéance à 5 ans le 17 décembre 2019. La valeur totale des obligations en circulation nette des OCA converties est de 8.514.300 €.

*Echéances de dette (montant national)*



Le Groupe n'a en outre pas de dettes financières au-delà de 2021.

## I. 2.4. Présentation des comptes et affectation du résultat

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016, soit (2 413 746) euros, au report à nouveau.

### I. 2.4.1. Montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement

Le montant global des dépenses et charges non déductibles fiscalement s'élève à 22 650 euros.

### I. 2.4.2. Délai de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs et clients par date d'échéance

en K€	31/12/16	Non échues et non dépréciées	<30 jours	30 à 90 jours	>90 jours	Dépréciées (net)
Créances clients	648	145	277	51	150	25
Dettes fournisseurs	2 229	1 112	1 117	-	-	-

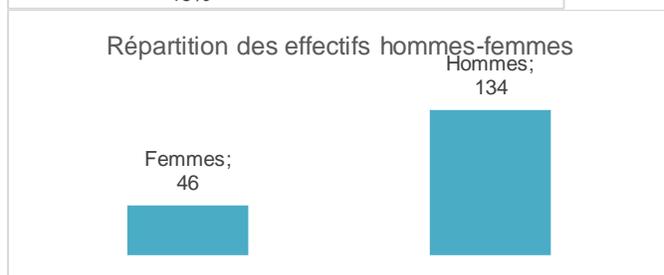
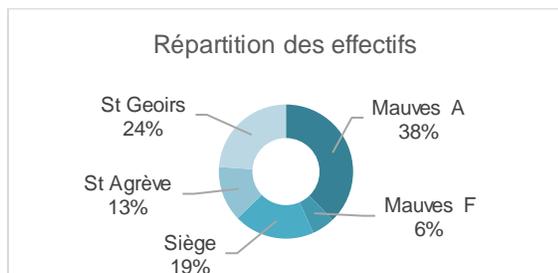
## I. 2.5. Information sur les dividendes

Nous vous rappelons, conformément à la loi, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

## I.2.6 Informations sociales

### I. 2.6.1. Répartition des effectifs

Au 31 Décembre 2016, l'effectif du groupe est de 180 salariés se répartissant par âge et par site de la façon suivante :



L'ancienneté moyenne est de 18.5 ans et la moyenne d'âge de 48 ans.

Indicateurs - Données MECELEC SA	2015	2016
Effectif du groupe au 31/12 (hors intérim)	183	180
Evolution de l'effectif à périmètre constant	-4,7%	-1,6%
Age moyen de l'effectif	48.4	48.5
Part de salariés (en %) de plus de 50 ans	54%	58%
Part de cadres (en %) dans l'effectif	17%	14%
Taux de turnover (embauches, départs par motif)	20.3%	17.0%
Taux d'absentéisme	5.4%	6.9%

### I. 2.6.2. Organisation du dialogue social

Il existe au sein de MECELEC SA une DUP (Délégation Unique du Personnel) depuis Décembre 2015 réunissant les différentes instances :

- Comité d'Entreprise
- Délégués du Personnel
- Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail.

Cette instance, régie par un règlement intérieur se réunit à minima tous les 2 mois.

Elle s'est réunie 13 fois au cours de l'année 2016.

Durant cette année, la société MECELEC SA a engagé différentes discussions avec les salariés, leurs

représentants et les organisations syndicales. Celles-ci ont permis d'aboutir à la signature d'un accord collectif de substitution prévoyant :

- Le fonctionnement du CET ;
- La durée de travail et les jours de repos compensateurs ;
- Les salaires effectifs et les rémunérations complémentaires.

Dans le cadre de sa politique de diversité, MECELEC SA accorde une importance particulière pour les hommes et les femmes, considérée comme le meilleur

moyen de développer les valeurs et compétences requises pour relever les défis économiques et sociétaux du XXIème siècle. MECELEC SA estime que les différences hommes/femmes au travail (style de leadership et personnalité, entre autres) se complètent, favorisent l'innovation et sont source de valeur ajoutée pour les clients.

L'initiative, lancée en 2013, s'articule en 3 piliers centraux :

- Une politique de rémunération visant à résorber les écarts salariaux hommes/femmes sur des postes équivalents ;
- L'accompagnement des femmes en termes de formation professionnelle ;
- Des actions visant à favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

<b>Ecart de rémunération H/F par catégorie et par sexe</b>				
<i>Indicateurs</i>		Rémunération moyenne en %		
Catégories professionnelles	Sexe	2014	2015	2016
Cadres	Hommes	149%	166%	153%
	Femmes	135%	106%	130%
ETAM	Hommes	90%	94%	92%
	Femmes	81%	86%	92%
Ouvriers	Hommes	78%	73%	71%
	Femmes	67%	66%	66%
Moyenne toutes catégories et tous sexes		100%	98%	101%

*Indicateurs*

Catégories professionnelles

Cadres

ETAM

Ouvriers

Sexe

Hommes

Femmes

Hommes

Femmes

Hommes

Femmes

Moyenne toutes catégories et tous sexes

### **Part des femmes dans l'effectif**

<b>Indicateurs</b>	<b>2016</b>	
Part des femmes dans l'effectif total (en %)	26%	
Part des femmes dans l'effectif cadre (en %)	23%	
Tavailleurs handicapés	Nombre	10
	En % de l'effectif au 31/12	6%
Effectif au 31/12	Nombre	180

## **I. 2.7. Informations environnementales**

La politique environnementale de MECELEC SA vise :

- à améliorer les processus industriels,
- à renforcer l'éco-conception des produits
- à intégrer les préoccupations des clients du Groupe dans le domaine de la protection de l'environnement en leur apportant des

solutions en termes de produits et de services.

La société MECELEC SA s'engage à respecter l'ensemble des exigences légales propres à son activité en tenant compte des aspects environnementaux et des usages énergétiques dans toutes décisions stratégiques. Elle s'engage également

à prévenir tous risques pouvant avoir un impact significatif sur l'environnement.

## **I. 2.8. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable**

La société MECELEC SA est un acteur dynamique reconnu qui contribue au développement local régional. Au cours de ces dernières années, plusieurs millions d'euros ont été investis sur ses différents sites

en privilégiant toujours les entreprises locales ou régionales lorsque cela était possible. Nous sommes également engagés dans des actions de soutien au travers d'actions de sponsoring de collectivités.

# I. 3. Facteurs de risques

## I. 3.1. Procédures de contrôle interne

### I. 3.1.1. Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne vise à assurer la protection du patrimoine, la fiabilité des informations financières, le respect des lois et règles et l'application des instructions et orientations fixées par la Direction.

Le Groupe MECOLEC a identifié dans le cadre de son contrôle interne un certain nombre de risques et a en conséquence mis en place un ensemble de dispositifs qui vise à maîtriser les activités du Groupe et à donner une assurance raisonnable pour que les principaux risques soient traités.

La direction analyse régulièrement les risques liés à l'activité, aux exigences juridiques et réglementaires ainsi que ceux découlant des aspects environnementaux. Elle a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs), et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-dessous.

### I. 3.1.2. Procédures

MECOLEC dispose d'un Manuel Qualité (tel que prescrit par le paragraphe 4.2.2 de la norme ISO 9001:2008) incluant les procédures opérationnelles (achats, ventes) ainsi que les consignes opérationnelles écrites dans les différents domaines couverts par l'entreprise.

Un audit de contrôle de la certification ISO 9001 version 2008 a été effectué avec succès au cours du troisième trimestre 2016.

L'organisation du contrôle interne s'appuie sur l'ERP (Enterprise Resources Planning ou Progiciel de Gestion Intégré) JEEVES qui est opérationnel pour l'ensemble des sites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ce système de gestion est utilisé pour gérer tous les aspects liés à la production et à la vente : gestion des articles, achats, ventes, suivi de production et des stocks. Il permet de suivre et de contrôler les flux liés à ces cycles opérationnels ainsi que leur enregistrement comptable : le système de gestion gère en effet en automatique les informations nécessaires pour le traitement de l'information financière et comptable.

Les flux non générés par le système de gestion sont initiés ou contrôlés par la Direction financière et comptable : flux liés aux rémunérations par exemple, ou par la Direction générale pour les décisions d'investissements.

Les procédures et les sécurités en matière de flux financiers reposent sur les automatismes et les contrôles liés au système de gestion et sur l'intervention de la Direction financière pour la signature des moyens de paiement.

Les comptes de MECOLEC sont établis par ses propres services, suivant les lois et règlements en vigueur. Les éléments entrants (ventes et achats production) proviennent du module de gestion de production. MECOLEC a par ailleurs mis en place un contrôle structuré des autres éléments entrants et sortants.

Les stocks de matières premières et de produits finis sont suivis par inventaire permanent dans le système informatique et la procédure d'inventaires tournants mensuels est commune à l'ensemble des sites. Elle concerne la plupart des références, à l'exception de la matière (SMC, résines) qui fait l'objet d'un inventaire physique mensuel.

Les comptes consolidés de MECOLEC regroupent à ce jour MECOLEC SA, et la filiale roumaine MECOLEC PLASTIC COMPOZIT, qui fait l'objet d'un suivi mensuel par un cabinet comptable local.

MECOLEC recourt par ailleurs régulièrement à ses Conseils extérieurs afin de valider les choix qu'elle peut être amenée à faire au regard du traitement comptable et/ou juridique d'une opération particulière.

Les comptes font, par ailleurs, l'objet du contrôle des commissaires aux comptes, conformément à la réglementation en vigueur.

MECOLEC s'est engagée dans une démarche qualité plus poussée avec 2 objectifs :

- En 2017 la certification avec la norme ISO 9001 version 2015 (qui insiste notamment sur les problématiques de risques des parties intéressées)
- En 2018 : démarche d'évaluation de la norme ISO 9100 version 2015.

## I. 3.2. Risques spécifiques relatifs à l'activité de la Société

MECELEC a procédé à une revue analytique des risques liés à son activité et qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur sa capacité à réaliser ses objectifs, son activité, sa situation financière ou ses résultats. Elle considère qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs liés à son activité hormis ceux présentés ci-après :

- Risques industriels et environnementaux :
  - Risques liés à la protection des usagers ;
  - Risques concernant le personnel ;
  - Risque d'incendie ;
  - Risque amiante ;
  - Risques liés à l'environnement ;
  - Risques liés à l'outil de travail ;
- Risques liés à l'environnement concurrentiel et à l'évolution des secteurs d'activité :
  - Segment Réseaux ;
  - Segment Industrie ;
  - Risque de substitution technologique ;
- Risques fournisseurs
- Risques clients
  - Concentration ;
  - Risque d'impayés ;
- Risques liés à la politique de croissance externe.

### I. 3.2.1. Risques industriels et environnementaux

#### I. 3.2.1.1. Risques liés à la protection des usagers

L'entreprise n'ayant pas pour vocation de vendre directement au grand public, ce sont les clients de MECELEC qui assurent cette responsabilité. En conséquence, ils ont développé des procédures d'homologation exigeantes auxquelles est soumise MECELEC.

#### I. 3.2.1.2. Risques concernant le personnel

Conformément au Code du Travail, chaque établissement dispose d'un Document Unique de Sécurité, qui répertorie les risques principaux pour la santé et la sécurité des travailleurs et les mesures prises pour prévenir ou minimiser ces risques. Ces documents font l'objet d'une révision annuelle effectuée avec les membres des CHSCT pour les établissements qui en disposent ou avec les Délégués du Personnel.

#### Principaux risques

- Risques génériques :
  - Circulation de véhicules (véhicules légers, poids lourds, chariots automoteurs)

- Ports de charges, gestes répétitifs, risques musculo-squelettiques, vibrations (ponceuses)
- Entreposage de matériaux et de produits finis (risque de chutes d'objets)
- Usage ou manutention d'éléments coupants (cutter, pièces moulées, lames des découpeuses, découpeuses semi-auto)
- Travail en hauteur (travail sur les passerelles, échelle, maintenance)
- Risques spécifiques à l'activité de MECELEC :
  - Projection de particules (notamment dans les activités de nettoyage, de finitions)
  - Brûlure : huile calo-porteuse, presses
  - Bruit : notamment de soufflage, d'outillage de finition
  - Emission de styrène

#### Principales mesures préventives

- Risques génériques
  - Sensibilisation aux risques et au respect des consignes de sécurité
  - Respect des plans de circulation, habilitations caristes
  - Formation gestes et postures
  - Port des EPI, notamment protections auditives, lunettes de protection, gants et de vêtements de protection
- Risques spécifiques :
  - Evacuation des vapeurs et des poussières par aspiration mécanique à chaque poste de travail, ventilation des ateliers, vérification biennale que les concentrations sont inférieures aux minima réglementaires
  - Mise en place de cellules abritant presse et robot permettant de protéger les opérateurs de la plus grande partie des émissions de styrène et de poussières.

#### I. 3.2.1.3. Risque d'incendie

Les activités de plasturgie sont exposées au risque incendie, comme l'a démontré l'incendie qui a détruit une partie d'un atelier à Mauves en mars 2009. La prévention de ce risque est une préoccupation constante et MECELEC recherche en permanence les meilleures stratégies pour éviter les départs d'incendie ou en minimiser les conséquences. Cette recherche s'appuie sur les Conseils des assureurs ainsi que sur l'examen des meilleures pratiques mises en œuvre sur chaque site. Parmi ces mesures on citera : procédures très strictes pour l'arrêt des presses et son contrôle,

détection des points chauds par caméra thermique, arrêt automatique des réchauffeurs en fonction de la température, confinement des réchauffeurs.

#### I. 3.2.1.4. Risque amiante

##### Enquête du CHSCT

Une enquête approfondie a été réalisée par le CHSCT pour retrouver tous les cas où du personnel de l'entreprise aurait pu être exposé à un risque amiante.

Il est ressorti de cette enquête qu'en dépit du fait que l'entreprise n'a jamais eu d'activité de travail de matériaux amiantés à l'état libre il y a eu des utilisations de différents types de matériaux à base d'amiante, notamment :

- Intégration dans des appareils ou des équipements en cours de fabrication de plaques de carton ondulé (en faible nombre dans les années 70) ;
- Présence dans les moules de plaques de type amiante ciment. Ces plaques ont pu avoir été découpées, percées et vissées sur les moules par certains salariés de l'équipe de maintenance, elles pouvaient aussi être démontées pour remplacement par de nouvelles plaques isolantes non chargées d'amiante. Ces travaux ont été interdits dans l'entreprise fin 96.

L'enquête a conclu que le personnel a pu être exposé au risque d'inhalation de poussières d'amiante.

##### Position de la Direction du Travail

Par courrier du 28 juillet 2005 adressé au Secrétaire du CHSCT, le Directeur des Relations du Travail a constaté que l'établissement de MAUVES relevait du secteur de la fabrication d'équipements à destination de réseaux électriques, télécoms, gaz et eau, et a décidé en conséquence que cette activité ne relevait pas du dispositif législatif de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante mis en place par les lois de financement de la Sécurité sociale (loi du 28 décembre 1998, modifiées par celles du 29 décembre 1999 et du 20 décembre 2004).

Le Directeur des Relations du Travail a précisé que tous les salariés reconnus atteints d'une maladie professionnelle liée à l'amiante, quelle qu'elle soit, peuvent bénéficier de la cessation anticipée d'activité sans qu'il soit recherché si les établissements dans lesquels ils ont travaillé auparavant sont inscrits sur les listes annexées aux arrêtés ministériels ou si leur activité salariée s'est exercée pendant la période de référence identifiée par l'arrêté. Tous salarié ou ancien salarié de l'établissement de MAUVES qui se trouverait dans ce cas peut, à titre individuel, dès l'âge de 50 ans, faire valoir auprès de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie compétente son souhait de bénéficier de l'allocation.

##### Position de la Direction

MECELEC considère que l'absence de matériaux amiantés à l'état libre réduit pratiquement à néant le risque amiante.

Néanmoins, compte tenu (1) que la CPAM a reconnu la maladie professionnelle des 2 salariés et (2) de la demande des membres du CHSCT, une surveillance accrue a été décidée pour les anciens salariés qui en feraient la demande. Le suivi médical régulier du personnel comprend des examens radiologiques.

#### I. 3.2.1.5. Risques liés à l'environnement

Les sites français de MECELEC sont soumis à déclaration auprès de la DREAL. L'activité industrielle des sites ne présente aucun risque majeur de pollution et toutes les précautions sont prises (confinement, bacs de rétentions) pour la gestion rigoureuse des effluents. Une provision a été constatée dans les comptes pour couvrir les frais de dépollution du site de Vonges.

#### I. 3.2.1.6. Risques liés à l'outillage

La production est dépendante du bon fonctionnement des outillages (moules). Les moules du coffret CIBE ® permettent de réaliser 18% du chiffre d'affaires du site de Mauves. Les conséquences d'un incident ou d'une casse de l'outillage seraient donc majeures, en termes de revenu et de taux de service. MECELEC a donc décidé d'investir dans un deuxième jeu de moules qui est en production depuis novembre 2012.

### I. 3.2.2. Risques liés à l'environnement concurrentiel et à l'évolution des secteurs d'activités

L'environnement concurrentiel est relativement stable et n'a pas subi d'évolution significative récente.

#### I. 3.2.2.1. Segment Réseaux

Pour le segment Réseaux la menace d'arrivée de nouveaux entrants est limitée en raison de plusieurs facteurs :

- Produits volumineux avec des coûts logistiques importants ;
- Procédures d'homologation longues et coûteuses ;
- Coût d'outillages très élevés.

#### I. 3.2.2.2. Segment Industrie

Pour le segment Industrie, le marché est très dilué tant en terme de technologies, d'acteurs que de clients. Le portefeuille de MECELEC est bien diversifié tant sur les applications que les technologies de transformations permettant ainsi de ne pas subir de variations majeures sur notre activité.

### I. 3.2.2.3. Risque de substitution technologique

L'avenir à court terme de MECELEC n'est pas menacé par l'apparition de nouvelles technologies. Au contraire une tendance pro-composites est en train d'émerger

(lié aux avantages intrinsèques des matériaux composites versus des aciers).

### I. 3.2.3. Risques fournisseurs

Pour la plupart des produits achetés, MECELEC dispose de plusieurs sources ce qui limite la situation de dépendance et le risque Fournisseur.

La part des achats réalisés auprès des premiers fournisseurs de la Société est la suivante :

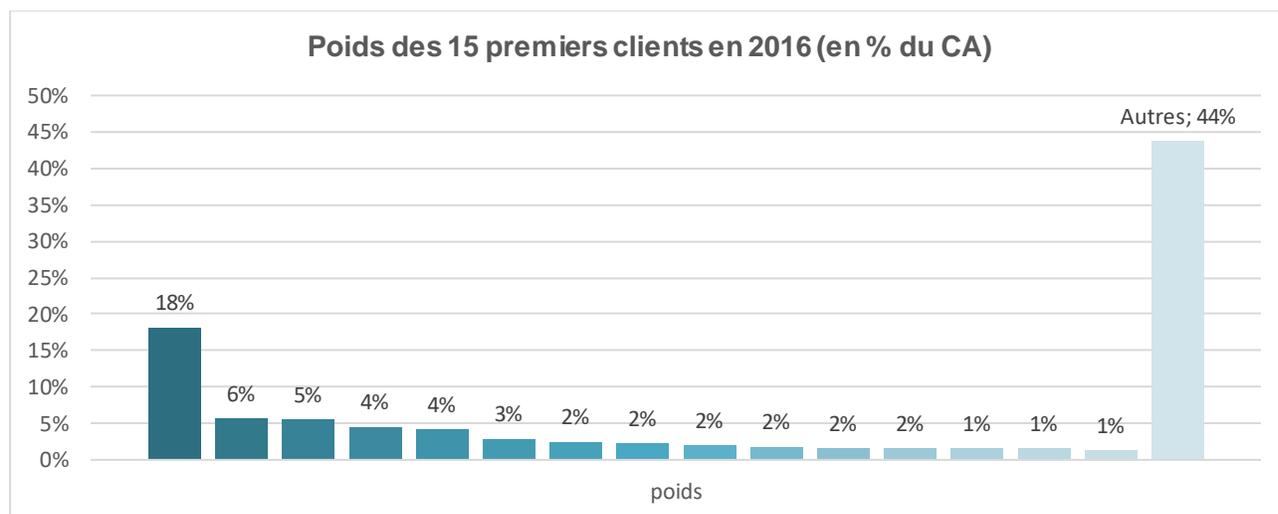
En 2016, MECELEC n'a pas connu de défaillances de la part de ses fournisseurs ayant eu des conséquences négatives dans la rupture du process logistique.

Fournisseurs 31/12/2016	Achats K€	Part des achats
1er fournisseur	1 389	14,5%
5 premiers fournisseurs	4 286	44,7%
10 premiers fournisseurs	5 591	58,4%
Autres	3 987	41,6%
<b>Total</b>	<b>9 578</b>	<b>100,0%</b>

### I. 3.2.4. Risque clients

#### 1. 3.2.4.1. Concentration

Le graphique ci-dessous représente la répartition de la clientèle de MECELEC :



#### I. 3.2.4.2. Risque d'impayé

Environ 65% du chiffre d'affaires est réalisé avec de grands comptes qui présentent un risque d'impayé très faible.

MECELEC a mis en place une politique d'assurance-crédit avec EULER HERMES ainsi qu'une procédure stricte de gestion des en-cours et des conditions de paiement valable tant pour les clients français qu'étrangers.

## I. 3.3. Autres risques

### I. 3.3.1. Risques de liquidité

#### I. 3.3.1.1. État de la trésorerie

La procédure de sauvegarde entreprise en 2008 a eu un impact défavorable sur la trésorerie de MECELEC, suivant 3 mécanismes :

- les assureurs crédit ont baissé ou supprimé les encours assurés auprès des fournisseurs ;
- les fournisseurs ont réduit les conditions de paiement accordées ;
- les banques ont cessé tout nouveau concours.

Cette situation s'est considérablement améliorée grâce aux résultats publiés par MECELEC de 2010 à 2012, au respect sans faille des échéances et aux négociations entreprises par la Direction. Les banques de MECELEC ont accordé depuis 2011 des lignes de crédit-bail, puis en 2013 de nouveaux emprunts afin de faciliter la sortie de sauvegarde. Ainsi, une grande

majorité de fournisseurs a restauré des conditions de paiement normales.

Il est fait appel à un factor afin de mobiliser le poste clients pour l'ensemble des créances domestiques du groupe. La retenue de garantie est de 5%.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie active du Groupe était de 2 451 K€, les créances mobilisées via le Factor de 2.789 K€, la trésorerie nette s'élevant par conséquent à (338) K€. Il est précisé que le financement par le Factor n'est pas plafonné.

Au vu de ces éléments, MECELEC ayant procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les 12 prochains mois.

#### I. 3.3.1.2. État des dettes financières

	Au 31/12/16	Au 31/12/15	Au 31/12/14
<b>Emprunt obligataire convertible</b>	<b>8 189</b>	<b>8 159</b>	<b>10 554</b>
- dont à taux fixe	8 189	8 159	10 554
- dont à taux variable	-	-	-
<b>Emprunts à long et moyen terme auprès des établissements de crédit</b>	<b>573</b>	<b>367</b>	<b>734</b>
- dont crédit-bail	176	127	269
- dont à taux fixe	397	240	465
- dont à taux variable	-	-	0
<b>Emprunts à moyen terme auprès des actionnaires</b>	-	-	137
Autres dettes financières	-	5 300	5 300
<b>Total long et moyen terme</b>	<b>8 762</b>	<b>13 826</b>	<b>16 725</b>
- Avances Factor	2 789	4 436	4 562
- Emprunts à court terme auprès des établissements de crédit	481	361	1 062
<i>dont crédit-bail</i>	143	112	81
<b>Total court terme</b>	<b>3 270</b>	<b>4 797</b>	<b>5 624</b>
<b>Total</b>	<b>12 032</b>	<b>18 623</b>	<b>22 349</b>

### 1. 3.3.2. Risques de marché

#### 1. 3.3.2.1. Risque de taux

Le financement par le factor est indexé sur Euribor 3 mois.

La totalité de la dette bancaire et obligataire du Groupe est à taux fixe.

#### 1. 3.3.2.2. Risque de change

L'essentiel des clients et des fournisseurs de MECELEC se trouve dans des pays de la zone euro ; le risque de change est donc très faible.

#### 1. 3.3.2.3. Risque action

Aucune des Sociétés du groupe ne détient à ce jour de participation dans des Sociétés cotées. MECELEC n'est donc pas soumise au risque action.

#### 1. 3.3.2.4. Risque sur matières premières

Au titre des 5 derniers exercices, le % des achats de matières premières et composants (principalement inserts, connectique...) par rapport au chiffre d'affaires a évolué comme suit :

2012	2013	2014	2015	2016
48,5%	47,4%	44,1%	44,3%	40,5%

MECELEC est soumise au risque sur les matières premières car son activité consiste à transformer des matières plastiques et composites, et à intégrer de nombreux accessoires.

MECELEC a développé un service achat performant multipliant les sources d'approvisionnement permettant ainsi une réduction de coût tout en limitant la dépendance vis-à-vis d'un seul fournisseur.

La principale variété de matériau composite thermodurcissable consommée par MECELEC est le « Sheet Molding Compound » ou SMC. Pour ce produit, MECELEC a mis en place avec ses deux

fournisseurs principaux un système d'indexation trimestrielle.

Il n'existe pas de couverture en cas de hausse du prix des matières premières.

Il n'y a pas d'engagement ferme de volume d'achat de matières premières, les commandes étant fonction des besoins de production. MECELEC n'a pas conclu de contrats pluriannuels avec ses fournisseurs de matières premières.

La répercussion de la hausse des prix des matières premières fait l'objet d'une négociation avec les fournisseurs et clients individuellement.

Cependant, les marchés avec les grands opérateurs de réseaux comportent une clause d'indexation. Les formules d'indexation ne reflètent pas toujours fidèlement l'évolution des coûts. En outre l'application de ces formules d'indexation sur un rythme annuel ne prend en compte que certaines valeurs des indices et non la moyenne sur une période.

#### 1. 3.3.2.5. Engagements hors-bilan

##### Contrats de location

Cf. I.2.3.2. pour les baux immobiliers.

##### Etat des engagements hors bilan

Nantissements sur matériels liés à des emprunts (dette financière liée au retraitement de consolidation des crédits-bails) : 328 K€

Nantissements donnés au profit d'établissements financiers : 234 K€

Nantissements et cautions donnés pour la prospection à l'Export : 31 K€

Caution solidaire SECONDE CHANCE : 476 K€ (nouvel emprunt)

Il n'est pas constaté de produit à recevoir au titre de l'earn-out prévu dans le protocole de cession des titres de la société BESACIER.

## I. 3.4. Assurances et couverture des risques

MECELEC a souscrit trois polices d'assurance, une en couverture de sa responsabilité civile, une en protection des dommages qu'elle peut subir, et une en faveur de ses mandataires sociaux.

### I. 3.4.1. L'assurance en responsabilité civile

Ce contrat est souscrit auprès de COVEA RISKS.

Sont garanties les activités de :

- Etudes suivies de réalisation en matériaux composites, en ciment composite verre (CCV) et en matières plastiques d'équipements de

raccordement entre les réseaux publics et leurs clients.

- Fabrication de pièces plastiques et en matériaux composites pour l'industrie.
- Peinture de pièces confiées, conception suivie de réalisation de moules pour la plasturgie.

#### Montant des garanties

Nature de la garantie	Limites en €
	avant livraison des produits ou réception des travaux

Tous les dommages 10 000 000 € par sinistre garantis confondus sauf limitations particulières :

après livraison des produits ou réception des travaux

Tous dommages 10 000 000 € par sinistre, garantis confondus sauf pour l'ensemble des limitations particulières : sinistres d'une même année d'assurance

### **I. 3.4.2. L'assurance dommage MECOLEC**

Ce contrat est souscrit auprès d'AMLIN.

Les établissements assurés au contrat sont :

- ZI les Condamines – 07300 MAUVES
- ZI Quartier de Rasclé – 07320 SAINT AGREVE
- Le Village – 21270 VONGES
- ZAC Grenoble Air Parc 38590 - SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS

Et, partout où besoin est, en France Métropolitaine et sur le territoire de l'Union Européenne.

La police susvisée a pour objet de garantir les biens assurés contre tous les dommages, disparitions, destructions altérations.

### **Montant des garanties**

Ce risque est assuré à concurrence de 94.800.000 euros couvrant les dommages directs et pertes d'exploitation combinés, franchises déduites, hors limitations particulières avec une limitation par sinistre et par site de 35.000.000 euros.

### **I. 3.4.3. Assurance responsabilité des mandataires sociaux**

La police est souscrite auprès de CHUBB. La garantie est limitée à 5.000.000 euros par période d'assurance (annuelle).

Dommages et responsabilités couverts (selon modalités, limites et conditions mentionnées au contrat) :

- Faute professionnelle commise par les assurés dans l'exercice de leurs fonctions de dirigeant ;
- Remboursement à la Société émettrice des conséquences pécuniaires et/ou frais de défense dans la mesure où la Société peut prendre légalement en charge le règlement des conséquences pécuniaires des sinistres et/ou des frais de défenses résultant de toute réclamation introduite à l'encontre de l'assuré ;
- Frais de défense civile et pénale des assurés.

## **I. 3.5. Faits exceptionnels et litiges**

Suite à l'échec des projets d'accord industriel et de participation financière évoqués dans l'accord-cadre du 8 avril 2014 négocié avec SEDAINE, un contentieux avait été initié par SEDAINE le 1er septembre 2015, qui demandait la poursuite des opérations malgré l'expiration de la date de closing et les conditions essentielles non remplies par SEDAINE.

Par décision rendue en date du 29 juin 2016, le Tribunal de Commerce francophone de Bruxelles a rejeté l'ensemble des demandes du groupe SEDAINE, les déclarants infondées. Les demandes formulées par MECOLEC à titre reconventionnel ont également été rejetées.

Ce jugement constate la validation de la cession immobilière intervenue fin 2013 et en permet la

traduction définitive dans les comptes consolidés du Groupe MECOLEC en application des normes IFRS<sup>3</sup>.

Le groupe SEDAINE a interjeté appel de la décision, tout en abandonnant ses prétentions relatives à l'annulation de l'opération de cession immobilière devenue de ce fait définitive. La décision d'appel pourrait intervenir en 2020.

Du point de vue de MECOLEC, et au regard de sa situation nette consolidée, les autres procédures contentieuses en cours à la date du dépôt du présent Rapport Annuel ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative défavorable sur son niveau d'activité, ses résultats, sa situation financière, sa

<sup>3</sup> La possibilité incluse dans la convention-cadre de retour dans le « pristin état » de chacune de ses dispositions en cas de non réalisation de la totalité des opérations avait conduit à annuler, dans les comptes consolidés de l'exercice 2013, la cession de l'immobilier intervenue fin 2013, et ainsi la réinscription à l'actif immobilisé de la valeur brute des immeubles cédés ainsi que leurs amortissements, et l'enregistrement au passif d'une provision de 5.300 K€ en Autres dettes financières, ainsi que la poursuite des charges d'amortissement et le retraitement des loyers afférents dans le compte de résultat consolidé.

La traduction en normes IFRS de la cession immobilière présente ainsi les incidences suivantes : (i) la comptabilisation de la plus-value de cession en Autres produits opérationnels, (ii) le remplacement des charges d'amortissement par des charges de loyers ainsi que les impôts différés afférents et, au bilan, à l'actif sur (iii) la sortie des immeubles cédés, et au passif sur (iv) la suppression de la provision classée en Autres dettes financières pour 5.300 K€.

politique d'investissement et de développement ainsi que ses perspectives de croissance.



## II. Gouvernement d'entreprise

# II. 1. Organes d'administration et de Direction de la Société

## II. 1.1. Composition des organes d'administration et de direction de la Société

### II. 1.1.1. Composition du Conseil d'administration

Au 27 avril 2017, le Conseil d'administration de la Société MECELEC est composé de 5 administrateurs :

- Monsieur Michel-Pierre DELOCHE, Président,
- Monsieur Jacques DANCER,
- Monsieur Patrick LOUIS,
- Madame Martine RINAUDO,
- Monsieur Paul-Henry WATINE

Parmi ces cinq administrateurs, trois peuvent être qualifiés d'indépendant au regard du code de gouvernance MIDDLENEXT, puisqu'ils n'exercent pas de fonction de direction dans la Société ou dans son Groupe, et qu'ils n'entretiennent pas de relation, notamment en tant que client ou fournisseur significatif,

avec la Société, son Groupe ou sa direction, susceptible de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. De plus, ces administrateurs indépendants ne détiennent pas de participation importante dans le capital social. Le Conseil d'administration, considère notamment que le fait pour certains administrateurs qualifiés d'indépendant, d'être membre du Conseil depuis plusieurs années ne constitue pas un obstacle à leur indépendance à l'égard du Conseil d'administration mais doit au contraire s'analyser comme un gage de pérennité et d'accompagnement du développement du Groupe.

Le Conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés.

Le Conseil d'administration est assisté depuis le 23 mai 2013 d'un Censeur, Monsieur Edouard LAMELOISE, dont le mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2018.

#### Mandataires sociaux

Prénom et nom ou dénomination sociale	Première nomination	Echéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société
Michel-Pierre DELOCHE	25 juin 2010	AG 2021	Président
	idem	AG 2021	Directeur Général
Bénédicte DURAND	18 Novembre 2016	AG 2021	Directeur Général Délégué

#### Administrateurs

Prénom et nom ou dénomination sociale	Première nomination	Echéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société
Jacques DANCER	25 juin 2010	AG 2021	Administrateur
Patrick LOUIS	22 juin 2011	AG 2017	Administrateur Indépendant
Martine RINAUDO	23 mai 2013	AG 2019	Administrateur Indépendant
Paul-Henry WATINE	25 juin 2010	AG 2021	Administrateur Indépendant

### II. 1.1.2. Renouvellement des membres du Conseil d'administration et des mandataires sociaux

L'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 devra se prononcer sur le renouvellement des mandats suivants :

- Néant

Elle proposera également la nomination d'un administrateur en adjonction (précédemment censeur) en la personne de :

#### **Edouard LAMELOISE**

Fonctions principales exercées hors de la Société	Directeur Général HELEA FINANCIERE
Autres mandats et fonctions exercées durant les cinq dernières années	Gérant
Adresse professionnelle	HELEA FINANCIERE – 28 Cours de Verdun – 69002 LYON

### II. 1.1.3. Direction opérationnelle

La Direction de MECELEC est assurée par l'équipe suivante :

#### Direction Générale

Président Directeur Général	Michel-Pierre DELOCHE
Directeur Général Délégué	Bénédicte DURAND

#### Fonctions Groupe

Responsable Administratif et Financier	Séverine TABBAKH
Responsable Ressources Humaines	Cyrielle EVRARD
Directeur des Ventés	Bertrand VIEILLE
Directeur des Opérations	Richard EXBRAYAT

#### Directeurs de Site

CORBAS	Hugues DELOCHE
MAUVES	Éric JALLAT
SAINT-AGREVE	Nicolas LEFEVRE
SAINT-GEOIRS	Jean-Marie DARDAINE

## II. 1.2. Fonctionnement des organes d'administration et de direction et conflits d'intérêts

Le Conseil d'administration qui s'est réuni le 25 juin 2010, à la suite de l'adoption par la Société de la forme de Société anonyme à Conseil d'administration, a décidé à l'unanimité, que la direction générale de la Société serait assumée par le Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration s'est doté d'un Règlement intérieur le 29 juillet 2010.

Par décision du 29 juillet 2010, le Conseil d'administration a choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites établi par MIDDLENEXT.

Le Conseil d'administration se réunit au moins 4 fois par an, et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Les principaux travaux du Conseil d'administration durant l'exercice 2016 ont concerné :

- La réflexion sur les orientations stratégiques du Groupe MECELEC ;
- La modification du fonctionnement du Conseil ;
- La réflexion sur la place de cotation de MECELEC et sur les possibilités de transfert sur ALTERNEXT ;
- L'adoption du budget 2017 et des investissements associés ;

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

## II. 1.3. Comités spécialisés

Le règlement intérieur prévoyait la création (i) d'un comité d'audit et (ii) d'un comité des rémunérations et des nominations, dont les attributions sont précisées à l'article 6 du Règlement Intérieur. Ces comités ont été créés lors du Conseil qui s'est réuni le 30 mars 2011.

Le Conseil du 12 octobre 2015 a décidé la réintégration des Comités au Conseil en raison de la taille resserrée du Conseil qui est passé de 10 à 8 membres puis à 5 membres. Le Conseil se réunira en formation spécifique « Comité d'audit » ou « Comité des Rémunérations et des Nominations » pour les besoins de ces travaux.

## II. 2. Rémunérations et avantages des Dirigeants et Administrateurs

### II. 2.1. Equipe de direction

M. Michel-Pierre DELOCHE (Président-Directeur-Général depuis le 25/06/2010)	2016	2015	2014
Rémunération fixe salarié	-	-	-
Rémunération mandataire social	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-
Jetons de présence	6 000	4 200	1 500
Avantages en nature	-	-	-
Véhicule	-	-	-
<b>Total</b>	<b>6 000</b>	<b>4 200</b>	<b>1 500</b>

Société HELMAJE SASU dont M. Philippe LEYDIER est Président (Directeur Général Délégué depuis le 31 octobre 2014)	2016	2015	2014
Mission exceptionnelle confiée à la Société HELMAJE SASU (dont 8 783 de défraiement). Fin de mission au 30/06/2016	98 783	165 000	30 000

M. LEYDIER n'a pas perçu d'autre rémunération que celle prévue au titre de la mission confiée à la Société HELMAJE SASU.

Mme Bénédicte DURAND (Directeur Général Délégué depuis le 18/11/2016)	2016
Rémunération fixe salarié	76 726
Rémunération mandataire social	-
Rémunération exceptionnelle	-
Jetons de présence	-
Avantages en nature	-
Véhicule	-
<b>Total</b>	<b>76 726</b>

Il n'existe pas d'engagements liés à la prise, à la cessation ou au changement de fonctions de l'équipe de Direction.

## II. 2.2. Jetons de présence

Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2016 a attribué à titre de jetons de présence aux administrateurs, au cours du dernier exercice, une enveloppe globale de 50.000 € destinée à récompenser l'assiduité des administrateurs. Nous vous proposons le maintien de cette enveloppe globale pour l'exercice 2017.

Les administrateurs et les membres du Comité ont ainsi perçu en 2017 au titre de l'exercice 2016 une rémunération globale de 28.750€ correspondant à 43 présences à raison de 750 € par présence physique et 250 € par présence téléphonique des administrateurs selon le tableau ci-dessous :

Noms des administrateurs	Présences au Conseil (physique)	Présences au conseil (téléphone)	Montant des jetons de présence
DELOCHE Michel-Pierre	8		6 000
CARRY Jean-Yves	1		750
DANCER Jacques	4	1	3 250
LAMELOISE Edouard (censeur)	4		3 000
LEYDIER Philippe	2	1	1 750
LOUIS Patrick	6	1	4 750
MARQUETTE Jean-François	1		750
RINAUDO Martine	3	3	3 000
WATINE Paul-Henry	7	1	5 500
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>7</b>	<b>28 750</b>

## II. 3. Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et Rapports des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Ce rapport a été élaboré à la suite d'une réunion avec la Direction administrative et financière de la Société et s'appuie sur les travaux du Comité d'audit et du Comité des Rémunérations et des nominations. Il a été approuvé par le Conseil d'administration du 27 avril 2017.

### II. 3.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

#### II. 3.1.1. Présentation du Conseil d'administration

##### II. 3.1.1.1. Répartition du capital social

Le Concert Seconde Chance détenait à la clôture de l'exercice 60,05% du capital et 81,85% des droits de vote. La composition du Conseil d'administration tient compte de l'existence de ce concert.

##### II. 3.1.1.2. Composition du Conseil

Le Conseil d'administration est, à ce jour, composé de CINQ (5) membres nommés pour une durée de six années. Il est assisté d'un (1) censeur.

Les échéances des mandats sont au terme de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'année mentionnée (soit au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice).

Prénom et nom ou dénomination sociale	Première nomination	Echéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société
Michel-Pierre DELOCHE	25 juin 2010	AG 2021	Président du Conseil
Jacques DANCER	25 juin 2010	AG 2021	Administrateur
Edouard LAMELOISE	23 Mai 2013	AG 2019	Censeur
Patrick LOUIS	22 juin 2011	AG 2017	Administrateur Indépendant
Martine RINAUDO	23 mai 2013	AG 2019	Administrateur Indépendant
Paul-Henry WATINE	25 juin 2010	AG 2021	Administrateur Indépendant

Monsieur Philippe LEYDIER, nommé Censeur en date du 24 Juin 2016, a démissionné du Conseil le 8 Décembre 2016.

Par ailleurs, les mandats de Monsieur Hervé BRONNER, Monsieur Jean Yves CARRY et Monsieur Jean-François MARQUETTE sont arrivés à échéance et n'ont pas été renouvelés.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale qui se tiendra le 23 Juin 2017 la nomination d'un nouvel administrateur en adjonction en la personne de Monsieur Edouard LAMELOISE, précédemment censeur.

#### **Edouard LAMELOISE**

Fonctions principales exercées hors de la Société	Directeur Général HELEA FINANCIERE
Autres mandats et fonctions exercées durant les cinq dernières années	Gérant
Adresse professionnelle	HELEA FINANCIERE – 28 Cours de Verdun – 69002 LYON

### II. 3.1.1.3. Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil

#### Michel-Pierre DELOCHE

##### Fonctions principales exercées hors de la Société

Consul du Danemark  
Président de l'Institut Français des Administrateurs Rhône-Alpes  
Gérant - SARL MP DELOCHE & ASSOCIES  
Gérant - SARL SETIAG  
c/o SARL MP DELOCHE & ASSOCIES – 136 cours Lafayette – 69003 LYON

Adresse professionnelle

#### Jacques DANCER

##### Fonctions principales exercées hors de la Société

Président - EUREKAP

##### Autres mandats et fonctions exercées durant les cinq dernières années

Gérant – JABIN MONTAT  
Gérant - MCJ  
Gérant - DANCER INVESTISSEMENT  
Gérant – SC DANCER  
Administrateur - DN COLOR  
Administrateur - APS  
Membre Conseil de Surveillance - AMOEBA  
DANCER INVESTISSEMENT – 57, rue Michelet 42000 ST ETIENNE

Adresse professionnelle

#### Patrick LOUIS

##### Fonctions principales exercées hors de la Société

Professeur - Université Lyon 3  
Consultant

##### Autres mandats et fonctions exercées durant les cinq dernières années

Administrateur - Union Inter régionale et Technique des Sociétés Etudiantes Mutualistes UITSEM  
Conseiller Régional Rhône Alpes  
Conseiller communautaire Grand Lyon  
Conseiller du 6<sup>e</sup> arrondissement de Lyon  
IAE - Université Jean Moulin Lyon 3 BP 8242 69355 LYON Cedex 08

Adresse professionnelle

#### Martine RINAUDO

##### Fonction principale exercée hors de la Société

Président SAS LELAHEL

##### Autres mandats et fonctions exercées durant les cinq dernières années

Adresse professionnelle

Domaine Capoue de l'Escoulin – Les Maillets – 26400 EYGLUY ESCOULIN

#### Paul-Henry WATINE

##### Fonctions principales exercées hors de la Société

Président - SAS PHW PARTENAIRE  
Administrateur - SACVL  
Membre du Conseil de surveillance - HOSPICES CIVILS DE LYON  
Membre du Conseil de surveillance - SA HELIOMED  
TPG honoraire Région RHONE-ALPES.  
Administrateur Indépendant - SICAV FONSIKAV  
Président de la Commission Consultative Economique - Société des Aéroports de LYON  
Membre du Conseil d'administration de l'Opéra National de Lyon,  
Membre du Conseil de Surveillance de la Société Eco Delta.  
39, rue Vaubecour 69002 LYON

##### Autres mandats et fonctions exercées durant les cinq dernières années

Adresse professionnelle

### II. 3.1.1.4. Critères de choix des administrateurs

Le Conseil d'administration comprend trois (3) administrateurs indépendants :

- Madame Martine RINAUDO,
- Monsieur Patrick LOUIS,

- Monsieur Paul-Henry WATINE.

Le Conseil d'administration considère que ces administrateurs remplissent l'ensemble des critères rappelés ci-dessous.

Selon le règlement intérieur du Conseil d'administration établi conformément au Code de gouvernance

MIDDLENEXT, cinq (5) critères permettent de justifier l'indépendance des membres du Conseil, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une Société de son Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Le Conseil d'administration examine au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus. Sous réserve de justifier sa position, le Conseil d'administration peut considérer

## II. 3.1.2. Fonctionnement du conseil

---

Le Conseil est assisté de deux (2) comités dont le rôle est fixé par un Règlement intérieur signé par l'ensemble des administrateurs en fonction :

- Un Comité d'audit : Présidents- Monsieur Paul-Henry WATINE et Jacques DANCER. Ses membres ont été choisis en raison de leurs compétences particulières en matière financière ou comptable. Un des membres est indépendant au sens du Règlement intérieur du Conseil (Monsieur Paul-Henry WATINE).
- Un Comité des Rémunérations et des Nominations.

Ces Comités ont été créés par le Conseil d'administration du 30 mars 2011.

Le Comité d'audit s'est réuni :

- Le 28 avril 2016 ;

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni le 28 avril 2016.

Le Conseil du 12 octobre 2015 a décidé la réintégration des Comités au Conseil en raison de la taille resserrée du Conseil qui est passé de 10 à 8 membres puis à 5

qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

### II.3.1.1.5. Représentation équilibrée des femmes et des hommes

---

Du fait du passage sur Alternext, la société MECELEC SA n'est plus tenue à quelconque obligation en termes de parité en ce qui concerne la constitution de son conseil d'administration.

Toutefois MECELEC SA souhaite une mixité au sein de son conseil, aussi la présence minimale d'un administrateur féminin sera conservée.

membres. Le Conseil se réunira en formation spécifique « Comité d'audit » ou « Comité des Rémunérations et des Nominations » pour les besoins de ces travaux.

### II. 3.1.2.1. Rôle du Président

---

Le Président :

- Arrête les documents préparés par les services internes à l'entreprise ;
- Organise et dirige les travaux du Conseil d'administration ;
- S'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- S'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

## II. 3.1.3 Conditions d'organisation des travaux du Conseil

### II. 3.1.3.1. Organisation

Le fonctionnement du Conseil est régi par le règlement intérieur adopté le 29 juillet 2010.

Aux rendez-vous obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

### II. 3.1.3.3. Participation aux Conseils d'administration

Le taux de participation s'est élevé en 2016 à 74%. Les séances du Conseil d'administration ont été présidées par le Président du Conseil :

Noms des administrateurs	Nombre de CA possibles	Nombre de présents	Pourcentage de présence
DELOCHE Michel-Pierre	8	8	100%
CARRY Jean-Yves	1	1	100%
DANCER Jacques	8	5	63%
LAMELOISE Edouard (censeur)	8	4	50%
LEYDIER Philippe	7	3	43%
LOUIS Patrick	8	7	88%
MARQUETTE Jean-François	1	1	100%
RINAUDO Martine	8	6	75%
WATINE Paul-Henry	8	8	100%
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>43</b>	<b>75%</b>

### Les censeurs

Le Conseil est également assisté d'un (1) Censeur, Monsieur Edouard LAMELOISE depuis le 23 mai 2013. Conformément à l'article 19.4 des statuts, les censeurs sont chargés de veiller à la stricte exécution des statuts. Ils assistent aux séances du Conseil d'administration, examinant les comptes semestriels ou annuels, avec voix consultative.

Ils peuvent présenter à ce sujet leurs observations au Conseil d'administration lorsqu'ils le jugent à propos. Ils peuvent désigner parmi eux un Président personne physique, qui portera le titre de Président du collège des censeurs. Les censeurs peuvent percevoir une rémunération dont le montant est fixé par l'assemblée générale ordinaire et maintenu jusqu'à décision contraire d'une nouvelle assemblée.

### Les Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les séances du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

### II. 3.1.3.2. Les réunions du Conseil et la participation aux séances

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président par tous moyens même verbalement.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni huit (8) fois :

28/04/2016, 24/06/2016 (matin), 24/06/2016 (après-midi), 19/09/2016, 23/09/2016, 07/10/2016, 18/11/2016 et le 12/12/2016.

### Les représentants du Comité d'entreprise

Les représentants du Comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil. A la suite des élections professionnelles intervenues le 2 décembre 2015, une Délégation Unique du Personnel a remplacé le Comité d'entreprise. Lors de la réunion du 8 décembre 2015, quatre représentants ont été désignés au Conseil d'administration :

- Madame Brigitte BELOU (1<sup>er</sup> collège)
- Madame Lucienne CHARPENAY (1<sup>er</sup> collège)
- Monsieur Yvan LECOMTE (2<sup>ème</sup> collège)
- Monsieur Tristan TEIRE (3<sup>ème</sup> collège)

### II. 3.1.3.4. Les comptes rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le Secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

### II. 3.1.3.5. L'information du Conseil

A l'occasion des séances du Conseil : les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Hors séances du Conseil : les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

### II. 3.1.3.6. Les jetons de présence

L'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2016 a décidé de fixer l'enveloppe des jetons présence pour l'exercice 2016 à la somme de 50.000 €.

La répartition des jetons de présence est arrêtée par le Conseil d'administration en fonction de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Les administrateurs et censeurs ont reçu en 2017 au titre l'exercice 2016 une rémunération globale de 28 750 € correspondant à 43 présences à raison de 750 € par présence physique et 250 € par présence téléphonique

### II. 3.1.3.7. Application d'un code de gouvernement d'entreprise

La Société se réfère volontairement au code de gouvernement d'entreprise MIDDLENEXT depuis la décision du Conseil d'administration du 29 juillet 2010.

Ce code peut être consulté sur le site <http://www.middlenext.com/>.

La Société a choisi de se soumettre à l'ensemble de ses recommandations du Code MIDDLENEXT (démarche « *comply or explain* ») et notamment les recommandations n°15 et n°8 :

### Recommandation n°15

*« Il est recommandé qu'une fois par an, le président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux. Cette discussion est inscrite au procès-verbal de la séance ».*

Chaque année lors du Conseil d'arrêté des comptes les administrateurs sont amenés à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux. Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil qui s'est réuni le 27 Avril 2017..

### Recommandation n°8 :

La recommandation MIDDLENEXT n°8 sur les administrateurs indépendants est respectée.

Elle indique : *« Il est recommandé que le Conseil accueille au moins 2 membres indépendants. Ce nombre pourra être ramené à 1 membre dans l'hypothèse où le Conseil est composé de 5 membres ou moins. Il pourra être augmenté dans les Conseils dont l'effectif est important et précise les critères permettant de justifier l'indépendance des membres du Conseil ».*

Le Conseil d'administration comprend à ce jour trois (3) membres indépendants.

### Autres recommandations

L'ensemble des recommandations du « *Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MIDDLENEXT* » sont suivies par MECELEC et ses organes de gouvernance.

### Points de vigilance

Le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « *Points de vigilance* ».

## II. 3.2. Procédures de contrôle interne et gestion des risques mises en place par la Société

### II. 3.2.1. Définition et objectifs du contrôle interne

#### II. 3.2.1.1. Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne vise à assurer la protection du patrimoine, la fiabilité des informations financières, le respect des lois et règles et l'application des instructions et orientations fixées par la Direction.

Le Groupe MECELEC a identifié dans le cadre de son contrôle interne un certain nombre de risques et a en conséquence mis en place un ensemble de dispositifs qui vise à maîtriser les activités du Groupe et à donner une assurance raisonnable que les principaux risques sont traités.

La direction analyse régulièrement les risques liés à l'activité, aux exigences juridiques et réglementaires ainsi que ceux découlant des aspects environnementaux. Elle a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs), et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés dans le présent Rapport Annuel.

La filiale MECELEC PLASTIC COMPOZIT située en ROUMANIE n'est pas couverte par le système de contrôle interne.

La revue des risques est centralisée au niveau de la Direction Générale, chaque niveau de risques étant suivi par un département spécifique :

- Risques opérationnels, industriels, qualité et environnementaux par chaque Directeur de site,
- Risques clients, innovation et Recherches et Développement par la Direction Générale,
- Risques fournisseurs, logistiques et services par la Direction des Opérations,
- Risques financiers, par la Responsable Administratif et financière
- Risques ressources humaines par la Responsable Ressources Humaines.

#### II. 3.2.1.2. Procédures

MECELEC dispose d'un Manuel Qualité (tel que prescrit par le paragraphe 4.2.2 de la norme ISO 9001 :2008) incluant les procédures opérationnelles (achats, ventes,) ainsi que les consignes opérationnelles écrites dans les différents domaines couverts par l'entreprise.

Un audit de contrôle de la certification ISO 9001 version 2008 a été effectué avec succès au cours du troisième trimestre 2016.

L'organisation du contrôle interne s'appuie sur l'ERP (Enterprise Ressources Planning ou Progiciel de Gestion Intégré) JEEVES qui est opérationnel pour l'ensemble des sites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, hormis le site de Corbas. Ce système de gestion est utilisé pour gérer tous les aspects liés à la production et à la vente : gestion des articles, achats, ventes, suivi de production et des stocks. Il permet de suivre et de contrôler les flux liés à ces cycles opérationnels ainsi que leur enregistrement comptable : le système de gestion gère en effet en automatique les informations nécessaires pour le traitement de l'information financière et comptable.

Les flux non générés par le système de gestion sont initiés ou contrôlés par la Direction financière et comptable : flux liés aux rémunérations par exemple, ou par la Direction générale pour les décisions d'investissements.

Les procédures et les sécurités en matière de flux financiers reposent sur les automatismes et les contrôles liés au système de gestion et sur l'intervention de la Direction financière pour la signature des moyens de paiement.

Les comptes de MECELEC sont établis par ses propres services, suivant les lois et règlements en vigueur. Les éléments entrants (ventes et achats production) proviennent du module de gestion de production. MECELEC a par ailleurs mis en place un contrôle structuré des autres éléments entrants et sortants.

Les stocks de matières premières et de produits finis sont suivis par inventaire permanent dans le système informatique et la procédure d'inventaires tournants mensuels est commune à l'ensemble des sites. Elle concerne la plupart des références, à l'exception de la matière (SMC, résines, métaux) qui fait l'objet d'un inventaire physique mensuel.

Les comptes consolidés de MECELEC regroupent à ce jour MECELEC SA et la filiale roumaine MECELEC PLASTIC COMPOZIT, qui fait l'objet d'un suivi mensuel par un cabinet comptable local.

MECELEC recourt par ailleurs régulièrement à ses Conseils extérieurs afin de valider les choix qu'elle peut être amenée à faire au regard du traitement comptable et/ou juridique d'une opération particulière.

Les comptes font, par ailleurs, l'objet du contrôle des commissaires aux comptes, conformément à la réglementation en vigueur.

### **II. 3.3. Participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Conformément aux articles, L. 225-37 al. 8 du Code de commerce, il est indiqué que les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée

générale sont prévues aux articles 23 à 29 des statuts de la Société.

### **II. 3.4. Restrictions apportées aux pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués**

Les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

### **II. 3.5. Principes et règles adoptées par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux**

Le Directeur Général Délégué peut être rémunéré au titre de son mandat social comme au titre de son contrat de travail.

La rémunération du Directeur Général Délégué, tant au titre de son contrat de travail que de ses fonctions de Directeur Général Délégué, peut comprendre une partie variable tenant compte des performances de la Société.

Au titre de l'exercice 2016, le Président-Directeur Général n'a pas reçu de rémunération au titre de ses fonctions.

Il est rappelé que le Comité des rémunérations et des nominations a notamment pour mission d'étudier les recommandations de la Direction Générale de la Société et de faire des propositions au Conseil d'administration de la Société en matière de rémunération et d'avantages accordés aux Président, Directeur Général, Directeurs Généraux Délégués et membres du Comité Directeur.

Les rémunérations des mandataires sociaux figurent dans le rapport de gestion.

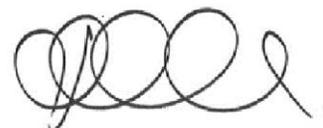
### **II. 3.6. Informations concernant la structure du capital de la Société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Conformément à l'article L. 225-37 al. 9 du Code de commerce, il est renvoyé sur ce point au rapport de gestion de la Société.

Fait à MAUVES

Le 27 avril 2017

Monsieur Michel-Pierre DELOCHE  
Président du Conseil d'administration



## II. 3.7. Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MECOLEC et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Villeurbanne, le 27 avril 2017,

Les Commissaires aux Comptes

**ADN PARIS, représentée par**

Philippe SIXDENIER

**ODICEO, représentée par**

Alain FAYEN



# III. Informations sur la Société et son capital

# III. 1. Renseignements à caractère général sur la Société et Bourse

## III. 1.1. Renseignements à caractère général sur la Société

<b>Nom :</b>	MECELEC – SOCIETE ANONYME A CONSEIL D'ADMINISTRATION
<b>Capital social :</b>	12.148.146 € en 4.049.382 actions au nominal de 3 €.
<b>Date de création de la Société :</b>	1934
<b>Siège social :</b>	07300 - MAUVES - France
<b>Registre du commerce :</b>	B 336 420 187 AUBENAS – Code APE : 2712Z

### III. 1.1.1. Administration

Michel-Pierre DELOCHE	Président-Directeur Général
Bénédicte DURAND	Directeur Général Délégué
Jacques DANCER	Administrateur
Patrick LOUIS	Administrateur
Paul-Henry WATINE	Administrateur
Martine RINAUDO	Administrateur
Edouard LAMELOISE	Censeur
Consultation des documents comptables :	Siège social : MAUVES (07) - France.
Communication financière :	Bénédicte DURAND – Directeur Général Délégué tél. : 33 (0) 4 75 07 87 07 - <a href="mailto:b.deloche@mecelec.fr">b.deloche@mecelec.fr</a>
Exercice social :	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### III. 1.1.2. Présentation de l'activité

MECELEC (la "Société") est une Société anonyme régie par les dispositions de la loi française, créée en 1934 et cotée à Alternext, (Transfert de marché d'Euronext compartiment C vers Alternext au 20 Mars 2017). La Société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe MECELEC ».

MECELEC est aujourd'hui un industriel spécialiste des matériaux composites et des plastiques dont l'activité se déploie sur deux segments de marché :

- INDUSTRIE - MECELEC a développé de fortes compétences techniques et industrielles dans la transformation des composites therm durcissables et dans l'injection des thermoplastiques. Cette activité a été renforcée par la création du site de SAINT AGREVE (1984), l'acquisition de

l'activité NOBEL COMPOSITES (2003), puis par celles de SADAC (2011), de SOTIRA AUTOMOTIVE (2012, cédée le 31 décembre 2014), de BESACIER (2014, cédée le 29 Décembre 2016).

- RESEAUX - MECELEC est un des rares acteurs du marché à offrir une gamme complète d'équipements de raccordement entre des réseaux publics (électrique, télécoms, gaz et eau) et leurs clients.

Les états financiers annuels consolidés de MECELEC au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 avril 2017, date à laquelle ils ont été autorisés à la publication. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2017.

### III. 1.2. Historique

<b>1934</b>	Création pour répondre aux importants besoins des réseaux électriques	<b>2008</b>	Ouverture d'une procédure de sauvegarde
<b>1958</b>	Introduction des matériaux plastiques et composites	<b>2010</b>	Reprise par le concert SECONDE CHANCE ; Acquisition de l'activité Regards Eau de SOTRA SEPEREF
<b>1965</b>	Développement de matériel pour le réseau téléphonique	<b>2011</b>	Acquisition de l'activité de SADAC (38 St Geoirs); Cession de MECELEC Télécoms
<b>1970</b>	Création de MCR (Mecelec Composites et Recyclage) et d'INOPLAST	<b>2012</b>	Acquisition de l'activité de SOTIRA 73 (73 Chambéry)
<b>1984</b>	Ouverture du site de St Agrève (07) dédié à l'injection thermoplastique	<b>2013</b>	Sortie de procédure de sauvegarde avec anticipation Cession du site de Fabrègues Transfert du site de Vonges et création d'une deuxième usine à Mauves
<b>1988</b>	Introduction au Second Marché	<b>2014</b>	Acquisition de BESACIER (69 Corbas) Cession du site de Chambéry Emission obligataire de 11 M€
<b>1997</b>	Partenariat avec NEXANS pour les coffrets électriques	<b>2016</b>	Cession de BESACIER (69 Corbas)
<b>2003</b>	Cession de la participation d'INOPLAST à PLASTIC OMNIUM Ouverture du site de Cluj-Napoca (Roumanie)	<b>2017</b>	Changement de marché de cotation - Transfert sur Alternext

### III. 1.3. Bourse

Depuis le 20 Mars 2017, les actions de la société sont cotées en France sur Alternext sous le code valeur ISIN FR0000061244 – Code mnémorique : ALMEC .

## III. 2. Capital et actionnariat

### III. 2.1. Capital social de MECLEC SA

Au 31 décembre 2016, le montant du capital social s'élevait à 12.148.146 euros divisé en 4.049.382 de trois (3) euros chacune de valeur nominale. Il n'existe aucune sûreté, privilège ou nantissement sur le capital social.

#### III. 2.1.1. Evolution du capital social au cours des derniers exercices

L'évolution du capital social a été la suivante au cours des cinq derniers exercices :

	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Titres	3 210 428	3 210 532	3 210 532	3 210 632	4 048 632	4 049 382
Droits de Votes <sup>4</sup>	3 233 656	3 233 761	3 233 761	3 233 861	5 473 538	5 366 823
Capital social (€)	9 631 284	9 631 596	9 631 596	9 631 896	12 145 896	12 148 146

\* Compte tenu des droits de vote double conférés à certaines actions et des actions auto-détenues.

Date	Type d'opération	Actions créées	Actions totales	Capital social (€)
14/01/2011	Exercice de BSA 2010	150	3.210.178	9.630.534
21/01/2011	Exercice de BSA 2010	100	3.210.278	9.630.834
08/04/2011	Exercice de BSA 2010	150	3.210.428	9.631.284
15/06/2012	Exercice de BSA 2010	4	3.210.432	9.631.296
13/07/2012	Exercice de BSA 2010	100	3.210.532	9.631.596
25/02/2014	Exercice de BSA 2010	100	3.210.632	9.631.896
09/01/2015	Exercice de BSA 2010	2.600	3.211.232	9.633.696
29/06/2015	Conversion d'OCA 2019	833.400	4.046.632	12.139.896
30/12/2015	Exercice de BSA 2010	100	4.046.732	12.140.196
31/12/2015	Exercice de BSA 2014	1.000	4.047.732	12.143.196
31/12/2015	Conversion d'OCA 2019	900	4.048.632	12.145.896
31/12/2016	Exercice de BSA 2010	750	4.049.382	12.148.146

#### III. 2.1.2. Titres en circulation donnant accès au capital

Suite à la fin d'échéance des BSA 2010 le 31 décembre 2015, il n'existe plus que deux catégories de titres donnant accès au capital sont en circulation, les BSA 2014 et les OCA 2019.

	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
BSA 2010 exerçables	2.196.528	2.196.424	2.196.324	2.196.224	750 <sup>5</sup>	-
BSA 2014 exerçables	-	-	-	3.672.400	3.671.400	3.671.400
OCA 2019 convertibles (x100)	-	-	-	3.672 400	2 838 100	2 838 100
<b>Nombre d'actions potentielles</b>	<b>2.196.528</b>	<b>2.196.424</b>	<b>2.196.324</b>	<b>9.541.024</b>	<b>6.510.250</b>	<b>6.509.500</b>
Prime d'émission potentielle (€)	1.098.264	1.098.212	1.098.162	4.770.512	3.671.775	3.671.400
Actions propres	30.251	26.195	17.163	17.163	17.163	17.163

<sup>4</sup> Compte tenu des droits de vote double conférés à certaines actions et des actions auto-détenues.

<sup>5</sup> 750 BSA ont été exercés au 31 décembre 2015 avec émission en janvier 2016.

### III. 2.1.2.1. BSA 2010

L'augmentation de capital du 29 décembre 2010 avait donné lieu à la création de BSA, dont la maturité et le prix d'exercice ont été modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2013. Les BSA 2010, dans leurs nouvelles caractéristiques, étaient exerçables à 3,5 € et avaient une date limite d'exercice prorogée au 31 décembre 2015.

Ces BSA sont arrivés à échéance le 31 décembre 2015.

### III. 2.1.2.2. OCA 2019

Les Obligations convertibles en actions (les « OCA ») ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Eurolist C le 19 décembre 2014 sous le code ISIN FR0012057008.

D'un coupon annuel au taux d'intérêt de 6%, les OCA peuvent s'amortir soit in fine, par remboursement au pair majoré d'une prime de remboursement de 10% et de l'intérêt couru, soit 348 € par OCA, soit à tout moment à la demande du porteur. Les OCA sont convertibles à tout moment et donnent lieu à

l'attribution de 100 actions nouvelles MECELEC pour 1 OCA.

La date de maturité des OCA est le 17 décembre 2019.

### III. 2.1.2.3. BSA 2014

Les Bons de souscription d'action (« les BSA ») ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Eurolist C le 19 décembre 2014 sous le code ISIN FR0012057149.

Le nombre de BSA attachés à chaque OCA est de 100, ce qui représente suite à la création des 36.724 OCA émises, un nombre total de BSA créés de : 3.672.400. Les BSA ont été détachés des OCA immédiatement à l'issue de leur admission.

Les BSA seront exerçables à compter de leur émission et pendant 5 ans jusqu'au 11 décembre 2019 au plus tard (la « Période d'Exercice »). Les BSA qui n'auront pas été exercés le 11 décembre 2019 deviendront automatiquement caducs et perdront toute valeur.

Chaque BSA donnera droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice, de souscrire une (1) action nouvelle de la Société émise au prix de quatre euros (4 €).

## III. 2.2. Répartition du capital et des droits de vote

### III. 2.2.1. Actionnariat au 31/12/2016

Au 31/12/16	2015				2016			
Concertiste	Actions	Votes	% Cap.	% Votes	Actions	Votes	% Cap.	% Votes
MP DELOCHE & ASSOCIES	790 560	1 147 720	19,5%	21,0%	801 335	849 003 <sup>6</sup>	19,8%	22,1%
VENDOME DEVELOPPEMENT	286 746	567 746	7,1%	10,4%	286 746	520 208	7,1%	12,8%
HELEA FINANCIERE	262 716	467 932	6,5%	8,5%	262 716	460 806	6,5%	11,4%
SETIAG	267 920	410 432	6,6%	7,5%	267 920	416 886	6,6%	10,3%
DANCER INVESTISSEMENT	160 563	321 126	4,0%	5,9%	160 563	216 448	4,0%	5,3%
AUTOFINANCE	161 309	306 882	4,0%	5,6%	161 309	238 996	4,0%	5,9%
SECONDE CHANCE	482 824	565 648	11,9%	10,3%	482 824	557 034	11,9%	13,8%
JYC	1 720	3 440	0,0%	0,1%	1 720	3 336	0,0%	0,1%
Éric VANNOOTE	6 666	6 666	0,2%	0,1%	6 666	6 666	0,2%	0,2%
<b>Concert SECONDE CHANCE</b>	<b>2 421 024</b>	<b>3 797 592</b>	<b>59,8%</b>	<b>69,4%</b>	<b>2 431 799</b>	<b>3 314 383</b>	<b>60,1%</b>	<b>81,9%</b>
Jean-Mary LABROT	20 000	40 000	0,5%	0,7%	20 000	40 000	0,5%	1,0%
Salariés MECELEC	4 035	8070	0,1%	0,1%	4 035	8070	0,1%	0,2%
Auto-détention	17 163	17 163	0,4%	0,3%	17 163	17 163	0,4%	0,4%
Autres	1 586 410	1 610 713	39,2%	29,4%	1 576 385	1 549 488	39,2%	38,3%
<b>Total</b>	<b>4 048 632</b>	<b>5 473 538</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 049 382</b>	<b>4 929 104</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

### III. 2.2.2. Opérations significatives intervenues au cours des derniers exercices

#### III. 2.2.2.1. Dépassement du seuil des 5%

18 janvier 2011 – Capital

AUTOFINANCE : Acquisition par acte sous seing privé du 18 janvier 2011 de 7.868 actions portant la part d'AUTOFINANCE à 5,02% du capital et 4,78% des droits de vote de la Société.

31 décembre 2012 – Capital

SETIAG a acquis au cours de l'exercice 12.704 titres portant ainsi sa participation au 31/12/2012 à 5.23%.

31 décembre 2015 – Droits de vote

DANCER INVESTISSEMENT : Attribution de 118.267 droits de vote double suite à la détention au nominatif de 118.267 actions depuis 5 ans. Détention de 160.563 actions et 321.126 droits de vote, soit 4,0% du capital et 5,9% des droits de vote de la Société.

AUTOFINANCE : Attribution de 116.667 droits de vote double suite à la détention au nominatif de 116.667 actions depuis 5 ans. Détention de 161.309 actions et

306.882 droits de vote, soit 4,0% du capital et 5,6% des droits de vote de la Société.

#### III. 2.2.2.2. Dépassement du seuil des 10%

31 décembre 2015 – Droits de votes

VENDOME DEVELOPPEMENT : Attribution de 263.029 droits de vote double suite à la détention au nominatif de 263.029 actions depuis 5 ans. Détention de 286.746 actions et 567.746 droits de vote, soit 7,1% des actions et 10,4% des droits de de vote de la Société.

29 juin 2015 – Capital et Droits de vote

SECONDE CHANCE : Conversion d'OCA 2019 du 29 juin 2015 donnant lieu à la création de 400.000 actions nouvelles. Détention de 482.824 actions et 565.648 droits de vote, soit 11,9% du capital et 12,7% des droits de vote de la Société.

#### III. 2.2.2.3. Dépassement du seuil des 15%

29 juin 2015 – Capital et Droits de vote

<sup>6</sup> En raison de la déclaration tardive de franchissement de seuil, l'actionnaire MP DELOCHE & ASSOCIES est privé de 264.492 de ses droits de vote pour une durée de 2 ans jusqu'au 10 juillet 2017. Les autres membres du Concert sont également privés de 138.901 droits de vote pour la même durée.

MP DELOCHE & ASSOCIES : Conversion d'OCA2019 du 29 juin 2015 donnant lieu à la création de 423.330 actions nouvelles. Détention de 790.560 actions représentant 917.720 droits de vote, soit 19,54% du capital et 20,38% des droits de vote de la Société.

#### III. 2.2.2.4. Dépassement du seuil des 20%

29 juin 2015 – Droits de vote

MP DELOCHE & ASSOCIES : Conversion d'OCA2019 du 29 juin 2015 donnant lieu à la création de 423.330 actions nouvelles. Détention de 790.560 actions représentant 917.720 droits de vote, soit 19,54% du capital et 20,38% des droits de vote.

#### III. 2.2.2.5. Dépassement du seuil des 66,6%

31 décembre 2015 – Droits de votes

CONCERT SECONDE CHANCE : Attribution de 978.296 droits de vote double suite à la détention au nominatif de 978.296 actions depuis 5 ans. Les membres du concert détiennent ensemble 2.421.024 actions et 3.797.592 droits de vote, représentant 59,8% du capital et 69,4% des droits de vote de la Société.

#### III.2.2.2.6. Autres franchissements de seuils

29 juin 2015 – Franchissement de seuils à la baisse

AUTOFINANCE a franchi individuellement en baisse, le 29 juin 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société MECELEC et détient individuellement 153.441 actions MECELEC représentant 190.215 droits de vote, soit 3,97% du capital et 4,22% des droits de vote de la Société.

DANCER INVESTISSEMENT a franchi individuellement en baisse, le 29 juin 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société MECELEC et détient individuellement 160.563 actions MECELEC représentant 202.859 droits de vote, soit 3,97% du capital et 4,50% des droits de vote la Société.

### III. 2.2.3. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non

### libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.

Néant

#### III. 2.2.4. Contrôle de la Société

A la date de dépôt du présent Rapport Annuel, MECELEC est majoritairement détenue par le concert Seconde Chance avec une participation représentant 81,9% des droits de vote et 60,1% du capital.

MECELEC estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive. A cette fin il est précisé que le Concert SECONDE CHANCE a décidé dans un souci de protection de l'actionariat minoritaire de procéder à l'augmentation de capital de décembre 2010 au nominal et avec maintien du DPS au lieu d'une réduction de capital envisagée initialement.

MECELEC possède un actionariat de référence important (le concert SECONDE CHANCE). Comme pour la majorité des VAMPS (Valeurs de Moyenne et Petite taille), il existe donc inévitablement un rapprochement entre l'équipe dirigeante et l'actionariat. Toutefois, MECELEC, outre le respect de la réglementation et de la législation en vigueur notamment en matière d'information de son actionariat, a adopté, dans une démarche de gouvernance responsable, le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MIDDLENEXT.

#### Pacte d'actionnaires et action de concert.

La Société SECONDE CHANCE déclare agir de concert avec les Sociétés HELEA FINANCIERE, DANCER INVESTISSEMENTS, AUTO-FINANCE, VENDOME DEVELOPPEMENT, JYC SARL, SETIAG, MP DELOCHE & ASSOCIES ainsi qu'avec M. Éric VANNOOTE.

Il n'existe cependant pas de pacte d'actionnaires.

#### III. 2.2.5. Rachats d'actions

Il a été mis fin au contrat de liquidité qui avait été souscrit avec la FINANCIERE d'UZES.

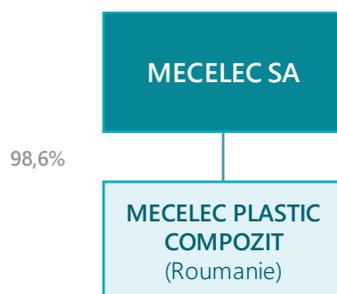
### III. 2.3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentations de capital

Nature	Montant	Date d'autorisation	Durée
Emission de BSA à titre gratuit aux actionnaires de la Société en période d'offre publique	10.000.000 €	30 juin 2015	18 mois

Emission d'actions ordinaires et/ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement et/ou à terme avec maintien du DPS		30 juin 2015	26 mois
Emission d'actions ordinaires et/ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement et/ou à terme avec suppression du DPS	15.000.000 € (plafond global aux 4 autorisations. Possibilité d'extension jusqu'à 15% en cas de sur-allocation)	30 juin 2015	26 mois
Emission par placement privé d'actions ordinaires et/ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS.		30 juin 2015	26 mois
Emission de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital en rémunération d'apports en nature.		30 juin 2015	26 mois
Incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.	1.000.000 €	30 juin 2015	26 mois
Emission d'action ordinaires et/ou de valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit des administrateurs de la Société.	1.000.000 €	30 juin 2015	18 mois
Options de souscription d'actions au profit des salariés, mandataires sociaux ou certains d'entre-deux, de la Société et des Sociétés ou groupement qui lui sont liés.	5% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.	30 juin 2015	26 mois
Options d'achat d'actions au profit des salariés, mandataires sociaux ou certains d'entre-deux, de la Société et des Sociétés ou groupement qui lui sont liés.	5% du capital social au jour de la décision du Conseil.	30 juin 2015	26 mois
Attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre aux mandataires et aux salariés de la Société et des Sociétés ou groupements qui lui sont liés.	10% du capital social au jour de la décision du Conseil.	30 juin 2015	38 mois
Annulation de ses propres actions	10% du capital social par périodes de 24 mois	30 juin 2015	18 mois

# III. 3. Informations sur les participations

L'organigramme juridique du Groupe est le suivant au 31 décembre 2016

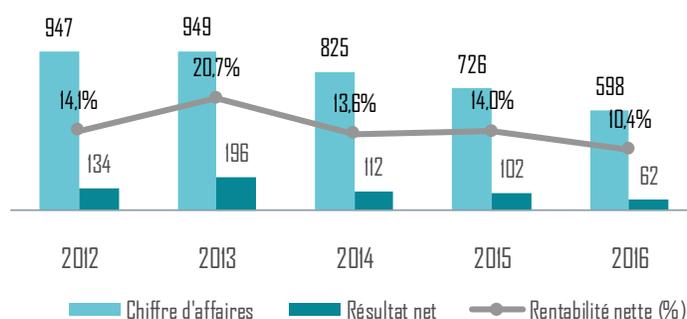


## III. 3.1. Mecelec Plastic Compozit

MECELEC PLASTIC COMPOZIT SRL est la filiale du Groupe MECELEC en Roumanie. Créée en 2003 par MECELEC, elle a pour spécialité la conception et la fabrication de coffrets de branchement à destination des marchés roumains de l'énergie, ainsi que des pièces industrielles diverses pour l'industrie. Elle utilise le procédé de compression de SMC.

Au cours de l'année 2016 un nouveau Directeur Général a été nommé avec comme mission le développement de cette filiale.

Chiffre d'affaires et résultat net  
MECELEC PLASTIC COMPOZIT (2012-2016)

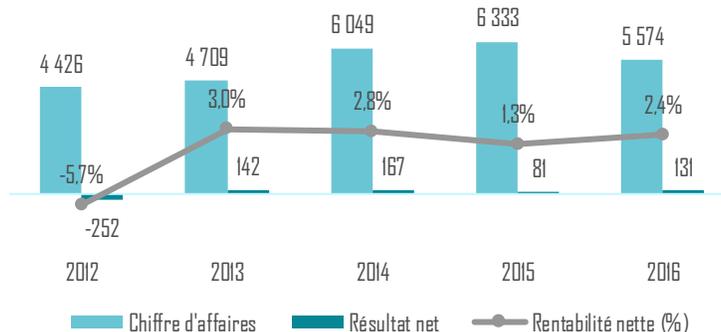


## III. 3.2. Besacier

Fondée en 1941, BESACIER SAS est une entreprise spécialisée dans la conception et la fabrication de pièces techniques par procédés de découpage fin, découpage automatique et emboutissage profond.

BESACIER est devenue filiale de MECELEC le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et a été cédée le 29 décembre 2016.

Chiffre d'affaires et résultat net  
BESACIER (2012-2016)



## III. 4. Conventions règlementées

### III. 4.1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

#### Convention d'assistance avec la Société SECONDE CHANCE

##### Nature et modalité de la convention

Une convention conclue en date du 31 décembre 2014 prévoit que SECONDE CHANCE SAS fournisse à MECELEC SA une assistance et une coordination en matière de management, de politique commerciale et de développement d'activité.

En contrepartie, cette convention prévoit que MECELEC SA verse à SECONDE CHANCE SAS une rémunération de 120 K€.

Un avenant est venu mettre fin à cette mission d'assistance en date du 30/11/2016.

##### Application sur l'exercice

Le montant facturé au titre de l'exercice 2016 est de 110 K€.

### III. 4.2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

#### Bail commercial des locaux exploités à St-Geoirs

##### Nature et modalités de la convention

La SCI PART DIEU PRE ROUX dont les associés sont la Société MP DELOCHE & ASSOCIES (Société liée à Monsieur Michel-Pierre DELOCHE), la Société SCI DU PRAZ (Société liée à Monsieur Hervé BRONNER), la Société HELEA FINANCIERE (Société liée à Monsieur Edouard LAMELOISE) et Monsieur Philippe RIBEYRE, a acquis les locaux exploités par MECELEC SA à St-Etienne-de-St-Geoirs. La SCI s'est substituée au précédent bailleur.

Le bail a été consenti à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et se terminera le 31 décembre 2019. Un avenant a été signé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour ramener le loyer à 160 K€ HT en 2014, 170 K€ HT en 2015 et 180 K€ HT en 2016, sans indexation. La clause d'indexation sera à nouveau appliquée à partir de 2017.

##### Application sur l'exercice

Le montant pris en charge sur l'exercice au titre du loyer est de 180 K€.

#### Convention avec la Société MP DELOCHE & ASSOCIES

##### Nature et modalités de la convention

Cette convention, à durée indéterminée, prévoit un apport en compte courant de la part de la Société MP DELOCHE & ASSOCIES au profit de MECELEC SA.

##### Application sur l'exercice

Le montant figurant au passif au 31/12/2016 est de 0 K€.



# IV. Comptes annuels au 31 décembre 2016

# IV. 1. Comptes annuels consolidés au 31/12/2016

## IV. 1.1. Etat de la situation financière consolidée

<i>ACTIF (en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/16	31/12/15
Ecart d'acquisition	N1		682
Immobilisations incorporelles	N2	379	787
Immobilisations corporelles	N3	5 697	6 734
Autres actifs financiers	N4	274	284
Actifs d'impôts différés	N5	694	1 350
<b>Total actifs non courants</b>		<b>7 044</b>	<b>9 837</b>
Stock et en-cours	N6	2 630	3 990
Clients et comptes rattachés	N7	3 358	4 918
Actifs d'impôts exigibles		-	-
Autres créances et comptes de régularisations	N7	2 016	1 813
Trésorerie et équivalents trésorerie	N8	2 451	3 527
<b>Total actifs courants</b>		<b>10 454</b>	<b>14 249</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>17 498</b>	<b>24 086</b>

<i>PASSIF (en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/16	31/12/15
Capital émis	N9	12 152	12 149
Autres réserves	N10	(14 444)	(14 248)
Part du groupe dans les résultats	N10	859	(157)
<b>Capitaux propres – part du groupe</b>		<b>(1 433)</b>	<b>(2 256)</b>
Intérêts ne donnant pas le contrôle	N10	4	3
<b>Total capitaux propres</b>		<b>(1 429)</b>	<b>(2 253)</b>
Emprunts portant intérêts	N11	8 762	8 526
Autres dettes financières	N11	-	5 300
Provisions long terme (indemnités de fin de carrière)	N12	1 065	1 246
Passifs d'impôts différés	N5	142	125
<b>Total passifs non courants</b>		<b>9 969</b>	<b>15 197</b>
Emprunts portant intérêt	N11	3 270	4 797
Provisions à court terme	N13	744	749
Fournisseurs & autres créditeurs	N14	4 944	5 595
<b>Total passifs courants</b>		<b>8 958</b>	<b>11 141</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>17 498</b>	<b>24 086</b>

## IV. 1.2. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)	Notes	31/12/16	31/12/15 IFRS 5	31/12/15
Chiffres d'affaires	N15	23 630	24 801	31 049
Achats consommés		(10 093)	(10 348)	(11 981)
Charges de personnel		(7 109)	(7 636)	(10 002)
Charges externes		(5 374)	(5 337)	(7 113)
Impôts et taxes		(429)	(459)	(480)
Amortissements, provisions et pertes de valeur		(1 210)	(1 380)	(1 398)
Autres produits		60	270	1
Autres charges		(32)	(55)	(87)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>N15</b>	<b>(557)</b>	<b>(144)</b>	<b>(10)</b>
Autres produits opérationnels	N16	3 855	1 689	1 698
Autres charges opérationnelles	N16	(618)	(973)	(986)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>2 680</b>	<b>572</b>	<b>702</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	N17	12	23	25
Coût de l'endettement financier brut	N17	(689)	(682)	(709)
Coût de l'endettement financier net	N17	(677)	(659)	(684)
Autres produits et charges financiers	N17	(200)	(169)	(168)
Charge (-) / Produit (+) d'impôt	N18	(418)	29	(6)
Résultat net des activités poursuivies		1 385	(227)	(156)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	N19	(525)	72	
<b>Résultat net</b>		<b>860</b>	<b>(156)</b>	<b>(156)</b>
Part du Groupe		859	(157)	(157)
Intérêts ne donnant pas le contrôle	N10	1	1	1
Résultat de base par action en euros	N20	0,21	(0,04)	(0,04)
Résultat par action net des activités poursuivies		0,34		
Résultat par action des activités abandonnées		(0,13)		
Résultat dilué par actions en euros	N20	0,09	(0,01)	(0,04)

## IV. 1.3. Autres éléments du résultat global

Autres éléments du résultat global (en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
Résultat de l'ensemble consolidé	859	(157)
Variation de l'écart de conversion	-	-
<b>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite	(65)	171
Impôt sur Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite	19	(57)
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</b>	<b>46</b>	<b>(114)</b>
Produits et charges net d'impôts, comptabilisés en capitaux propres	46	(114)
<b>Total des produits et charges comptabilisés au cours de la période</b>	<b>905</b>	<b>(271)</b>
Dont part du groupe	906	(272)
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	1	1

#### IV. 1.4. Tableau consolidé des flux de trésorerie

Tableau consolidé des flux de trésorerie (en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
Résultat avant impôts des Sociétés intégrées	(2 319)	(150)
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession		-
Intérêts ne donnant pas le contrôle		-
Produits / Charges financières	677	683
Impôt sur les résultats payé / crédit d'impôt		-
Elimination des C&P sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Dotations et reprises/amortissements et provisions	1 354	338
- Gains et pertes de valeur liés aux variations de juste valeur	66	(172)
- Plus-values de cession	(21)	160
<b>Marge brute d'autofinancement des Sociétés intégrées</b>	<b>(243)</b>	<b>859</b>
Variation des actifs et passifs d'exploitation	2 321	(2 324)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>2 078</b>	<b>(1 464)</b>
Investissements	(1 568)	(2 019)
Cessions d'immobilisations		-
Incidence des variations de périmètre :		
- Acquisition de titres, nette de la trésorerie acquise		-
- Cession de titres, de filiale consolidée, nette de la trésorerie cédée	(100)	115
Variation des créances financières	10	(62)
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(1 658)</b>	<b>(1 966)</b>
Opération de refinancement de l'immobilier		-
Emission d'emprunts	1090	-
Variation des capitaux propres	(35)	85
Augmentation de capital		15
Remboursement d'emprunts	(432)	(1 235)
Intérêts versés	(677)	(683)
Produits financiers sur actions propres		-
Autres produits et charges financiers	(302)	134
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(356)</b>	<b>(1 684)</b>
Ecart de conversion		1()
Flux de trésorerie des activités abandonnées ou en cours de cession (voir IV.1.6.6.)	507	-
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>571</b>	<b>(5 114)</b>
Trésorerie et équivalent à l'ouverture	(909)	4 205
Trésorerie et équivalent à la clôture	(338)	(909)

Le détail de la variation des actifs et passifs d'exploitation est fourni ci-dessous :

Variation des actifs et passifs d'exploitation (en K€)	31/12/16	31/12/15
Variation des stocks	1 360	(87)
Variation des clients	1 560	409
Variation des autres créances	35	1 076
Variation des fournisseurs	(651)	(1)
Variation des autres dettes	17	(2 432)
<b>Variation des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>2 321</b>	<b>(2 324)</b>

#### IV. 1.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Réserves liées au capital et titres auto-détenus	Réserves et Résultat consolidés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres de l'ensemble consolidé
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>9 632</b>	<b>(6 251)</b>	<b>(8 091)</b>	<b>(4 710)</b>	<b>8</b>	<b>(4 702)</b>
Affectation du résultat		(8 091)	8 091	-	-	-
Augmentation de capital	2 517	-	-	2 517	-	2 517
Opérations sur titres auto détenus et stocks options		-	-	-	-	-
Ecart de conversion		(10)	-	(10)	-	(10)
Option de conversion emprunt obligataire 2014		(44)	-	(44)	-	(44)
Ecart actuariel IFC - IDA sur IFC		114	-	114	-	114
IFRIC 21		33	-	33	-	33
Distribution minoritaire		-	-	-	(5)	(5)
Résultats		-	(157)	(157)	1	(156)
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>12 149</b>	<b>(14 249)</b>	<b>(157)</b>	<b>(2 257)</b>	<b>4</b>	<b>(2 253)</b>
Affectation du résultat		(157)	157	-	-	-
Augmentation de capital	3	-	-	3	-	3
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-
Option de conversion emprunt obligataire 2014	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariel IFC - IDA sur IFC	-	(38)	-	(38)	-	(38)
Résultats			859	859	1	860
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>12 152</b>	<b>(14 444)</b>	<b>859</b>	<b>(1 433)</b>	<b>5</b>	<b>(1 428)</b>

Détail des autres réserves - Note 10	31/12/16	31/12/15
Réserves non distribuées	(14 283)	(14 440)
Ecart actuariel	67	111
Actions propres	(59)	(64)
Ecart de conversion	(1)	(1)
Option de conversion emprunt obligataire 2014	147	147
IFRIC 21	33	33
Gains & pertes stocks options	(15)	(15)
<b>TOTAL</b>	<b>(14 442)</b>	<b>(14 249)</b>

## IV. 1.6. Annexe aux comptes consolidés

### IV. 1.6.1. Présentation de la Société

<b>Nom :</b>	MECELEC – SOCIETE ANONYME A CONSEIL D'ADMINISTRATION
<b>Capital social :</b>	12.148.146 € en 4.049.382 actions au nominal de 3 €.
<b>Date de création de la Société :</b>	1934
<b>Siège social :</b>	07300 - MAUVES - France
<b>Registre du commerce :</b>	B 336 420 187 AUBENAS – Code APE : 2712Z

#### IV. 1.6.1.1. Administration

Michel-Pierre DELOCHE	Président-Directeur Général
Bénédicte DURAND	Directeur Général Délégué
Jacques DANCER	Administrateur
Patrick LOUIS	Administrateur
Paul-Henry WATINE	Administrateur
Martine RINAUDO	Administrateur
Edouard LAMELOISE	Censeur
Consultation des documents comptables :	Siège social : MAUVES (07) - France.
Communication financière :	Bénédicte DURAND – Directeur Général Délégué tél. : 33 (0) 4 75 07 87 07 - <a href="mailto:b.deloche@mecelec.fr">b.deloche@mecelec.fr</a>
Exercice social :	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

#### IV. 1.6.1.2. Présentation de l'activité

MECELEC (la "Société") est une Société anonyme régie par les dispositions de la loi française, créée en 1934 et cotée à Alternext, (Transfert de marché d'Euronext compartiment C vers Alternext au 20 Mars 2017). La Société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe MECELEC ».

MECELEC est aujourd'hui un industriel spécialiste des matériaux composites et des plastiques dont l'activité se déploie sur deux segments de marché :

- INDUSTRIE - MECELEC a développé de fortes compétences techniques et industrielles dans la transformation des composites thermodurcissables et dans l'injection des thermoplastiques. Cette activité a été renforcée par la création du site de SAINT AGREVE (1984), l'acquisition de

l'activité NOBEL COMPOSITES (2003), puis par celles de SADAC (2011), de SOTIRA AUTOMOTIVE (2012, cédée le 31 décembre 2014), de BESACIER (2014, cédée le 29 Décembre 2016).

- RESEAUX - MECELEC est un des rares acteurs du marché à offrir une gamme complète d'équipements de raccordement entre des réseaux publics (électrique, télécoms, gaz et eau) et leurs clients.

Les états financiers annuels consolidés de MECELEC au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 avril 2017, date à laquelle ils ont été autorisés à la publication. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2017.

## IV. 1.6.2. Faits marquants de la période

---

### IV. 1.6.2.1. Modernisation de l'outil industriel

---

La société MECOLEC a fait le choix de moderniser en profondeur son outil industriel ; ceci s'est entre autres concrétisé par :

- La robotisation de nouveaux îlots de production

- La création d'une ligne à très grande valeur ajoutée pour la transformation des résines thermodurcissables.

### IV. 1.6.2.2. Lean Management

---

Le groupe MECOLEC SA au travers de sa profonde réorganisation stratégique s'est inscrit dans un

programme de Lean Management sur plusieurs années.

### IV. 1.6.2. 3. Validation de la cession immobilière

---

Suite à l'échec des projets d'accord industriel et de participation financière évoqués dans l'accord-cadre du 8 avril 2014 négocié avec SEDAINE, un contentieux avait été initié par SEDAINE le 1er septembre 2015, qui demandait la poursuite des opérations malgré l'expiration de la date de closing et les conditions essentielles non remplies par SEDAINE.

Par décision rendue en date du 29 juin 2016, le Tribunal de Commerce francophone de Bruxelles a rejeté l'ensemble des demandes du groupe SEDAINE, les déclarant infondées. Les demandes formulées par MECOLEC à titre reconventionnel ont également été rejetées.

Ce jugement constate la validation de la cession immobilière intervenue fin 2013 et permet la traduction définitive dans les comptes consolidés du Groupe MECOLEC en application des normes IFRS<sup>7</sup>.

Le groupe SEDAINE a interjeté appel de la décision, tout en abandonnant ses prétentions relatives à l'annulation de l'opération de cession immobilière devenue de ce fait définitive. La décision d'appel pourrait intervenir en 2020.

### IV. 1.6.2.4. Démission d'un censeur

---

La Conseil d'administration a pris acte de la démission de Mr Philippe LEYDIER, le 8 Décembre 2016.

### IV. 1.6.2.5. Cession de la filiale BESACIER

---

MECOLEC, acteur industriel majeur des composites et des plastiques, confirme la cession effective de 100% de sa filiale BESACIER à son management, avec effet au 29 décembre 2016.

Le comité ad hoc avait validé, début décembre 2016, la transaction, d'un montant total incluant compte-courants de 1,4 M€ intégralement en numéraire. La transaction est en outre assortie d'une part variable pouvant atteindre 0,7 M€, susceptible de porter l'opération à un montant total de 2,1 M€.

### IV. 1.6.2.6. Informations juridiques

---

## Volet pénal contre MM. Philippe RIBEYRE, Jean-François VERJAT, Patrice PELISSIER et les Sociétés MEA INDUSTRIES et MEA AG

---

La Société MECOLEC avait découvert dans le courant de l'année 2015 que M. Philippe RIBEYRE, ancien Directeur Général Délégué de la Société, avait pris attache avec le groupe allemand MEA, concurrent de MECOLEC, développant de concert avec ce même groupe un schéma hostile à l'encontre de MECOLEC.

Par jugement en date du 19 avril 2016, le Tribunal correctionnel d'Epinal a condamné pénalement M. Philippe RIBEYRE pour le délit d'abus de confiance à l'encontre de MECOLEC. Le tribunal a également condamné les Sociétés MEA

---

<sup>7</sup> La possibilité incluse dans la convention-cadre de retour dans le « pristin état » de chacune de ses dispositions en cas de non réalisation de la totalité des opérations avait conduit à annuler, dans les comptes consolidés de l'exercice 2013, la cession de l'immobilier intervenue fin 2013, et ainsi la réinscription à l'actif immobilisé de la valeur brute des immeubles cédés ainsi que leurs amortissements, et l'enregistrement au passif d'une provision de 5.300 K€ en Autres dettes financières, ainsi que la poursuite des charges d'amortissement et le retraitement des loyers afférents dans le compte de résultat consolidé.

La traduction en normes IFRS de la cession immobilière présente ainsi les incidences suivantes : (i) la comptabilisation de la plus-value de cession en Autres produits opérationnels, (ii) le remplacement des charges d'amortissement par des charges de loyers ainsi que les impôts différés afférents et, au bilan, à l'actif sur (iii) la sortie des immeubles cédés, et au passif sur (iv) la suppression de la provision classée en Autres dettes financières pour 5.300 K€.

INDUSTRIES, MEA AG, et leurs dirigeants personnes physiques MM. Jean-François VERJAT et Patrice PELISSIER pour recel d'abus de confiance.

M. Philippe RIBEYRE, les Sociétés MEA INDUSTRIES et MEA AG, MM. Jean-François VERJAT et Patrice PELISSIER ont interjeté appel de la décision. Une décision d'appel est attendue dans le courant de l'année 2017.

## Volet civil contre M. Philippe RIBEYRE

Dans le volet civil, suite au licenciement pour faute lourde de M. Philippe RIBEYRE, celui-ci a été débouté de l'ensemble de ses prétentions par décision du Conseil des Prud'hommes d'Annonay en date du 2 mai 2016. M. Philippe RIBEYRE a également interjeté appel de cette décision. Une décision d'appel est attendue dans le courant de l'année 2017.

## IV. 1.6.3 Principes comptables

### IV. 1.6.3.1. Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 qui s'applique aux comptes consolidés des Sociétés européennes cotées sur un marché réglementé et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés annuels du groupe MECELEC qui sont publiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ont été établis suivant les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2016.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards),

et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee). Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)).

Les normes et interprétations publiées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2016 n'ont pas donné lieu à une application anticipée.

### IV. 1.6.3.2. Continuité d'exploitation

Les comptes consolidés annuels ont été arrêtés selon le principe de continuité de l'exploitation.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie active du Groupe était de 2 451 K€, les créances mobilisées via le Factor de 2.789 K€, la trésorerie nette s'élevant par

conséquent à (338) K€. Il est précisé que le financement par le Factor n'est pas plafonné.

Au vu de ces éléments, MECELEC ayant procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les 12 prochains mois.

### IV. 1.6.3.3. Base de préparation des comptes

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe, et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€ 000) sauf indication contraire.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2015.

### IV. 1.6.3.4. Nouvelles normes, amendements et interprétations

Les nouvelles normes et interprétations suivantes applicables sur la période n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31/12/2016 :

- Amendement à IAS 19 – Régimes à prestations définies : contributions des membres du personnel ;
- Améliorations annuelles des IFRS (2010-2012) – diverses normes.

- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016) ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 41 – Plantes productrices
- Amendements à IAS 1 – Initiative informations à fournir (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016) ;

- Les amendements aux normes IFRS 10, 12 et IAS 28: exemption de consolidation applicable aux entités d'Investissement, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Amendements à IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans les entreprises communes (applicables aux

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements et interprétation dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces textes sont les suivants :

- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – Ventes ou contribution d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
- La norme IFRS 14 : comptes de report réglementaires applicables pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (non adoptée par l'Union Européenne)
- Amendements à IAS 7 – Initiative informations à fournir (d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017). Non adoptée par l'Union Européenne.
- Amendements à IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017). Non adoptée par l'Union Européenne.
- Les améliorations annuelles (2014-2016) des IFRS, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (pour IFRS 12) et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (pour IFRS 1 et IAS 28) (non adoptées par l'UE)
- Norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients, d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (non adoptée par l'UE)

exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014 (applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016).
- La clarification d'IFRS 15, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (non adoptée par l'UE)
- Norme IFRS 9 – Instruments financiers d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- L'amendement à la norme IFRS 2: classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (non adopté par l'UE)
- L'amendement à la norme IFRS 4 : appliquer IFRS 9-instruments financiers avec IFRS 4- Contrats d'assurance, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (non adopté par l'UE)
- L'amendement de la norme IAS 40 : Transfert d'immeubles de placement, applicable pour les exercices ouverts à compter du janvier 2018 (non adopté par l'UE)
- Norme IFRS 16 – Contrats de location, d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (non adoptée par l'UE)
- L'interprétation de l'IFRIC 22 : Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (non adopté par l'UE).

Le processus de détermination par MECELEC des impacts potentiels sur les comptes consolidés du groupe est en cours.

#### IV. 1.6.3.5. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de MECELEC et de ses filiales préparées au 31 décembre 2016.

Les Sociétés dans lesquelles MECELEC détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le périmètre de consolidation est présenté ci-dessous :

contrôle cesse d'exister. Les filiales, quel que soit le pourcentage de détention, sont alors consolidées dans le bilan du Groupe selon la méthode de l'intégration globale.

Les co-entreprises sont les Sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les co-entreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

S'agissant des intégrations globales, toutes les créances, dettes, produits et charges significatifs intra groupe sont éliminés en consolidation.

Désignation	Nationalité	SIREN	Au 31/12/15		Au 31/12/16	
			Mode d'intégration	Pourcentage d'intérêts	Mode d'intégration	Pourcentage d'intérêts
MECELEC Société consolidante	Française	336 420 187	Globale	100.00	Globale	100.00
MECELEC PLASTIC COMPOZIT	Roumaine	J/12/2422/2005	Globale	98.57	Globale	98.57
BESACIER	Française	309 191 195	Globale	100.00	<b>Cédée au 29/12/2106</b>	0

Toutes les filiales clôturent leurs comptes au 31 décembre.

#### IV. 1.6.3.6. Cession d'entreprises

En application de la norme IFRS 5, BESACIER, cédée le 29 décembre 2016, est présentée comme une activité cédée. En pratique, les produits et charges de ces métiers ont été traités de la manière suivante :

- Sa contribution jusqu'à sa cession effective, à chaque ligne du compte de résultat consolidé de MECELEC (avant intérêts minoritaires) est regroupée sur la ligne "Résultat net des activités abandonnées" ;
- La plus-value de cession réalisée est présentée sur la ligne "résultat net des activités abandonnées"
- Sa quote-part de résultat net et la plus-value de cession réalisée sont exclues du résultat net ajusté de MECELEC.

#### IV. 1.6.3.7. Méthode de conversion

Pour la conversion des comptes de la filiale roumaine, les opérations enregistrées au compte de résultat sont converties au cours moyen de l'exercice 2016. Les capitaux propres sont convertis au cours historique. Les autres actifs et les passifs sont quant à eux

convertis au cours de clôture de la monnaie. Les écarts de change résultant de la conversion des comptes de cette filiale roumaine sont précisés sur une ligne spécifique du tableau « détail des Autres réserves » (note V).

#### IV. 1.6.3.8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément par le Groupe sont comptabilisées au coût d'acquisition, et celles acquises par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur.

Elles sont constituées de :

- Logiciels - Les logiciels, comptabilisés à leur coût d'acquisition, sont amortis selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue soit en général 3 ans.
- Frais de recherche et de développement - Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.
- Marques

Les coûts de développement sont activés quand l'ensemble des critères requis par la norme IAS 38 est rempli, notamment la faisabilité technique et les perspectives de rentabilité économique. Ils sont

amortis sur la durée des marchés correspondants, de 3 à 5 ans.

Toute dépense activée est amortie sur une durée correspondant à l'avantage économique attendu.

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, celle-ci est dépréciée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa valeur de réalisation diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé.

La valeur de réalisation diminuée des coûts de la vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

#### IV. 1.6.3.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS

16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses différents composants s'ils ont des durées d'utilité différentes, soit :

<u>Nature</u>	<u>Durée</u>	<u>Nature</u>	<u>Durée</u>
Construction	40 ans	Centrales hydrauliques, ponts roulants	8 ans
Toitures	25 ans	Presses injection	10 ans
Constructions légères et spécifiques	30 ans	Presses compression < 1000T	15 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans	Presses compression > 1000T	25 ans
Installations, agencements industriels et stockage	8 ans	Matériel de bureau et informatique	5 ans
Autres installations générales	5 ans	Mobilier de bureau	8 ans
Moules et outillages suivant durée de vie produit	1 à 15 ans	Matériel de transport	5 ans
Machines, matériels	5 ans	Logiciels	1 à 3 ans
Fonds de commerce	7 ans		

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, celle-ci est dépréciée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa valeur de réalisation diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé.

La valeur de réalisation diminuée des coûts de la vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un

actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'amortissement des moules, propriétés de MECELEC a été ajustée suite au constat fait de la durée de vie des produits et des outillages. Il n'est pas constaté d'impact sur l'exercice clos.

#### IV. 1.6.3.10. Coûts d'emprunts

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue, nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés

au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

#### IV. 1.6.3.11. Pertes de valeur

La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels à durée de vie définie est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. La Société considère

que les UGT correspondent aux deux secteurs d'activité tels que décrits dans l'information sectorielle. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Amortissements, provisions et pertes de valeur".

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un

changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune

perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

#### IV. 1.6.3.12 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- Les prêts et créances,
- Les actifs disponibles à la vente.

#### Actifs financiers non courants

Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée ou significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Les autres actifs financiers comprennent les prêts et les dépôts et cautionnements versés au titre des contrats de location simple. Ces montants ne sont pas significatifs. Ils figurent au bilan pour leur valeur nominale sous déduction des dépréciations estimées, déterminées en fonction de la valeur d'utilité.

#### IV. 1.6.3.13. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « stocks », les stocks sont évalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : coût ou valeur nette de réalisation.

Les coûts d'achat des stocks de matières premières et de composants sont évalués suivant une méthode équivalente à la méthode « FIFO ».

Les en-cours et les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges de main d'œuvre directe, les coûts machines en fonction de gammes opératoires actualisées chaque

année et les charges indirectes de production. Les frais financiers ainsi que le coût de la sous-activité sont exclus de la valeur des stocks.

Les rotations lentes, déterminées par un outil statistique, donnent lieu à des dépréciations calculées en fonction de la durée d'écoulement prévisible et varient en fonction du risque de mévente ou d'obsolescence identifié.

#### IV. 1.6.3.14. Clients et comptes rattachés

Ce poste comprend les créances clients et les factures à établir. Les créances mobilisées auprès du factor restent enregistrées au débit des comptes clients.

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 45 et 60 jours fin de mois, sont comptabilisées pour leur montant initial. Une

dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

#### IV. 1.6.3.15. Impôts

Conformément à la norme IAS 12, les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un

bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces actifs fiscaux pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différés ne sont pas actualisés.

Le crédit d'impôt recherche est considéré comme relevant de la norme IAS 20 Subventions publiques. La part du crédit impôt recherche, affectable aux frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles, est comptabilisée en diminution de cet actif.

Le produit de crédit impôt recherche relatif aux frais de recherche et éventuellement aux frais de développement ne répondant pas aux critères

d'activation est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des dépenses en diminution des charges par nature (essentiellement charges de personnel et charges externes).

Le Groupe considère que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à laquelle les sociétés françaises sont soumises, répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12§2.

#### IV. 1.6.3.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités et les valeurs mobilières de placement très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et présentant un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires et les avances de trésorerie du factor figurent au passif courant du bilan, dans les emprunts à court terme.

Titres auto-détenus : Les titres auto-détenus sont portés en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession de ces titres sont présentés dans les états financiers comme une variation des capitaux propres consolidés.

#### IV. 1.6.3.17. Capitaux propres et actions propres

##### Capitaux propres

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe. Un instrument est considéré comme un instrument de capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité et,

- dans le cas d'un instrument qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres, il s'agit d'un instrument non dérivé qui n'inclut aucune obligation contractuelle de livrer un nombre variable d'instruments représentatifs de nos capitaux propres, ou d'un dérivé qui ne sera réglé qu'au moyen d'un échange d'un montant fixé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixé de nos instruments de capitaux propres.

Ainsi, un instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe est classé en capitaux propres.

##### Actions propres

Les actions propres sont éliminées lors de la consolidation par les capitaux propres. Lors de leur cession, la contrepartie est comptabilisée directement

en augmentation des capitaux propres du Groupe. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

#### IV. 1.6.3.18. Provisions pour indemnités de fin de carrière (IFC)

Les engagements du groupe en matière d'indemnités de départ à la retraite relèvent du régime des prestations définies et font l'objet d'une comptabilisation en provision dans les comptes

consolidés. Ils sont déterminés selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées et inscrits au passif du bilan. Les écarts actuariels sont constatés par les capitaux propres.

#### IV. 1.6.3.19. Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

Ces provisions couvrent essentiellement les litiges avec le personnel, les clients et les administrations. Pour ces litiges le montant de la provision est évalué en fonction de la sortie de ressources future et estimée.

#### IV. 1.6.3.20. Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

---

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39.

##### Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif, sauf dans le cadre de la comptabilité de couverture.

Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis.

##### Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

##### Evaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période.

#### IV. 1.6.3.21. Juste valeur des instruments financiers

---

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante

- L'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- L'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- Au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement

disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

#### IV. 1.6.3.22. Contrats de location

---

Location financement : Les contrats de location ayant pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de financement et figurent en immobilisations, avec en contrepartie une dette financière. Ils sont comptabilisés au bilan à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les immobilisations ainsi constatées sont

amorties selon les mêmes modalités que celles applicables aux biens acquis en pleine propriété.

Location simple : les contrats de location ne transférant pas au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en contrats de location simple. Leur coût est comptabilisé de façon linéaire sur la durée du contrat.

#### IV. 1.6.3.23. Reconnaissance des produits

---

Les produits de l'activité sont enregistrés conformément à l'IAS 18

Produits des activités ordinaires - Ils se décomposent en deux sous-ensembles : le chiffre d'affaires et les autres produits des activités ordinaires généralement non significatifs.

Le chiffre d'affaires représente le montant cumulé des ventes de biens et des prestations de services.

Vente de biens :

Pièces : le produit est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur, soit dans la quasi-totalité des cas à la livraison.

Moules : le produit des moules est comptabilisé en fonction des différentes étapes d'avancement définies dans le contrat.

Prestations de services : il s'agit pour des montants non significatifs de prestations annexes à la livraison des pièces et facturées à la livraison de celles-ci.

#### IV. 1.6.3.24. Résultat opérationnel

---

Résultat opérationnel courant : le groupe utilise le résultat opérationnel courant comme premier indicateur de performance ; celui-ci provient des activités principales génératrices de produits de l'entreprise.

Autres produits et charges opérationnels (non courants) : il s'agit de produits ou de charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant significatif, que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

#### IV. 1.6.3.25. Résultat par action

---

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende. Le résultat par

action dilué est calculé après déduction faite des actions auto-détenues et prise en compte des actions potentiellement émises par exercice des BSA existant au 31.12.2016.

### IV. 1.6.4. Gestion des risques

---

#### IV. 1.6.4.1. Risques

---

La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du groupe au meilleur coût :

Risque de change : le groupe n'est pas exposé au risque de change compte tenu du faible niveau de transactions commerciales en devises étrangères.

Risque de crédit : compte tenu de la solvabilité financière de ses principaux clients, le groupe est faiblement exposé aux risques clients.

Risque de liquidité : la gestion du risque est assurée par l'intermédiaire d'un contrat d'affacturage.

#### IV. 1.6.4.2. Risques achats

---

Pour assurer la fluidité des approvisionnements en matières premières et composants aux meilleures conditions, la direction des achats diversifie ses sources.

La société reste cependant dépendante de la fluctuation des cours des matières premières, notamment le SMC (pétrole et verre).

#### IV. 1.6.4.3. Risques pays

---

Les activités du Groupe à l'étranger sont limitées à la Roumanie. Le risque est donc considéré comme faible.

#### IV. 1.6.5. Estimations et jugements comptables

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêtés des comptes, portent en particulier sur :

- La détermination des pertes de valeur sur les actifs,
- Les provisions pour litiges et restructuration, notamment suite à la fermeture du site de VONGES,
- La détermination des différents taux d'actualisation.

#### IV. 1.6.6. Résultats des activités abandonnées (Note 19)

Le Groupe a cédé le 29 décembre 2016 sa filiale BESACIER, et spécialisée dans le découpage de pièces métalliques.

Conformément à la norme IFRS 5, le résultat net des activités cédées est présenté sur une ligne distincte (Résultat des activités cédées) du compte de résultat. Ce résultat se compose d'une part du compte de résultat des activités cédées et d'autre part du résultat net de cession une fois qu'elle a eu lieu. Le compte de résultat de la période comparative est retraité.

Les flux de trésorerie des activités cédées sont également présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie consolidé (Flux de trésorerie générés par les activités cédées). Ces flux se composent des flux de trésorerie générés par l'activité cédée pendant l'exercice et jusqu'à la date de cession, et des flux de trésorerie générés par la cession une fois qu'elle a eu lieu. Le tableau des flux de trésorerie de la période comparative est retraité.

Le compte de résultat résumé ainsi que le tableau des flux de trésorerie sont détaillés ci-après.

	Au 31/12/16	Au 31/12/15
<b>Compte de résultat</b>		
Chiffre d'affaires	5 574	6 248
Résultat opérationnel courant	63	135
Résultat opérationnel	159	131
Résultat financier	(39)	(24)
Impôts	(105)	(35)
Perte sur cession de filiale	(540)	
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>(525)</b>	<b>72</b>

	Au 31/12/16	Au 31/12/15
<b>Flux de trésorerie</b>		
Flux de trésorerie d'exploitation	2078	(1 464)
Flux de trésorerie d'investissements	(1 658)	(1 966)
Flux de trésorerie de financement	(356)	(1 684)
<b>Flux de trésorerie des activités abandonnées</b>	<b>507</b>	<b>-</b>

#### IV. 1.6.7. Information sectorielle (Note 15)

En application de la norme IFRS 8, le groupe MECELEC donne une information sectorielle selon le découpage utilisé par le management dans son reporting interne afin d'évaluer sa performance et allouer ses ressources.

La direction évalue la performance des secteurs sur la base du résultat opérationnel courant.

Le management suit la performance opérationnelle du groupe selon le découpage suivant :

- RESEAUX : regroupe les fabrications des enveloppes propres aux réseaux eau, gaz, électricité, télécom ;

- INDUSTRIE : regroupe les fabrications effectuées en sous-traitance pour le compte de donneurs d'ordre de premier rang des secteurs automobile et ferroviaire, ainsi que des fabrications pour le bâtiment.

La norme IFRS 8 demande également de présenter certaines informations selon un découpage géographique. L'activité hors de France (activité export) concerne principalement l'activité réseaux. Elle reste limitée et est considérée à ce jour comme non significative.

Immobilisations Incorporelles	Réseaux	Industrie	MECELEC
<b>Montant Brut au 31/12/15</b>	<b>2 475</b>	<b>960</b>	<b>3 435</b>
Investissements 2016	39	-	39
Autres mouvements	-	(319)	(319)
Sorties d'actif 2016	-	-	-
<b>Montant Brut au 31/12/16</b>	<b>2 514</b>	<b>641</b>	<b>3 155</b>
Amortissements et dépréciations au 31/12/16	(2 277)	(499)	(2 776)
<b>Montant Net au 31/12/16</b>	<b>237</b>	<b>142</b>	<b>379</b>
Immobilisations Corporelles	Réseaux	Industrie	MECELEC
<b>Montant Brut au 31/12/15</b>	<b>25 624</b>	<b>11 516</b>	<b>37 140</b>
Investissements 2016	1 081	1 225	2 306
Autres mouvements	(6 299)	(3 413)	(9 712)
Sorties d'actif 2016	655	529	1 184
<b>Montant Brut au 31/12/16</b>	<b>19 751</b>	<b>8 799</b>	<b>28 550</b>
Amortissements et dépréciations au 31/12/16	(17 475)	(5 378)	(22 853)
<b>Montant Net au 31/12/16</b>	<b>2 276</b>	<b>3 421</b>	<b>5 697</b>
Contribution au CA 31/12/16	12 713	10 919	23 632
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(917)</b>	<b>362</b>	<b>(557)</b>

#### IV. 1.6.8. Suivi de la valeur des actifs non courants

La Société considère que les UGT correspondent aux deux secteurs d'activité définis ci-dessus. Aucun indicateur de perte de valeur n'a été relevé au titre des actifs non courants inscrits au bilan.

#### IV. 1.6.9. Ecarts d'acquisition (Note 1)

en K€	Au 31/12/15	Augmentations	Diminutions	Mouvements de périmètre	Au 31/12/16
Ecart d'acquisition	685	-	(685)		-

L'écart d'acquisition constaté durant l'exercice 2014 est relatif à l'acquisition le 1<sup>er</sup> juillet 2014 de la Société BESACIER auprès de la Société SECONDE CHANCE.

Suite à la cession de Besacier en décembre 2016, cet écart a été repris dans les comptes consolidés.

#### IV. 1.6.10. Immobilisations incorporelles (Note 2)

en K€	Au	Augmentations			Mouvements de périmètre	Au
	31/12/15	Produites	Extérieures	Diminutions		31/12/16
Frais développement	1 485		9	-	-	1 494
Autres immobilisations incorporelles	1 950	-	30	-	(319)	1 661
<b>Total</b>	<b>3 435</b>		<b>39</b>	<b>-</b>	<b>(319)</b>	<b>3 155</b>
Amortissements	2 650		223	-	(97)	2 776
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>785</b>					<b>379</b>

Les coûts de développement concernent l'activité réseaux uniquement.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées des fonds commerciaux des activités acquises :

- En 2010 : SOTRA / SEPEREF pour 581 K€,
- En 2011 : SADAC pour 500 K€.

Les mouvements de périmètres (319) K€ correspondent à la sortie de Besacier.

Le solde est constitué principalement de logiciels.

#### IV. 1.6.11. Immobilisations corporelles (Note 3)

(en milliers d'euros)	Au	Augmentations	Diminutions	Mouvements	Au 31/12/16
	31/12/15			de périmètre et autres	
Terrains	230	-		(187)	43
Constructions	7 714	46	-	(6 112)	1 648
Matériels industriels	26 865	1 328	(396)	(2 947)	24 850
Autres immobilisations corporelles	1 680	170	(11)	(453)	1 386
Immobilisations corporelles en cours	649	762	(777)	(11)	623
<b>Total</b>	<b>37 138</b>	<b>2 306</b>	<b>(1 184)</b>	<b>(9 710)</b>	<b>28 550</b>
Amortissements	30 405	1 148	(431)	(8 269)	22 853
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>6 733</b>				<b>5 697</b>

Les augmentations de l'exercice sont principalement constituées de développements de nouveaux produits (acquisition de moules pour la fabrication des produits RMBT). La robotique a été un axe important de développement du matériel outillage via de la production immobilisée (188 K€ sur 2016). Sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2016 des travaux de réorganisation industrielle du site de Saint Etienne de Saint Geoirs ont commencé et ne sont pas terminés fin 2016. Les augmentations correspondent également aux travaux de rétrofits de presses.

Les mouvements de périmètres sont constitués par le retraitement de l'actif immobilier dans le cadre du résultat du jugement avec Sedaine pour un montant de 6.299 K€, le solde correspondant à la cession de la filiale Besacier.

#### IV. 1.6.12. Actifs financiers non courants (Note 4)

(en milliers d'euros)	Au 31/12/15	Augmentations	Diminutions	Mouvement de périmètre	Au 31/12/16
Titres non consolidés	2	-	-		2
Créances rattachées	-	-	-		
Autres immobilisations financières	287	185	(122)	(78)	272
<b>Total</b>	<b>289</b>	<b>186</b>	<b>(122)</b>	<b>(78)</b>	<b>274</b>
Dépréciations	5	-	-	(5)	-
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>284</b>				<b>274</b>

La variation des immobilisations financières correspond à des mouvements sur les cautions déposées et récupérées.

#### IV. 1.6.13. Stocks (Note 6)

(en milliers d'euros)	Au 31/12/16	Au 31/12/15
Matières Premières	1 286	1 694
Produits intermédiaires et finis	1 739	3 064
Dépréciation	(395)	(768)
<b>MONTANT NET</b>	<b>2 630</b>	<b>3 990</b>

La hausse des dépréciations de stocks s'explique par la prise en compte d'un stock obsolète mais non encore rebuté.

Dépréciations	Au 31/12/15	Augmentations	Diminutions	Mouvement de périmètre	Au 31/12/16
	768	400	704	(69)	395

#### IV. 1.6.14. Clients et autres débiteurs (Note 7)

Clients et comptes rattachés (montant net à moins d'un an)	Au 31/12/16	Au 31/12/15
Clients et comptes rattachés	3 456	5 044
Dépréciation	(98)	(126)
<b>MONTANT NET</b>	<b>3 358</b>	<b>4 918</b>

(en milliers d'euros)	Dépréciées individuellement	Dépréciées collectivement	Total
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>126</b>	<b>-</b>	<b>126</b>
Dotations de l'année	23	-	23
Reprises non utilisées	(22)	-	(22)
Mouvement de périmètre	(29)		(29)
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>98</b>		<b>98</b>

Au 31 décembre, l'échéancier des créances est résumé ci-après :

	Total	Non échues et non dépréciées	Echues et non dépréciées			
			< 30 jours	De 30 à 60 jours	De 60 à 90 jours	> à 90 jours
31/12/16	3 358	2 828	454	51	0	0
31/12/15	4 918	4 476	84	76	2	134

Le CICE est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes. La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel. Le montant du CICE pris en compte dans les comptes clos le 31/12/2016 s'élève à 229 K€. Le crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de la société et ainsi lui permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Autres créances – ventilation par échéances	Montant net	< 1 an	> 1 an
Fournisseurs, avances, acomptes	184	184	-
Personnel et autres organismes sociaux	15	15	-
Etat, autres collectivités	322	322	-
Débiteurs divers <sup>8</sup>	1 343	466	877
Charges constatées d'avance	152	152	-
<b>Total</b>	<b>2 016</b>	<b>1 139</b>	<b>877</b>

Les débiteurs divers au 31 décembre 2016 sont constitués principalement pour 332 K€ sur le solde à plus d'un an par la retenue de garantie du Factor et pour 545K€ d'avance à la société Besacier en tenant compte de l'actualisation de cette dernière. Cette avance est remboursable selon un plan défini sur 6 ans sans rémunération, le premier remboursement est prévu en Mai 2018.

#### IV. 1.6.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 8)

Variation de trésorerie	Trésorerie active	Dettes Factor	Trésorerie Nette	
			31/12/16	31/12/15
Ouverture	3 527	(4 436)	(909)	4 205
Clôture	2 451	(2 789)	(338)	(909)
<b>Variation</b>			<b>571</b>	<b>(5 114)</b>

Les dettes factor représentent les avances effectives reçues du factor.

<sup>8</sup> Dont solde du compte courant Besacier pour 545 K€

#### IV. 1.6.16. Capital (Note 9)

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale en €	Valeur du capital en €
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice		
Actions ordinaires	4 049 382	750		3,00	12 148 146
Dont actions à vote double	1 317 441	-			

Les actions ordinaires composant le capital sont entièrement libérées.

A compter du 17 juin 1998, un droit de vote double est attribué dans toutes les assemblées à toutes les actions nominatives entièrement libérées, inscrites depuis cinq ans au moins. Ce droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française et aux ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne, en application des dispositions de l'article L. 225-123 du Code de commerce (Extrait Art. 25 des statuts).

Les membres du concert SECONDE CHANCE qui avaient participé à la cession d'actions émanant de la famille LABROT en juin 2010 se sont vus attribuer un droit de vote double en juin 2015 sur la partie de leurs actions non cédées dans l'intervalle.

##### IV. 1.6.14.1. Bons de Souscription d'Action du 29 décembre 2010

Le Conseil d'administration du 29 décembre 2010 a constaté la souscription de 2.197.328 actions (ABSA) dans le cadre de l'augmentation de capital émise le 29 juin 2010. A chaque action nouvelle est attaché un Bon de Souscription d'Action attribué gratuitement. Le nombre total de BSA s'élevait donc à 2.197.328 (compte tenu de l'exercice de la clause d'extension autorisée). Chaque BSA permet de souscrire à une action nouvelle au prix de 3.50 euros, du 3 janvier 2011 au 25 novembre 2013 (Première résolution de l'AGE du 21 novembre 2011).

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2013 a décidé la prorogation du délai d'exercice des bons de souscription d'actions jusqu'au 31 décembre 2015 inclus, lesquels seront cotées jusqu'à expiration

	Au 31/12/15	Acquisitions 2016	Cessions 2016	Au 31/12/16
Actions détenues (nombre)	19 128	5 956	7 921	17 163
Valeur (K€)	44,9	-	-	41,4

Un contrat de liquidité avait été souscrit avec la FINANCIERE d'UZES, la fin de prise d'effet est à compter du 31 Décembre 2016.

de ce délai, suite à l'accord obtenu le même jour de la masse des porteurs de BSA.

Ces BSA sont arrivés à expiration le 31 décembre 2015. Il a été exercé un total de 4.054 BSA, créant 4.054 actions nouvelles, dont 750 émises en janvier 2016.

##### IV. 1.6.14.2. Bons de Souscription d'Action du 17 décembre 2014

L'Assemblée Générale du 17 juin 2014 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions, à chaque Obligation Convertible en Action (OCA) étant rattachée 100 Bons de Souscription d'Actions (BSA).

36.724 OCABSA ont été souscrites dans le cadre de l'émission obligataire close le 17 décembre 2014, le nombre total de BSA s'élève donc à 3.672.400. Chaque BSA permet de souscrire à une action nouvelle au prix de 4 euros.

Aucun BSA n'a été exercé sur l'exercice 2014. Il a été exercé un total de 1.000 BSA au cours de l'exercice 2015. Sur 2016 aucun BSA n'a été exercé.

##### IV. 1.6.14.3. Titres auto-détenus

Il est précisé qu'en application des dispositions de l'article L. 233-8 II du Code de commerce et l'article 222-16 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la Société a procédé en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 décembre 1999, au rachat de ses propres actions en vue de l'attribution d'options d'achat aux salariés, dans les conditions suivantes :

## IV. 1.6.17. Dettes financières (Note 11)

### IV. 1.6.17.1. Endettement financier brut

	Au 31/12/16	Au 31/12/15
<b>Emprunt obligataire convertible</b>	<b>8 189</b>	<b>8.159</b>
- dont à taux fixe	8 189	8.159
- dont à taux variable	-	-
<b>Emprunts à long et moyen terme auprès des établissements de crédit</b>	<b>573</b>	<b>367</b>
- dont crédit-bail	176	127
- dont à taux fixe	397	240
- dont à taux variable	-	-
<b>Emprunts à moyen terme auprès des actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Autres dettes financières	-	5 300
<b>Total long et moyen terme</b>	<b>8 762</b>	<b>13 826</b>
- Avances Factor	2 789	4 436
- Emprunts à court terme auprès des établissements de crédit	481	361
<i>dont crédit-bail</i>	143	112
<b>Total court terme</b>	<b>3 270</b>	<b>4 797</b>
<b>Total</b>	<b>12 032</b>	<b>18 623</b>

Par suite du litige initié par SEDAINE, le poste Autres dettes financière à hauteur de 5.300 K€ au 31/12/15 correspondait à la dé-reconnaissance, en normes IFRS, de la cession immobilière intervenue fin 2013, et ainsi au maintien à l'actif consolidé de MECELEC des immeubles cédés à leur valeur nette.

SEDAINE avait initialement attiré MECELEC devant les juridictions commerciales belges aux fins d'obtenir l'exécution forcée des opérations de vente détaillées dans la convention-cadre du 8 avril 2014 conclue entre SEDAINE et MECELEC et qui n'avaient pu être exécutées à l'expiration de la date de closing du 15 avril 2015. Les opérations de vente concernaient à la fois la vente d'une partie des équipements industriels de MECELEC à VERDEYEN, filiale de SEDAINE, et la cession des actions de VERDEYEN à MECELEC. Ces opérations devaient être assorties de garanties de part et d'autre (garantie bancaire, garantie d'actif et de passif, étude fiscale complète, etc.), et être renforcées par un accord de coopération industrielle. A titre subsidiaire, le Groupe SEDAINE demandait l'annulation des opérations déjà accomplies, notamment la cession immobilière intervenue fin 2013.

Le Tribunal de Commerce francophone de Bruxelles a estimé que les opérations avaient été voulues par les parties comme constituant un tout et ne pouvant dès lors continuer à sortir leurs effets que pour autant que toutes les autres opérations à accomplir au terme de la convention aient été parfaitement et entièrement accomplies par toutes les parties. Le Tribunal de Commerce francophone de Bruxelles a constaté que l'opération de vente des équipements industriels de MECELEC à SEDAINE n'a pu être parfaitement accomplie, que la date de closing n'a pas été respectée, qu'aucune étude fiscale complète n'a été fournie par SEDAINE, qu'aucune garantie bancaire

n'avait été constituée par MECELEC au profit de SEDAINE, et enfin qu'aucune coopération industrielle n'avait pu être finalisée. Le Tribunal a constaté la dénonciation de la convention par MECELEC le 29 avril 2015, des suites de l'expiration de la date de closing. Par conséquent le Tribunal a décidé de ne pas faire droit à la demande d'exécution forcée de la convention formulée par SEDAINE.

Le Groupe SEDAINE a interjeté appel début septembre 2016. Dans sa requête en appel, le Groupe SEDAINE maintient sa demande en exécution forcée de la convention, mais renonce à ses demandes subsidiaires de retour en arrière, en particulier relativement à la cession immobilière. Le Groupe SEDAINE demande en appel l'exécution de la cession partielle du matériel pour 19.204 K€, et la réalisation de la vente des titres de VERDEYEN pour 21.300 K€. Compte-tenu de la prise en compte de l'annulation proposée par SEDAINE des intérêts versés à ce jour par MECELEC au titre de l'emprunt obligataire OCA 2019, il en résulterait selon SEDAINE un dénouement des opérations pour un montant de 1.627 K€.

Sur la base de la compréhension par le Tribunal de Commerce francophone de Bruxelles des raisons de l'échec des opérations de vente, et notamment des inexécutions citées plus-haut, MECELEC estime que la probabilité d'une réforme de ce jugement de première instance se traduisant par l'obligation de devoir acquérir la totalité des actions formant le capital de la société VERDEYEN est trop aléatoire et que les éventuels impacts financiers de la consolidation de cette nouvelle société dans le périmètre de consolidation du groupe MECELEC sont impossibles à quantifier à ce jour.

#### IV. 1.6.17.2. Echancier des remboursements

L'échéancier du remboursement des passifs financiers est le suivant au 31 décembre 2016 :

Passifs Financiers	Valeur comptable	Remboursements		
		A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Factor	2 789	2 789	-	-
Dette location financement	319	143	176	-
Dette financière	8 924	338	8 586	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>12 032</b>	<b>3 270</b>	<b>8 762</b>	<b>-</b>

#### IV. 1.6.17.3. Emprunt obligataire du 17 décembre 2014

L'emprunt obligataire souscrit le 17 décembre 2014 présente les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 300 € par OCA (obligation convertible en actions),
- Nombre de titres émis : 36.724, soit un total de 11.017 K€
- Date de jouissance / date de règlement : 17 décembre 2014,
- Taux d'intérêt : 6% par an,
- Prochain coupon : 17 décembre 2016,
- Fréquence du coupon : annuelle,
- Amortissement : à maturité in fine, par remboursement au pair majoré d'une prime de remboursement de 10% et de l'intérêt couru, soit 348 € par obligation,
- Date de maturité : 17 décembre 2019
- Amortissement anticipé : possible à tout moment dès le 17 décembre 2016 sous réserve d'un préavis d'au moins 40 jours calendaires, soit le 8 novembre 2016 au plus tôt,
- Date de conversion : possible dès l'émission et jusqu'au 11 décembre 2019 au plus tard,
- ratio de conversion : 100 actions nouvelles MECELEC pour 1 OCA,

#### IV. 1.6.17.14 Dettes financières auprès des établissements de crédit

Les crédits bancaires contractés par le groupe MECELEC ne comportent pas de covenant financier. Les emprunts moyen terme sont à taux fixe.

Le financement par le factor est indexé sur le taux Euribor 3 mois avec un minimum de 0,60%.

Pour les emprunts à taux fixe souscrits durant le premier semestre de l'exercice 2013 afin de rembourser par anticipation le Plan de Sauvegarde initié en 2010, a été apporté en garantie le fonds de commerce de MECELEC SA (nantissement à hauteur de 234 K€).

- remboursement intégral : possible dès la date du paiement du 2<sup>ème</sup> coupon, soit au plus tôt le 17 décembre 2016.

Les OCA sont admises aux négociations sur le marché Eurolist C depuis le 19 décembre 2014.

En application de la norme IAS 32 relative à la comptabilisation des emprunts financiers, les coûts et honoraires relatifs à la levée de fonds ont été capitalisés dans les comptes consolidés pour 298 K€ (et inscrits en moins du montant de l'émission obligataire). Par ailleurs, l'OCA comporte, du fait de l'option de conversion rattachée à chaque obligation, une composante capitaux propres qui a de fait été inscrite dans les réserves consolidées et déduite du montant total de la levée de fonds obligataire à hauteur de 181 K€.

Le montant brut de l'émission obligataire était de 11.017 K€ et cet emprunt est inscrit dans les comptes consolidés pour la valeur de 8.189 K€ (suite à la conversion de 8.343 OCA au cours de l'exercice 2015), à laquelle s'ajoutent 20 K€ d'intérêts courus et 150 K€ de participation aux frais d'émission de l'OCA du groupe Sedaine.

Un emprunt de 500K€ à taux fixe remboursable sur 5 ans a été souscrit sur 2016.

Ces emprunts à plus d'un an à l'origine obtenus auprès d'un pool de banques régionales se montent à 2.000 K€ à l'origine et représentent 234 K€ à la clôture de l'exercice.

Pour les développements commerciaux à l'export, il existe un nantissement CAT d'un montant de 25 K€.

Pour les crédits-baux, les sûretés réelles sont exclusivement constituées par des nantissements de matériels, soit 319 K€ de capital restant dû au 31 décembre 2016.

#### IV. 1.6.18. Fournisseurs et autres dettes hors comptes courants (Note 14)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/16	Solde au 31/12/15
Dettes fournisseurs	2 723	2 399
Dettes sociales & fiscales	1 511	2 503
Fournisseurs d'immobilisations	585	625
Autres dettes	125	68
<b>Total fournisseurs &amp; autres créiteurs</b>	<b>4 944</b>	<b>5 595</b>

#### IV. 1.6.19. Classement des actifs et passifs financiers

au 31/12/2016	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Autres actifs long terme	274	274	-	-	274	-
Clients et autres débiteurs	3 358	3 358	-	-	3 358	-
Actifs d'impôts exigibles	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants	2 016	2 016	-	-	2 016	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 451	-	2 451	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>8 099</b>	<b>5 648</b>	<b>2 451</b>	<b>-</b>	<b>5 532</b>	<b>-</b>
Passifs financiers non courants	8 762	8 762	-	-	-	8 762
Passifs financiers courants	3 270	3 270	-	-	-	3 270
Fournisseurs et autres créiteurs	4 944	4 944	-	-	-	4 944
<b>Total passifs financiers</b>	<b>16 976</b>	<b>16 976</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 976</b>

au 31/12/2015	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Autres actifs long terme	284	284	-	-	284	-
Clients et autres débiteurs	1 358	1 358	-	-	1 358	-
Actifs d'impôts exigibles	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants	1 686	1 686	-	-	1 686	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 527	-	3 527	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>6 855</b>	<b>3 328</b>	<b>3 527</b>	<b>-</b>	<b>3 328</b>	<b>-</b>
Passifs financiers non courants	13 796	13 796	-	-	-	13 796
Passifs financiers courants	1 238	1 238	-	-	-	1 238
Fournisseurs et autres créiteurs	5 595	5 595	-	-	-	5 595
<b>Total passifs financiers</b>	<b>20 629</b>	<b>20 629</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>20 629</b>

## IV. 1.6.20. Impôts sur les bénéfices

### IV. 1.6.20.1. Impôt différé (Note 5)

La Société dispose de reports déficitaires et de reports de provisions non déductibles importants. Le groupe reconnaît un impôt différé actif sur la base de ses prévisions sur trois ans soit une base cumulée de 573 K€.

du retournement sur les exercices 2017 à 2018 du résultat opérationnel.

Cette position a été retenue dans le cadre de l'IAS 12 : la recouvrabilité des déficits a été appréhendée dans l'attente de la confirmation

Position fiscale latente	31/12/16	Base retenues	Impôt	Bases non retenues
Reports déficitaires France et provisions non déductibles	18 553	2 726	908	15 926

Impôt différé (en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015		Variation	
	Bases	Impôt	Bases	Impôt	par le résultat	Autres variations
Déficits reportables & différences temporaires retenus	165	55	2 511	837	(426)	(356)
Crédit-bail	(207)	(69)	(146)	(49)	(20)	-
Provision Retraites	1 065	355	1 246	445	(15)	(45)
Prime de non conversion	336	112	-	-	112	-
Loyer Verdeyen	480	160	297	98	62	-
Actualisation dette BESACIER			(20)	(6)		6
Capitalisation des frais d'émission obligataire	(114)	(38)	(209)	(70)	32	-
IFRIC 21	(7)	(2)	(10à	(3)	1	-
<b>Cumul</b>	<b>1718</b>	<b>573</b>	<b>3 669</b>	<b>1 252</b>	<b>(256)</b>	<b>(395)</b>
Impôts différés actifs		694		1 350		
Impôts différés passifs		(142)		(125)		

#### IV. 1.6.20.2. Preuve d'impôt (Note 18)

	31/12/16
<b>Résultat net</b>	<b>844</b>
Intérêts minoritaires	1
Impôt courant	(139)
Impôt différé	(256)
Base imposable	450
Taux d'imposition du Groupe	33.33 %
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(150)</b>
<b>Charge (-) / Produit (+) d'impôt comptabilisé</b>	<b>(395)</b>
<b>Ecart</b>	<b>(545)</b>
Impôts sur différences permanentes	(1442)
Crédit d'impôts	(110)
Reclassement CVAE	99
Annulation activation d'impôts	921
Différence de taux	(13)
<b>Total retraitements</b>	<b>(545)</b>
Ecart résiduel	-

#### IV. 1.6.21. Engagements de retraite et avantages assimilés (Note 12)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/15	Coûts des services rendus	Ecart actuariels	Frais financiers	Mouvement d'effectifs	Périmètre	31/12/16
Indemnités de fin de carrière	1 246	61	66	25	(115)	(218)	1 065

Au cours de l'exercice 12 salariés ont sollicité leur départ en retraite.

L'engagement a été calculé sur la base des dispositions des conventions collectives de la Métallurgie et de la Plasturgie avec comme principales hypothèses :

- Age légal de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)
- Taux d'actualisation brut : 1,31% (IBOXX grade AA).
- Taux de rotation : faible
- Taux de revalorisation des salaires : 1% pour l'ensemble des salaires
- Table de mortalité : INSEE 2015

#### IV. 1.6.22. Provisions (Note 13)

Tous les risques et charges identifiés avant la clôture des comptes par les organes directoriaux et susceptibles d'entraîner des sorties de trésorerie, font l'objet d'une provision.

	Au 31/12/15	Dotations de l'exercice	Utilisations de l'exercice	Provisions devenues sans objet	Périmètre	Au 31/12/16
Provision risques sociaux et restructuration	441	-	(49)	-	-	392
Provisions litiges Personnel	76		(55)	(4)	(17)	-
Litiges fournisseurs et autres	62		(47)		-	15
Risques financiers	170	167	-	-	-	337
<b>Total</b>	<b>749</b>	<b>167</b>	<b>(151)</b>	<b>(4)</b>	<b>(17)</b>	<b>744</b>

La provision pour restructuration de 441 K€ à la clôture de l'exercice 2015 est relative aux coûts de fermeture à venir sur le site de VONGES (remise en état du site) pour 441 K€.

La provision pour litiges avec le personnel couvre les risques liés aux procédures prud'homales en cours et aux litiges avec des salariés du groupe.

La provision pour litiges couvre divers litiges avec des fournisseurs.

La provision pour risques financiers est constituée par la provision pour risque de non conversion relative à l'émission obligataire du 17 décembre 2014. Tous ces mouvements sont enregistrés en résultat opérationnel

non courant, hormis la provision financière qui est enregistrée en résultat financier.

Le CICE est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes. La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel. Le montant du CICE pris en compte dans les comptes clos le 31/12/2016 s'élève à 229 K€. Le crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de la société et ainsi lui permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

#### IV. 1.6.23. Résultats financiers (Note 17)

Charges financières		Produits financiers	
Intérêts et charges assimilés	667	Autres intérêts et produits assimilés	12
Différences de change	1	Différences de change	-
Frais financiers sur IFC	21	Reprises sur provisions financières	-
Dotations aux provisions financières	200		
<b>Total</b>	<b>889</b>	<b>Total</b>	<b>12</b>

Les OCA 2019 donnent lieu à la comptabilisation d'intérêts pour 511 K€ et d'une dotation pour risque de non conversion pour 167 K€.

#### IV. 1.6.24. Autres charges et autres produits opérationnels (Note 16)

Autres charges		Autres produits	
Pénalités et redressement	45	Reprise sur provisions	272
Indemnités de rupture salariés	254	Cessions d'immobilisations	14
VNC sur cessions immobilisations	18	Produits divers	7
Amortissements et provisions exceptionnels sur immobilisations	125	Retraitement plus-value immobilière 2013	3 562
Litiges clients/fournisseurs et divers	109		
Intéressement	67		
<b>Total</b>	<b>618</b>	<b>Total</b>	<b>3 855</b>

Les indemnités de rupture de salariés concernent principalement les départs exceptionnels sur 2016. Les pénalités font suites au contrôle fiscal fin 2015 qui avait été provisionné à la clôture des comptes de l'exercice précédent (Reprise de la provision sur 2016).

L'exceptionnel est en partie constitué de la cession des titres de participation de Besacier.

#### IV. 1.6.25. Charges liées aux avantages du personnel

Comptabilisation d'un produit de 171k€ dans le cadre d'un jugement favorable en première instance ; ce produit représentant la moitié du montant de la condamnation (somme pour laquelle un titre exécutoire a été délivré) – La compagnie AXA fait appel de ce jugement.

#### IV. 1.6.26. Résultats par action (Note 20)

##### IV. 1.6.26.1. Options d'achat d'actions

A ce jour, aucune option d'achat d'actions n'est attribuée.

	En euros	Au 31/12/16	Au 31/12/15
Résultat (en K€)		859	(157)
Nombre d'actions composant le capital		4 049 352	4 048 632
Nombre d'actions auto-détenues		17 163	19 128
Nombre d'actions en circulation		4 031 516	4 029 504
Résultat de base par action en euros		0,21	(0,04)
Résultat par action des activités poursuivies		0,34	
Résultat par action des activités abandonnées		(0,13)	
Nombre d'actions après levée et cession de toutes les actions		10 558 882	10 558 882
Résultat par action en euros après levée et cession de toutes les actions		0,09	(0,01)

#### IV. 1.6.27. Dividende par action

Il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

#### IV. 1.6.28. Actifs et passifs éventuels

##### IV. 1.6.28.1. Actifs

###### Engagements hors bilan

	Montant hors bilan
<u>Avals et cautions :</u>	
Nantissements donnés au profit d'établissements financiers	234 K€
Nantissement CAT	25 K€
Caution marché étranger	31 K€

Il n'est pas constaté de produit à recevoir au titre de l'earn-out prévu dans le protocole de cession des titres de la société BESACIER.

##### IV. 1.6.28.2. Engagements de crédit-bail

###### Contrats de location

Les contrats de location financement concernent du matériel industriel. Ils sont traités, conformément aux normes IFRS, comme un actif immobilisé et une dette financière.

Au 31 décembre 2016, le montant de l'actif net s'élevait à 537 K€, et la dette financière à 319 K€.

Modalités d'amortissement : durée normale d'utilisation

	Matériel Outillage	Informatique
<b>Valeur d'origine</b>	<b>1 342</b>	<b>296</b>
Acquisition de l'exercice	251	-
Mise au rebut de l'exercice	22	-
<b>Valeur au 31/12/16</b>	<b>1 571</b>	<b>296</b>
Amortissements		
Cumul exercices antérieurs	953	296
Mise au rebut de l'exercice	6	-
Exercice en cours	87	-
<b>Total au 31/12/16</b>	<b>1 034</b>	<b>296</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>537</b>	<b>-</b>
Redevances payées		
Cumul exercices antérieurs	1246	296
Exercice en cours	170	
<b>Total</b>	<b>1416</b>	<b>296</b>
Redevances à payer à moins d'un an	143	-
A plus d'un an et moins de 5 ans	176	-
<b>Total</b>	<b>319</b>	<b>-</b>
<b>Valeur résiduelle</b>	<b>8</b>	<b>-</b>
Montant pris en charge dans l'exercice	170	296

#### IV. 1.6.29. Engagements

##### IV. 1.6.29.1. Location immobilière

Site	Type de contrat	Echéance
MAUVES Nord	Bail commercial	29/12/2022
SAINT AGREVE	Bail commercial	29/12/2022
CLUJ (Roumanie)	Bail « précaire »	Annuelle
VONGES	Bail emphytéotique	01/10/2023
SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS	Bail commercial	31/12/2019

#### IV. 1.6.30. Transactions avec les parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de MECELEC SA et des filiales énumérées dans la note IV.1.6.1.5

La Société MECELEC SA est Société consolidante.

Les transactions entre la Société mère MECELEC et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions conclues avec les parties liées sur l'exercice :

Parties liées	Nature de la transaction	Créances	Dettes	Produits	Charges
SECONDE CHANCE	Convention d'assistance	-	37	-	110
M.P. DELOCHE & ASSOCIES	Avance en compte courant	-	-	-	-
BESACIER	Créance sur compte courant	545	-	-	-

Termes et conditions des transactions avec les parties liées :

Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, sont porteurs d'intérêts au taux d'intérêt fiscalement déductibles et les règlements se font en trésorerie. Ces transactions ont été conclues aux conditions normales du marché.

La créance de BESACIER a été négociée sans rémunération. Cette avance est remboursable selon un plan défini sur 6 ans dont le premier remboursement est prévu en Mai 2018.

Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants :

Néant.

## Convention d'assistance avec la Société BESACIER

### Nature et modalité de la convention

Une convention conclue en date du 31 décembre 2014 prévoit que MECLEEC SA fournisse à BESACIER SAS une assistance et une coordination en matière de management, de politique commerciale et de développement d'activité.

En contrepartie, cette convention prévoit que BESACIER SAS verse à MECLEEC SA une rémunération de 270 K€.

Suite à la vente de Besacier il a été consenti un abandon des managements fees pour le 2<sup>nd</sup> semestre, soit 135.000€ ainsi qu'une baisse rétroactive de la rémunération pour le 1<sup>er</sup> semestre s'élevant à 75.000€.

### Application sur l'exercice

Le montant facturé au titre de l'exercice 2016 est de 60 K€.

## IV. 1.6.31. Rémunérations et avantages sociaux accordés aux membres de la direction générale et du Conseil d'administration

	Présidence & Direction Générale		Conseil
	salarié	mandataire	d'administration
Rémunérations brutes	-	99	-
Jetons de présence	6	-	28,7

Il est rappelé qu'au titre des exercices 2014, 2015 et 2016, le Président Directeur Général n'a pas été rémunéré ni au titre d'un contrat de travail ni au titre du mandat social.

Options d'achat d'actions au bénéfice des membres du CA : Néant.

Engagement pris à raison de la cessation des fonctions du Président du Conseil d'administration : Néant.

## IV. 1.6.32. Evénements postérieurs à la clôture du bilan

Le groupe MECLEEC SA en date du 20 Mars 2017 a été transféré du marché de cotation Euronext Compartiment C à ALTERNEXT.

# IV. 2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

## 1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

---

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe dans les notes suivantes :

- Note IV.1.6.3.2. « Continuité d'exploitation » concernant l'analyse du risque de liquidité réalisée par la société lui permettant de considérer être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les 12 prochains mois.
  
- Notes IV 1.6.2.3 « Validation de la cession immobilière » et IV.1.6.17 « Dettes financières » de l'annexe qui présentent l'évolution du litige entre les parties et en particulier les dispositions du jugement du Tribunal de Commerce Francophone de Bruxelles intervenu le 29 juin 2016 ainsi que l'analyse de la requête d'appel du 8 septembre 2016 formée par le groupe SEDAINÉ qui ont conduit la société à comptabiliser définitivement dans les comptes consolidés du Groupe MECELEC au 31 décembre 2016 le produit de la vente de l'immobilier intervenue le 30 décembre 2013 et à considérer que la probabilité d'une réforme de ce jugement de première instance se traduisant par l'obligation de devoir acquérir la totalité des actions formant le capital de la société VERDEYEN était trop aléatoire et que les éventuels impacts financiers de la consolidation de cette nouvelle société dans le périmètre de consolidation du groupe MECELEC étaient impossibles à quantifier à ce jour.

## 2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

---

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les provisions figurant au bilan ont été évaluées conformément aux règles et méthodes décrites aux paragraphes IV.1.6.3.18 « Provisions pour indemnités de fin de carrière (IFC) » et IV.1.6.3.19. « Provisions et passifs éventuels ». Nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées et vérifié que les notes IV.1.6.21 « Engagements de retraite et avantages assimilés » et IV.1.6.22. « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.
- Les impôts différés figurant au bilan ont été évaluées conformément aux règles et méthodes décrites aux paragraphes IV.1.6.20 « Impôts sur les bénéfices ». Nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces impôts différés ont été constitués et vérifié que la note IV.1.6.20.1. « Impôt différé » de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Villeurbanne, le 27 avril 2017,  
Les Commissaires aux Comptes

**ADN PARIS, représentée par**

Philippe SIXDENIER

**ODICEO, représentée par**

Alain FAYEN

## IV. 3. Comptes annuels sociaux au 31/12/2016

### IV. 3.1. Bilan social

<i>ACTIF (en milliers d'euros)</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>PASSIF (en milliers d'euros)</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>
<b>Actif Immobilisé</b>	<b>6 104</b>	7 117	<b>Capitaux propres</b>	<b>(715)</b>	1 695
Immobilisations incorporelles	378	536	Capital et prime d'émission	12 149	12 149
Immobilisations corporelles	5 104	4 731	Réserve légale	309	309
Immobilisations financières	622	1 850	Résultat de l'exercice	(2 413)	271
Titres mis en équivalence			Autres réserves	(10 760)	(11 034)
<b>Actif circulant</b>	<b>7 685</b>	8 562	<b>Passif hors capitaux propres</b>	<b>14 468</b>	13 984
Stock et en-cours	2 569	2 860	Provisions pour risques et charges	744	732
Clients et comptes rattachés	648	433	Emprunts et dettes financières	9 249	8 999
Autres créances et comptes de régularisation	2 103	2 251	Fournisseurs et comptes rattachés	2 229	1 751
Valeurs mobilières de placement			Autres dettes et comptes de régularisation	2 245	2 502
Disponibilités	2 328	3 018			
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>13 752</b>	<b>15 679</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>13 752</b>	<b>15 679</b>

## IV. 3.2. Compte de résultat social

Compte de résultat social (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Chiffres d'affaires	23 119	24 202
Autres produits d'exploitation (y/c transfert de charges et reprises sur provisions)	1 240	2 333
Achats consommés	9 714	10 760
Autres achats et charges externes	5 828	5 832
Impôts et taxes	622	526
Charges de personnel <sup>9</sup>	7 654	7 619
Dotations aux amortissements et provisions	1 532	1 975
Autres charges d'exploitation	32	54
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1 023)</b>	<b>(231)</b>
Produits financiers	20	450
Charges financières	742	716
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>(1 745)</b>	<b>(497)</b>
Produits exceptionnels	1 109	1 689
Charges exceptionnelles	1 809	1 008
Impôts sur les résultats et participation	(32)	(87)
<b>Résultat net</b>	<b>(2 413)</b>	<b>271</b>

## IV. 3.3. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves et RAN	Résultat	Total capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>9 632</b>	<b>(2 552)</b>	<b>(8 173)</b>	<b>(1 093)</b>
Affectation du résultat	-	(8 173)	8 173	-
Augmentation de capital	2 514	3	-	2 517
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat de la période			271	271
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>12 146</b>	<b>(10 722)</b>	<b>271</b>	<b>1 695</b>
Affectation du résultat	-	271	(271)	-
Augmentation de capital	3	-	-	3
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat de la période			(2 413)	(2 413)
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>12 149</b>	<b>(10 451)</b>	<b>(2 413)</b>	<b>(715)</b>

## IV. 3.4. Annexe aux comptes sociaux

### IV. 3.4.1. Présentation de la Société

<b>Nom :</b>	MECELEC – SOCIETE ANONYME A CONSEIL D'ADMINISTRATION
<b>Capital social :</b>	12.148.146 € en 4.049.382 actions au nominal de 3 €.
<b>Date de création de la Société :</b>	1934
<b>Siège social :</b>	07300 - MAUVES - France
<b>Registre du commerce :</b>	B 336 420 187 AUBENAS – Code APE : 2712Z

### IV. 3.4.2. Administration

Michel-Pierre DELOCHE	Président-Directeur Général
Bénédicte DURAND	Directeur Général Délégué
Jacques DANCER	Administrateur
Patrick LOUIS	Administrateur
Paul-Henry WATINE	Administrateur
Martine RINAUDO	Administrateur
Edouard LAMELOISE	Censeur
Consultation des documents comptables :	Siège social : MAUVES (07) - France.
Communication financière :	Bénédicte DURAND – Directeur Général Délégué tél. : 33 (0) 4 75 07 87 07 - <a href="mailto:b.deloche@mecelec.fr">b.deloche@mecelec.fr</a>
Exercice social :	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

#### Présentation de l'activité

MECELEC (la "Société") est une Société anonyme régie par les dispositions de la loi française, créée en 1934 et cotée à Alternext, (Transfert de marché d'Euronext compartiment C vers Alternext au 20 Mars 2017). La Société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe MECELEC ».

MECELEC est aujourd'hui un industriel spécialiste des matériaux composites et des plastiques dont l'activité se déploie sur deux segments de marché :

- INDUSTRIE - MECELEC a développé de fortes compétences techniques et industrielles dans la transformation des composites therm durcissables et dans l'injection des thermoplastiques. Cette activité a été renforcée par la création du site de SAINT AGREVE (1984), l'acquisition de

l'activité NOBEL COMPOSITES (2003), puis par celles de SADAC (2011), de SOTIRA AUTOMOTIVE (2012, cédée le 31 décembre 2014), de BESACIER (2014, cédée le 29 Décembre 2016).

- RESEAUX - MECELEC est un des rares acteurs du marché à offrir une gamme complète d'équipements de raccordement entre des réseaux publics (électrique, télécoms, gaz et eau) et leurs clients.

Les états financiers annuels de MECELEC au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 avril 2017, date à laquelle ils ont été autorisés à la publication. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2017.

<sup>9</sup> Y compris participation des salariés (dont le montant est nul) et intéressement.

### IV. 3.4.3. Faits marquants de la période

---

#### IV. 3.4.3.1. Modernisation de l'outil industriel

---

La société MECELEC a fait le choix de moderniser en profondeur son outil industriel ; ceci s'est entre autres concrétisé par :

- La robotisation de nouveaux îlots de production
- La création d'une ligne à très grande valeur ajoutée pour la transformation des résines thermodurcissables.

#### IV. 3.4.3.2. Lean Management

---

Le groupe MECELEC SA au travers de sa profonde réorganisation stratégique s'est inscrit dans un programme de lean management sur plusieurs années.

#### IV. 3.4.3.3. Validation de la cession immobilière

---

Suite à l'échec des projets d'accord industriel et de participation financière évoqués dans l'accord-cadre du 8 avril 2014 négocié avec SEDAINÉ, un contentieux avait été initié par SEDAINÉ le 1er septembre 2015, qui demandait la poursuite des opérations malgré l'expiration de la date de closing et les conditions essentielles non remplies par SEDAINÉ.

Par décision rendue en date du 29 juin 2016, le Tribunal de Commerce francophone de Bruxelles a rejeté l'ensemble des demandes du groupe SEDAINÉ, les déclarants infondées. Les demandes formulées par MECELEC à titre reconventionnel ont également été rejetées.

Le groupe SEDAINÉ a interjeté appel de la décision, tout en abandonnant ses prétentions relatives à l'annulation de l'opération de cession immobilière devenue de ce fait définitive. La décision d'appel pourrait intervenir en 2020.

#### IV. 3.4.3.4. Démission d'un censeur

---

Le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Mr Philippe LEYDIER, le 8 Décembre 2016.

#### IV. 3.4.3.5. Cession de la filiale BESACIER

---

MECELEC, acteur industriel majeur des composites et des plastiques, confirme la cession effective de 100% de sa filiale BESACIER à son management, avec effet au 29 décembre 2016.

Le comité ad hoc avait validé, début décembre 2016, la transaction, d'un montant total incluant compte-courants de 1,4 M€ intégralement en numéraire. La transaction est en outre assortie d'une part variable pouvant atteindre 0,7 M€, susceptible de porter l'opération à un montant total de 2,1 M€.

#### IV. 3.4.3.6. Informations juridiques

---

#### **Volet pénal contre MM. Philippe RIBEYRE, Jean-François VERJAT, Patrice PELISSIER et les Sociétés MEA INDUSTRIES et MEA AG**

La Société MECELEC avait découvert dans le courant de l'année 2015 que M. Philippe RIBEYRE, ancien Directeur Général Délégué de la Société, avait pris attache avec le groupe allemand MEA, concurrent de MECELEC, développant de concert avec ce même groupe un schéma hostile à l'encontre de MECELEC. Par jugement en date du 19 avril 2016, le Tribunal correctionnel d'Epinal a condamné pénalement M. Philippe RIBEYRE pour le délit d'abus de confiance à l'encontre de MECELEC. Le tribunal a également condamné les Sociétés MEA INDUSTRIES, MEA AG, et leurs dirigeants personnes physiques MM. Jean-François VERJAT et Patrice PELISSIER pour recel d'abus de confiance.

M. Philippe RIBEYRE, les Sociétés MEA INDUSTRIES et MEA AG, MM. Jean-François VERJAT et Patrice PELISSIER ont interjeté appel de la décision. Une décision d'appel est attendue dans le courant de l'année 2017.

#### **Volet civil contre M. Philippe RIBEYRE**

Dans le volet civil, suite au licenciement pour faute lourde de M. Philippe RIBEYRE, celui-ci a été débouté de l'ensemble de ses prétentions par décision du Conseil des Prud'hommes d'Annonay en date du 2 mai 2016. M. Philippe RIBEYRE a également interjeté appel de cette décision. Une décision d'appel est attendue dans le courant de l'année 2017.

---

Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le total du bilan est de 13.789.483 euros, et le compte de résultat fait apparaître un déficit de (2.377.079) €. L'exercice a une durée de douze mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Les notes (ou les tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27 avril 2017 par le Conseil d'administration, et sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire. Ils ne seront définitifs qu'après approbation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2017.

#### **IV. 3.4.4. Règles et méthodes comptables**

Les conventions générales fixées par le Plan Comptable Général défini par le règlement ANC 2014-

##### **IV. 3.4.4.1. Immobilisations incorporelles**

Les frais de recherche comptabilisés en charges au titre de l'exercice s'élèvent à 344 K€.

Les coûts de développement sont activés lorsque les conditions liées à la faisabilité technique, au potentiel commercial, à la capacité à évaluer de façon fiable les frais attribuables et à générer des avantages économiques futurs sont remplies.

Il y a eu 10 K€ d'activation de frais de développement durant l'exercice 2016.

Les coûts de développement sont revus annuellement afin de déterminer si les critères de comptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont remplis. Les coûts de développement sont constitués de coûts internes (temps passé valorisé) et de coûts externes (achats d'études principalement).

##### **IV. 3.4.4.2. Immobilisations corporelles**

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

03, modifié par le règlement ANC 2016-06 ont été appliquées.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique.

Aucune réévaluation des actifs n'a été pratiquée dans le cadre légal ou à titre exceptionnel.

Frais de développement : la Société a opté pour l'activation des frais de développement qui respectent les critères imposés par le PCG.

Les comptes annuels ont été arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie active du Groupe était de 2 451 K€, les créances mobilisées via le Factor de 2.789 K€, la trésorerie nette s'élevant par conséquent à (338) K€. Il est précisé que le financement par le Factor n'est pas plafonné.

Au vu de ces éléments, MECELEC ayant procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les 12 prochains mois.

- 
- Le règlement 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs.
  - Le règlement 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

#### **IV. 3.4.5. Immobilisations**

##### **IV. 3.4.5.1. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais financiers) ou à leur coût de production (temps passés et frais internes).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels : 3 ans.
- Frais de développement : sur la durée des marchés attachés.

Les éléments composant les fonds de commerce (clientèle, marques et produits) sont amortis en fonction de leur durée d'utilité estimée (linéaire de 5 à 8 ans).

Etat des immobilisations	Début d'exercice	Acquisitions apports	Virements poste à poste	Cessions ou mise hors service	Fin d'exercice
Frais de développement	1 485		10	-	1 494
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 631	28	-	-	1 659
<b>Total des immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>3 116</b>	<b>28</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>3 153</b>
Etat des amortissements et provisions	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Cessions ou mise hors service	Fin d'exercice
Frais de développement	1 332	76	-	-	1 409
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 248	118	-	-	1 366
<b>Total des amortissements et provisions</b>	<b>2 580</b>	<b>195</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 775</b>
Immobilisations incorporelles nettes	536	-	-	-	378

#### IV. 3.4.5.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de la production de ces immobilisations.

	Début d'exercice	Acquisitions apports	Virements poste à poste	Cessions ou mise HS	Fin d'exercice
Terrains	42	-	-	-	42
Constructions sur sol propre	636	-	-	-	636
Constructions installations générales, agencements, aménagements	967	46	-	-	1 013
Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 285	568	416	374	22 895
Installations générales, agencements, aménagements	407	132	-	-	539
Matériel de transport	42	9	-	10	41
Matériel de bureau, informatique, mobilier	501	9	-	-	510
Immobilisations corporelles en cours	523	559	(426)	33	623
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>25 403</b>	<b>1 323</b>	<b>(10)</b>	<b>417</b>	<b>26 299</b>

Amortissement et provisions	Début d'exercice	Augmentations	Diminution	Cessions ou mise HS	Fin d'exercice
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	63	32	-	-	95
Constructions installations générales, agencements	174	99	-	-	273
Installations techniques, matériel et outillage	19 787	728	-	406	20 109
Installations générales, agencements	142	47	-	-	189
Matériel de transport	35	3	-	-	38
Matériel de bureau, informatique, mobilier	471	37	-	17	491
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>20 672</b>	<b>946</b>	<b>-</b>	<b>423</b>	<b>21 195</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	<b>4 731</b>				<b>5 104</b>

Les principales diminutions de l'exercice sont constituées par des cessions mineures ou des mises au rebut, notamment d'outillages industriels obsolètes pour une valeur brute de 423K€, totalement amortie.

Les amortissements pour dépréciation sont généralement calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue et comptabilisés en dotations d'exploitation. Dans le cas d'immobilisations obsolètes, des provisions complémentaires peuvent être constatées. Les durées d'amortissements par catégorie sont les suivantes :

Constructions « en dur »	40 ans	Machines, matériels	5 ans
Toitures	25 ans	Centrales hydrauliques, ponts roulants	8 ans
Constructions légères	30 ans	Presses Injection	10 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans	Presse à Compression < 1000 T	15 ans
Installations et aménagements industriels et de stockage	8 ans	Presses > 1 000 T	25 ans
Autres installations générales	5 ans	Matériel de bureau et informatique	5 ans
Moules suivant durée de vie du produit	1 à 15 ans	Mobilier de bureau	8 ans
		Matériel de transport	5 ans

#### IV. 3.4.5.3. Immobilisations financières

Valeur brute	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Autres participations	1 553	-	1 236	317
Créances rattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	2	-	-	2
Prêts et autres immobilisations financières	205	94	27	272
Actions propres	96	30	85	41
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 856</b>	<b>124</b>	<b>1 348</b>	<b>632</b>
<b>Dépréciations &amp; provisions</b>				
Dépréciation sur titres de participation		-	-	-
Dépréciation sur créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Actions propres	6	10	6	10
<b>Cumul dépréciations &amp; Provisions</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>10</b>
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>1 850</b>			<b>622</b>

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres titres immobilisés	2	-	2
Prêts et autres immobilisations financières	272	-	272
Trésorerie disponible (contrat de liquidité)	41	41	-
<b>CUMUL ETAT DES CREANCES</b>	<b>315</b>	<b>41</b>	<b>274</b>

La Société a conclu un contrat de liquidité avec la FINANCIERE d'UZES, avec prise d'effet au 2 mars 2015 et y a mis fin en décembre 2016.

	Au 31/12/15	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/16
Actions détenues	19 128	5 956	7 248	17 163
Valeur	44,9			41,4
Trésorerie disponible	45,10			-

Les 17.163 actions détenues au 31 décembre 2016 sont valorisées selon la méthode « FIFO ».

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ou la valeur d'apport. Lorsque la valeur à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée.

La valeur de clôture est déterminée en fonction de la quote-part de situation nette et des perspectives de résultat des filiales concernées et leur intérêt à servir les marchés locaux.

Pour MPC ROUMANIE, le développement des ventes de coffrets et les perspectives positives de cash-flow autorisent le maintien des valeurs nettes actuelles des titres de cette Société.

Pour les actions propres, une dépréciation est pratiquée par rapport au cours du titre MECLEEC au 31 décembre 2016. La provision à la clôture de l'exercice 2016 se monte à 10 K€.

Liste des filiales et participations	Capital			Titres			Prêts avances	Cautions	CA	Résultat
	Social	Capitaux propres	Quote-part dividendes	Valeur Brute	Valeur Nette					
MPC	88	258	98.57%	317	317	36	-	598	62	

#### IV. 3.4.6. Transactions avec les parties liées

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions conclues avec les parties liées sur l'exercice :

Parties liées	Nature de la transaction	Créances	Dettes	Produits	Charges
SECONDE CHANCE	Convention d'assistance	-	37	-	110
M.P. DELOCHE & ASSOCIES	Avance en compte courant	-	-	-	-
BESACIER	Créance sur compte courant	600	-	-	-

Termes et conditions des transactions avec les parties liées :

Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, sont porteurs d'intérêts au taux d'intérêt fiscalement déductibles et les règlements se font en trésorerie. Ces transactions ont été conclues aux conditions normales du marché.

La créance de BESACIER a été négociée sans rémunération. Cette avance est remboursable selon un plan défini sur 6 ans dont le premier remboursement est prévu en Mai 2018.

Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants :

Néant.

## Convention d'assistance avec la Société BESACIER

### Nature et modalité de la convention

Une convention conclue en date du 31 décembre 2014 prévoit que MECOLEC SA fournisse à BESACIER SAS une assistance et une coordination en matière de management, de politique commerciale et de développement d'activité.

En contrepartie, cette convention prévoit que BESACIER SAS verse à MECOLEC SA une rémunération de 270 K€.

Suite à la vente de Besacier il a été consenti un abandon des managements fees pour le 2<sup>nd</sup> semestre, soit 135.000€ ainsi qu'une baisse rétroactive de la rémunération pour le 1<sup>er</sup> semestre s'élevant à 75.000€.

### Application sur l'exercice

Le montant facturé au titre de l'exercice 2016 est de 60 K€.

## IV. 3.4.7. Stocks

Stocks	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Matières premières et consommables	1 362	-	137	1 225
Produits finis	2 197	-	458	1 739
<b>Total</b>	<b>3 559</b>	<b>-</b>	<b>595</b>	<b>2 964</b>
Dépréciations	699	400	704	395
<b>Stocks nets</b>	<b>2 860</b>			<b>2 569</b>

Les stocks de matières premières et composants sont évalués suivant une méthode équivalente à la méthode « FIFO ».

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achats. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges de production, les amortissements des biens concourant à la production en fonction des gammes opératoires en cours. Les frais financiers ainsi que le coût de la sous-activité sont exclus de la valeur des stocks.

Les rotations lentes, déterminées par un outil statistique, donnent lieu à des dépréciations calculées en fonction de la durée d'écoulement prévisible et variant de 50 à 90% selon le risque de mévente, d'obsolescence ou la valeur de réalisation.

## IV. 3.4.8. Clients

Créances	Montant brut	Dépréciation	Net
Clients	655	23	632
Groupe	1	-	1
Clients douteux ou litigieux	90	75	15
<b>Total</b>	<b>746</b>	<b>98</b>	<b>648</b>

Dépréciations	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Clients	97	23	22	98

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les dépréciations sont estimées en fonction du risque de non recouvrabilité après interrogation de l'assurance-crédit. Toutes les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

#### IV. 3.4.9. Autres créances

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Avances et acomptes fournisseurs	42	42	-
Avoirs à recevoir	142	142	-
Personnel - organismes sociaux	16	16	-
Etat, TVA, IS, autres collectivités	322	322	-
Compte Groupe	634	34	600
Débiteurs divers nets de provisions	795	468	332
Charges comptabilisées d'avance	152	152	-
<b>Autres créances nettes</b>	<b>2 103</b>	<b>1 171</b>	<b>932</b>

Le poste Compte Groupe comprend les comptes courants envers MECOLEC PLASTIC COMPOZIT et BESACIER.

Le poste de Débiteurs divers au 31 décembre 2016 comprend principalement la réserve de garantie du factor pour un montant de 332 K€

Le poste Compte Groupe à plus d'un an est constitué par l'avance faite à BESACIER. Cette avance a été négociée sans rémunération et est remboursable selon un plan défini sur 6 ans. Le 1<sup>er</sup> remboursement interviendra en Mai 2018.

#### IV. 3.4.10. Disponibilités

##### IV. 3.4.8.1. Stock-options

A ce jour, le Conseil n'a pas fait usage de l'autorisation de l'Assemblée Générale du 30 juin 2016 pour consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société. Il ne reste aucun contrat antérieurement attribué.

#### IV. 3.4.11. Capitaux propres

##### IV. 3.4.9.1. Composition du capital social

Catégorie de titres	à la clôture de l'exercice	Nombre de titres		Valeur Nominale
		dont créés pendant l'exercice	dont remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	4.049.382	750	-	3.00 €
Dont actions à vote double	1.317.441	-	-	-

#### IV. 3.4.12. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques	Au 31/12/15	Dotations de l'exercice	Utilisations de l'exercice	Provisions devenues sans objet	Au 31/12/16
Provision risques sociaux	59	-	55	4	-
Provision restructuration	441	-	49	-	392
Provision pour litiges	62	-	47	-	15
Provision pour risques financiers	170	167	-	-	337
<b>Total</b>	<b>732</b>	<b>167</b>	<b>151</b>	<b>4</b>	<b>744</b>

La provision pour restructuration de 392 K€ à la clôture de l'exercice 2016 est relative aux coûts de fermeture à venir sur le site de VONGES (remise en état du site) pour 392 K€. La provision pour litiges avec le personnel couvre les risques liés aux procédures prud'homales en cours et aux litiges avec des salariés du groupe. La provision pour litiges couvre divers litiges avec des fournisseurs, La provision pour risques financiers est constituée par la provision pour risque de non conversion relative à l'émission obligataire du 17 décembre 2014.

#### IV. 3.4.13. Financement

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances Factor sur créances clients	-	-	-	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine	715	318	397	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Emprunt obligataire*	8 534	20	8 514	-
<b>Total</b>	<b>9 249</b>	<b>338</b>	<b>8 911</b>	-
Emprunts souscrits au cours d'exercice	500			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	250			

\*y compris intérêts courus pour 20 K€

Les emprunts à plus d'un an à l'origine obtenus auprès d'un pool de banques régionales durant le 1<sup>er</sup> semestre 2013 pour le remboursement du plan de sauvegarde se montent à 2.000 K€ à l'origine et représentent 234 K€ à la clôture de l'exercice. Ces emprunts sont garantis de la façon suivante :

Dettes garanties par des sûretés réelles	Montant garanti
Nantissement sur fonds de commerce	234
Caution solidaire emprunt Besacier	350

#### IV. 3.4.14. Dettes fournisseurs et Autres dettes

	Solde au 31/12/2016	Paiement à 1 an	Paiements échelonnés
Fournisseurs d'exploitation	2 229	2 229	-
Dettes fiscales et sociales	1 536	1 536	-
Dettes sur immobilisations	585	290	295
Autres dettes	124	124	-
Diverses charges à payer	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4 474</b>	<b>4 179</b>	<b>295</b>

#### IV. 3.4.15. Produits à recevoir et charges à payer

Nature	Charges à payer	Produits à recevoir
Charges financières	20	-
Clients factures à établir	-	83
Clients avoirs à établir	55	-
Fournisseurs avoirs non parvenus	-	141
Fournisseurs factures non parvenues	247	-
Dettes sociales	974	-
Créances sociales	-	9
Dettes fiscales	-	188
Créances fiscales	156	-
Divers charges à payer	31	-
Divers produits à recevoir	30	383

#### IV. 3.4.16. Ventilation du chiffre d'affaires

	Exercice 2016			Exercice 2015	2016/2015%
	FRANCE	Export	Total	Total	
Réseaux	11 781	421	12 202	12 896	(5,4)%
Industrie	9 160	1 757	10 916	11 306	(3,4)%
<b>TOTAL</b>	<b>20 941</b>	<b>2 178</b>	<b>23 119</b>	<b>24 202</b>	<b>(4,5)%</b>

La décomposition des activités de la Société est la suivante :

- Réseaux : site de MAUVES Nord, et une partie des facturations de SAINT AGREVE
- Industrie : sites de MAUVES Sud, SAINT AGREVE (hors facturation directe pour l'activité Réseaux), SAINT GEOIRS.

#### IV. 3.4.17. Transfert de charges

Nature	Montant
Reprise de provisions	726
Transfert de charges	672
<b>Total</b>	<b>1 398</b>

Le CICE est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes. La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel. Le montant du CICE pris en compte dans

Comptabilisation d'un produit de 171k€ dans le cadre d'un jugement favorable en première instance ; ce produit représentant la moitié du montant de la

les comptes clos le 31/12/2016 s'élève à 229 K€. Le crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de la société et ainsi lui permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

condamnation (somme pour laquelle un titre exécutoire a été délivré) – La compagnie AXA fait appel de ce jugement.

#### IV. 3.4.18. Résultat financier

Charges financières	31/12/2016	Produits financiers	31/12/2016
Dotation dépréciation sur autres immobilisations financières	182	Revenus/créances rattachées/participation	-
		Autres intérêts et produits assimilés	10
Intérêts et charges assimilés	560	Reprise dépréciation actions propres	10
Pertes sur titres et créances irrécouvrables	-	Différence de change	-
<b>Total</b>	<b>742</b>	<b>Total</b>	<b>20</b>

MECELEC a versé un coupon pour l'OCA 2014 à hauteur de 511 K€.

#### IV. 3.4.19. Résultat exceptionnel

Charges exceptionnelles	31/12/16	Produits exceptionnels	31/12/16
Litiges sociaux & restructurations	254	Reprise sur provisions Restructuration	50
Litiges commerciaux	9	Divers et reprises sur provisions	7
VNC immobilisations cédées	18	Produits de cession d'éléments d'actifs	14
VNC immobilisations financières cédées	1 258	Produits de cession d'éléments d'actifs financier cédés	816
Pénalités/amendes	45	Reprise sur provisions	222
Charges & provisions divers	100		
Dotations amortissements & charges exceptionnelles	125		
<b>Total</b>	<b>1 809</b>	<b>Total</b>	<b>1 109</b>

#### IV. 3.4.20. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Néant

#### IV. 3.4.21. Répartition de l'impôt sur les bénéfiques

Répartition	Résultat avant impôt	Base imposable avant imputation des déficits	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	(1 745)	-	-	(1 745)
Résultat exceptionnel	(700)	-	-	(700)
Crédit Impôt*	99	-	-	99
Participation /Intéressement	(67)			(67)
<b>Résultat comptable</b>	<b>(2 413)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(2 413)</b>

\*(comprend les crédits d'impôts Recherche, Prospection Commerciale et Apprentissage)

#### IV. 3.4.22. Situation fiscale différée et latente de la Société MECELEC

Rubriques	Montant
Impôt du	-
Provisions réglementées	-
Total Accroissements	-
Report déficitaire	18 653
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante)	
▪ Congés payés	409
▪ Autres dépréciations	162
▪ Autres provisions non déductibles	33
▪ ORGANIC	7
<b>Total allègements</b>	<b>611</b>
<b>Situation fiscale différée nette</b>	<b>19 300</b>

#### IV. 3.4.23. Engagements

---

##### Engagements hors bilan

Avals et cautions :	Montant hors bilan
Nantissements donnés au profit d'établissements financiers	234 K€
Nantissement CAT	25 K€
Caution marché étranger	31 K€

Il n'est pas constaté de produit à recevoir au titre de l'earn-out prévu dans le protocole de cession des titres de la société BESACIER.

#### IV. 3.4.24. Engagements de crédit-bail

---

Le tableau ci-dessous présente, à titre d'information, les valeurs d'actif et les amortissements tels qu'ils figureraient si les biens considérés étaient la propriété complète de l'entreprise.

	Matériel	Outillage	Informatique
Valeur d'origine	1 342		296
Acquisition de l'exercice	251		-
Mise au rebut de l'exercice	(22)		-
<b>Valeur au 31/12/16</b>	<b>1 571</b>		<b>296</b>
<b>Amortissements</b>			
Cumul exercices antérieurs	953		296
Mise au rebut de l'exercice	(6)		-
Exercice en cours	87		-
<b>Total au 31/12/16</b>	<b>1 034</b>		<b>296</b>
VALEUR NETTE	537		-
<b>Redevances payées</b>			
Cumul exercices antérieurs	1 246		296
Exercice en cours	170		-
Total	1 416		296
<b>Redevances à payer</b>			
A moins d'un an	143		-
A plus d'un an et moins de 5 ans	176		-
Total	319		-
<b>Valeur résiduelle</b>	<b>8</b>		<b>-</b>
Montant pris en charge dans l'exercice	170		-

#### IV. 3.4.25. Rémunération des dirigeants

---

en K€	Direction Générale		Conseil
	salarié	mandataire	d'administration
Rémunérations brutes	-	99	-
Jetons de présence	6	-	28,7

Options d'achat d'actions au bénéfice des membres du Conseil d'administration : Néant

Engagement pris à raison de la cessation des fonctions du Président du Conseil d'administration à l'initiative de la Société : Néant.

Il est rappelé qu'au titre des exercices 2014, 2015 et 2016, le Président Directeur Général n'a pas été

rémunéré ni au titre d'un contrat de travail ni au titre du mandat social.

#### IV. 3.4.26. Engagements de retraite

---

Il n'a été signé aucun accord particulier dérogeant aux Conventions Collectives de la Métallurgie et de la Plasturgie.

Les engagements donnent lieu à une gestion interne.

Les indemnités de fin de carrière ont été calculées suivant une évaluation individuelle sur les effectifs au 31 décembre 2016, pour un montant de 1.065 K€.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite (à l'initiative du salarié) : 62 ans personnels non cadres, 63 ans personnels cadres.
- Taux d'actualisation brut : 1,31 % (IBOXX grade AA).
- Taux de rotation : faible
- Taux de revalorisation des salaires : 1 %
- Table de mortalité : INSEE 2015

La Société a choisi de ne pas provisionner ces indemnités dans les comptes sociaux.

#### IV. 3.4.27. Effectif au 31/12/2016

---

Catégorie	Personnel	
	Salarié	A disposition de l'entreprise
Cadres	25	
Techniciens - Employés	45	
Ouvriers	110	16,8
<b>TOTAL</b>	<b>180</b>	<b>16,8</b>

#### IV. 3.4.29. Evénements postérieurs à la clôture du bilan

---

Néant.

#### IV. 3.4.28. Risques environnementaux

---

Néant.

# IV. 4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MECELEC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

---

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe dans les notes suivantes :

- Note IV.3.4.4. « Règles et méthodes comptables » concernant l'analyse du risque de liquidité réalisée par la société lui permettant de considérer être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les 12 prochains mois.

## 2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

---

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les stocks sont évalués et dépréciés selon les modalités décrites dans la partie IV.3.4.7.de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrits dans la partie IV.3.4.12. de l'annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Villeurbanne, le 27 avril 2017,

Les Commissaires aux Comptes

**ADN PARIS, représentée par**

Philippe SIXDENIER

**ODICEO, représentée par**

Alain FAYEN



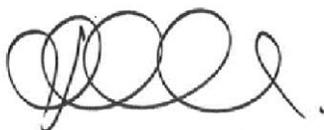
## V. Informations complémentaires

# V. 1. Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Michel-Pierre DELOCHE  
Président-Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final flourish, representing Michel-Pierre DeLoche.

Le 27 avril 2017

## V. 2. Contrôleurs légaux des comptes

### V. 2.1. Commissaires aux comptes titulaires

---

ADN PARIS

Dont le siège social est 109, rue de Courcelles – 75017  
PARIS  
Immatriculée sous le n° 428 911 275 RCS PARIS

Représentée par M. Philippe SIXDENIER

Date de nomination : 25/09/2015

Echéance du mandat : AG 2021

ODICEO

Dont le siège social est 115, boulevard Stalingrad CS  
52038 - 69616 Villeurbanne Cedex  
Immatriculée sous le n°430 130 393 RCS LYON

Représentée par M. Alain FAYEN

Date de nomination : 25/09/2015

Echéance du mandat : AG 2017

### V. 2.2. Commissaires aux comptes suppléants

---

SARL AUDIT SYNTHÈSE

Dont le siège social est 11, rue de Téhéran - 75008  
PARIS  
Immatriculée sous le n° 383 734 365 RCS PARIS

Date de nomination : 25/09/2015

Echéance du mandat : AG 2021

Monsieur Didier VAURY

Dont le siège social est 17 Bis, boulevard Waldeck  
Rousseau 42400 Saint-Chamond

Date de nomination : 25/09/2015

Echéance du mandat : AG 2017

### V. 2.3. Montant des honoraires versés aux auditeurs

---

En K€	ODICEO	ADN FINANCE
Mission légale annuelle	40	40
Missions spécifiques	23	15

## V. 3. Documents accessibles au public

Les documents de référence annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société déposées auprès de l'AMF, ainsi que leurs éventuelles mises à jour en cours d'exercice, sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : [www.mecelec.fr](http://www.mecelec.fr) et une copie peut en être obtenue au siège social de la Société (ZA des Condamines 07300 Mauves).

L'ensemble de l'information réglementée diffusée par la Société en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du Règlement général de l'AMF est disponible sur le site Internet de la Société dans la section « Investisseurs »

Les statuts de la Société, les procès-verbaux d'Assemblées Générales, les rapports des Commissaires aux Comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

En application de l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF, la liste ci-dessous présente les informations publiées ou rendues publiques par la Société au cours de l'exercice 2016 pour satisfaire à ses obligations concernant la réglementation boursière.

Date du communiqué	Objet
<b>29 avril 2016</b>	— Mise à disposition du Rapport Annuel 2015
<b>2 mai 2016</b>	— Mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale du 24 Juin 2016
<b>4 mai 2016</b>	— Informations relatives au capital et aux droits de vote — Publication du CA du 1 <sup>er</sup> trimestre
<b>11 juillet 2016</b>	— Bilan semestriel du contrat de liquidité
<b>18 juillet 2016</b>	— Information relative au résultat du litige opposant MECOLEC à SEDAINÉ
<b>25 juillet 2016</b>	— Publication du CA du 1 <sup>er</sup> semestre
<b>23 septembre 2016</b>	— Publication du rapport semestriel 2016
<b>07 novembre 2016</b>	— Publication du CA du 3 <sup>ème</sup> trimestre
<b>21 novembre 2016</b>	— Information relative au projet de passage d'EURONEXT à ALTERNEXT — Information relative à la mise en place d'une nouvelle gouvernance — Information relative au projet de cession de la filiale BESACIER
<b>09 décembre 2016</b>	— Annonce de la fin du contrat de liquidité
<b>15 décembre 2016</b>	— Information relative à la finalisation de la cession de la filiale BESACIER
<b>29 décembre 2016</b>	— Information relative à la cession effective de la filiale BESACIER

# V. 3. Tables de concordance

## V. 4.1. Table de concordance du Rapport Financier Annuel

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel et du rapport de gestion tel qu'il résulte du code de commerce, la table thématique suivante permet d'identifier, dans le présent document, les principales informations prévues.

Rubriques	Informations pour Paragraphes	
<b>1. COMPTES SOCIAUX</b>	<b>RFA</b>	<b>IV.3</b>
<b>2. COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>RFA</b>	<b>IV.1</b>
<b>3. RAPPORT DE GESTION</b>		
3.1. Informations sur l'activité de la Société		
— Exposé de l'activité (notamment des progrès réalisés et difficultés rencontrées) et des résultats de la Société, de chaque filiale et du groupe		I.2.
— Analyse de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière et notamment de l'endettement de la Société et du groupe	RFA	I.2.1
— Evolution prévisible de la Société et/ou du groupe		I.2.2
— Indicateurs clés de nature financière et non financière de la Société et du groupe	RFA	I.1.1 / I.2.3
— Indications sur l'utilisation des instruments financiers y compris les risques financiers et les risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la Société et du groupe	RFA	1.3.2
— Principaux risques et incertitudes de la Société et du groupe	RFA	I.3.1 / I.3.2
3.2. Informations juridiques, financières et fiscales de la Société		
— Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale en cas de modification		II.1.
— Répartition et évolution de l'actionnariat		III.2
— Nom des Sociétés contrôlées participant à un autocontrôle de la Société et part du capital qu'elles détiennent		
— Prises de participation significatives de l'exercice dans des Sociétés ayant leur siège social sur le territoire français		III.3
— Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre Société par actions ; aliénation de participations croisées		III.3
— Acquisition et cession par la Société de ses propres actions (rachat d'actions)	RFA	III.2
— État de la participation des salariés au capital social		III.2
— Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentations de capital	RFA	III.2.3
— Mention des ajustements éventuels :		III.2
o Pour les titres donnant accès au capital et les stock-options en cas de rachats d'actions		
o Pour les titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières		
— Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents		I.2.5
— Montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement		I.2.4.1
— Délai de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs et clients par date d'échéance		I.2.4.2

— Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	N/A
— Conventions conclues entre un mandataire ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote et une filiale (hors conventions courantes)	IV.1.6.30
<b>3.3 Informations portant sur les mandataires sociaux</b>	
— Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires durant l'exercice	II.3.1.1.3
— Rémunérations et avantages de toutes natures versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société, les Sociétés qu'elle contrôle et la Société qui la contrôle	II.2
— Engagements liés à la prise, à la cessation ou au changement de fonctions	II.2
— En cas d'attribution de stock-options, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'administration a pris la décision : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soit d'interdire aux dirigeants de lever leurs options avant la cessation de leurs fonctions ;</li> <li>○ Soit de leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des actions issues d'options déjà exercées (en précisant la fraction ainsi fixée)</li> </ul>	II.2
— Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	III.2.2
— En cas d'attribution d'actions gratuites, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'administration a pris la décision : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soit d'interdire aux dirigeants de céder avant la cessation de leurs fonctions les actions qui leur ont été attribuées gratuitement ;</li> <li>○ Soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions (en précisant la fraction ainsi fixée)</li> </ul>	II.2

<b>4. DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b>	<b>RFA</b>	<b>V.1</b>
<b>5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX</b>	<b>RFA</b>	<b>IV.4</b>
<b>6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES</b>	<b>RFA</b>	<b>IV.2</b>

## V. 4.2. Documents complémentaires

Rubriques	Paragraphes
Descriptif du programme de rachat d'actions	III.2.2.5
Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	V.2.3
Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	II.3
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	II.3.7